

CHAPITRE II : LE *LAQAB* EN ALLAH

II – 1 : Esquisse historique

Avant de décrire les principales étapes du développement de cette catégorie de surnoms, il paraît utile d'en résumer brièvement la définition et d'en délimiter l'espace d'utilisation. Dans ce chapitre, nous étudierons tous les *laqab/s* composés de deux ou plusieurs éléments, dont l'un est le mot Allah⁷⁰.

Pour être complet, il convient de souligner, dès à présent, l'existence de deux genres d'homonymes susceptibles de prêter à confusion et qui méritent d'être mentionnés. Le premier concerne les *laqab/s* composés avec Allah, mais qui sont réservés exclusivement aux Prophètes ou à des compagnons déterminés et désignés par le Prophète. Ainsi *Khalîl Allâh* (l'ami de Dieu) qui appartient à Ibrâhîm ou encore *Sayf Allâh* (le sabre de Dieu) attribué au compagnon Khâlid b. al-Walîd. Quant au second genre d'homonyme, il concerne une catégorie d'*ism* (prénoms) largement utilisée composée avec l'un des attributs de Dieu. C'est le cas notamment de °Abd Allah⁷¹.

Ces deux types très limités et bien déterminés n'ont aucun point commun avec les *laqab/s* liés au pouvoir, sinon leur composition. Il s'agit là, soit de noms propres, soit de surnoms tirés du texte sacré ou donnés par le Prophète en personne à ses compagnons. Or les *laqab/s* qui font l'objet de notre recherche sont une invention tardive des dynasties musulmanes.

⁷⁰ Nous avons vu, auparavant, qu'Allah a quatre-vingt-dix-neuf noms ou attributs. Ici, il s'agit du mot Allah uniquement et non de l'un de ses attributs.

⁷¹ Le cas de certains califes andalous qui eurent utilisé ce *ism* (°Abd Allah) comme une sorte de *laqab* sera étudié le moment venu.

II - 1-1 : L'apparition du phénomène des *laqab/s* en Allah

La première lecture des biographes et historiens anciens et contemporains laisse la date de l'apparition des titres honorifiques en Allah incertaine. Néanmoins, à l'exception de quelques opinions isolées⁷², la majorité des historiens attribuent l'innovation de ce système de surnoms aux Abbassides. La polémique concernant l'éventuelle détention des *laqab/s* en Allah par les Omeyyades était largement discutés par al-Mas'ûdî. .

Ce fameux historien est le seul auteur, à notre connaissance, à évoquer, dans son *Tanbîh* (avertissement) cette polémique. En voici le texte :

« Nous avons vu certains partisans postérieurs à la chute de la dynastie omeyyade, parmi ceux qui se sont éloignés des Hashimites, Ṭalibites ou Abbassides, et qui prenaient parti pour les Omeyyades reconnaissant ainsi leur Imamât, indiquer que les Banû Umayya qui régnaient alors portaient des *laqab/s* comme ceux que les Califes abbassides se sont attribués. Ils ont cité à ce propos deux *riwâya/s* (versions).

⁷² Parmi ces contestateurs, nous retrouvons l'historien syrien contemporain Qutayba al-SHIHÂBÎ. Ce dernier dans son livre : *Muġjam alqâb arbâb al-sultân* (dictionnaire des surnoms des détenteurs du pouvoir musulman du premier calife jusqu'au début du XX^{ème} siècle), paru en 1995, affirme que certains califes omeyyades avaient porté des titres honorifiques en Allah :

- *al-Qâdir bi šun^e Allâh*, pour Yazîd II b. °Abd al-Malik b. Marwân, le neuvième calife qui gouverna de 101/720 à 105/724.
- *al-Shâkir li an^eum Allâh*, pour Yazîd III b. al-Walîd b. °Abd al-Malik b. Marwân, le douzième calife qui accéda au trône et mourut la même année 126/744.
- *al-Qâ'im bi Haqq Allâh*, pour Marwân II b. Muġammad b. Marwân, le dernier calife qui régna de 128/744 à 132/750.

al-Shihâbî déclare tirer ces renseignements d'un ouvrage du XVI^{ème} siècle intitulé *Târîkh al-khamîs fî aĥwâl anfas nafîs*. Il s'agit d'une chronique d'histoire générale peu connue, écrite par Ḥusayn b. Muġammad b. Ḥasan al-Diyârbakrî (m.966/1559 ou 982/1574). Cet auteur attribue effectivement les *laqab/s* ci-dessus aux califes omeyyades ; mais il ne précise pas ses sources.

Dans la première, il est dit : Muḥammad b. °Abd Allah b. Muḥammad al-Qurayshî dit : Mus°ab b. °Abd Allah nous a rapporté que son grand-père disait : « Sâbiq, le *mawlâ* de °Abd al-Malik b. Marwân, disait : j'ai entendu °Abd al-Malik, Prince des Croyants, dire (ceci) : « Mu°âwiya b. Abî Sufyân, Prince des Croyants, s'est surnommé *al-Nâṣir li-Ḥaqq al-Allâh* (Le-Triomphateur-de- l'Ordre-de- Dieu), Yazîd b. Mu°âwiya, lui s'est surnommé *al-Mustaṣir °alâ al-rabi°* (Le-Victorieux-sur-le-Printemps), et Mu°âwiya b. Yazîd, *al-Râji° 'ilâ Allâh* (Celui qui vient à Dieu), alors que Marwân s'appelait *al-Mu'min bi-Allâh* (Le-Croyant-en-Dieu) ».

Dans la deuxième *riwâya*, il est dit : Abû Muṭarrif nous a rapporté que son grand-père disait : « °Abd al-Malik s'est surnommé *al-Mu'thir li Amr Allâh* (Celui qui préfère le commandement de Dieu), et al-Walîd b. °Abd al-Malik, *al-Muntaqim li Allâh* (Celui qui punit au nom de Dieu). De son côté, Sulaymân b. °Abd al-Malik s'est surnommé *al-Mahdî* (Le Bien-Guidé), du fait de sa rupture avec ce qui se proférait du haut des *minbar* (chaires de la mosquée) et de la désignation [comme son héritier présomptif] de °Umar b. °Abd al-°Azîz, tout en se nommant [en même temps] *al-Dâ°i ilâ Allâh* (Celui qui incite les gens à obéir à Dieu). Tandis que °Umar b. °Abd al-°Azîz s'était donné comme titre *al-Ma°ṣûm bi-Allâh* (L'invulnérable par la grâce de Dieu), Yazîd b. °Abd al-Malik s'appelait, lui, *al-Qâdir bi ṣun° Allâh* (Le Puissant par l'aide de Dieu). Hishâm b. °Abd al-Malik était nommé quant à lui *al-Manṣûr* (le Victorieux), car il était né au moment où les auteurs rapportaient le massacre du [rebelle] Muṣ°ab b. al-Zubayr et, au retour de son père victorieux, on lui présenta l'enfant avec son prénom ; le vainqueur dit alors : « Ce prénom n'est pas des nôtres ; nommez-le Hishâm, selon le prénom de son grand-père maternel, et surnommez-le *al-Manṣûr* ». Il fut connu ainsi jusqu'à sa désignation [comme héritier présomptif] par Yazîd ; alors, son *laqab* fut transformé en *al-Mutakhayyir min ahl Allâh* (Le-Choisi-parmi-les-gens-de-Dieu).

De leur côté, al-Walîd b. Yazîd reçut le surnom de al-Muktafi *bi-Allâh* (Celui qui se suffit de Dieu), Yazîd b. al-Walîd, celui de *al-Shâkir li an°um Allâh* (Le-Reconnaissant-des-Bienfaits-de-Dieu), Ibrâhîm b. al-Walîd, celui de *al-Muta°azziz bi-Allâh* (Le-Glorifié-par-Dieu), et Marwân b. Muḥammad lui, *al-Qâ'im bi Ḥaqq Allâh* (l'Exécutant-de-l'Ordre-de-Dieu). Quant à °Abd al-°Azîz b. Marwân, lorsqu'il était héritier, il se faisait appeler du haut du minbar *al-Mu°azzim li ḥurumât Allâh* (Le-Glorificateur de la Sainteté de Dieu).

De son côté, lorsqu'il fonda sa ville sur le Golfe de Constantinople, Maslama b. °Abd al-Malik la surnomma La-Ville de *al-Qahr* (la force) et prit le titre de *al-Qâhir bi °awn Allâh* (Le Vainqueur par l'aide de Dieu) ».

Par ailleurs, al-Mas^ûdî qui qualifie ces deux versions de faibles, parce qu'elles sont opposées à celles rapportées par l'ensemble des transmetteurs ajoute que si la réalité était telle qu'elle a été décrite par Sâbiq, elle serait alors évidente et se serait divulguée. Elle aurait été alors rapportée dans des récits convaincants et sans réplique, mais aussi à travers les faits acquis par la Transmission. Or la plupart des rapporteurs des récits n'ont rien mentionné à ce propos. Il est de même pour les transmetteurs de Biographies et des Traditions. Par ailleurs, rien de tel n'a été non plus transmis par les historiens et les biographes qui ont relaté l'histoire de ces souverains ; qu'ils fassent partie de leurs alliés ou de leurs opposants ! Toutes ces remarques montrent que ces informations ne sont pas fondées⁷³ ».

Il est indéniable que le discours d'al-Mas^ûdî mérite une étude approfondie. Mais devant l'impossibilité de vérifier la fiabilité et de dégager l'importance de deux *riwâya/s* (citations) qu'il rapporte, notre tâche se limite à l'analyse de la méthode de réflexion qu'il a utilisée pour arriver à sa conclusion. Al-Mas^ûdî rejette, d'emblée, cette revendication des titres honorifiques sans avoir pris la peine de commenter et de vérifier l'authenticité des deux chaînes de transmissions⁷⁴. Cette attitude est étrange, d'autant plus qu'il s'agit d'une époque où l'étude des récits et des rapporteurs est bien élaborée. Cela donne à penser qu'al-Mas^ûdî reconnaît implicitement la fiabilité de ses chaînes. C'est d'ailleurs ce qui va dans le sens de sa conclusion, lorsqu'il dit : « malgré ces deux récits ». Pourquoi rejette-t-il donc cette attribution des *laqab/s* aux Omeyyades ?

Pour justifier son refus d'attacher du crédit à ces témoignages, l'auteur avance trois arguments :

- le désaccord de tous les historiens,

⁷³ al-MAS^ûDÎ, *al-Tanbîh*, p. 335.

⁷⁴ IBN HAZM, dans son *Naqt al-^larûs*, p. 151, rejette, aussi, catégoriquement cette attribution.

- l'inexistence de traces écrites ou verbales de ces surnoms,
- l'absence de toute allusion à ce sujet dans les écrits des chroniqueurs omeyyades.

Par ces arguments, a priori, solides et irréfutables, al-Mas^ûdî voulait clore définitivement ce sujet et exclure toute autre suggestion éventuelle. Pour confirmer sa volonté, il s'abstient de mentionner, précisément ou sommairement, ces propagandistes omeyyades qui diffusent ces informations. Il se contente de dire qu'il s'agit de partisans omeyyades qui ne reconnaissent pas la légitimité des Hashimites (Abbassides et Alides). Peut-on trouver dans ce comportement un manque d'impartialité de la part de l'auteur ?

D'emblée, notons qu'al-Mas^ûdî vivait dans la première moitié du X^{ème} siècle à Bagdad, capitale des Abbassides, farouches adversaires des Omeyyades, un siècle et demi après la chute de ces derniers à Damas, tandis que leurs successeurs en Espagne étaient à leur apogée. Bien plus, c'est une époque où la blessure causée par ces Omeyyades dans la conscience communautaire sunnite est toujours vive. D'ailleurs, l'auteur ne cache pas son amertume lorsqu'il relate cet événement⁷⁵.

En somme, ces données historiques ajoutées à la manière dont al-Mas^ûdî a traité ces récits sèment le doute, mais ne nous permettent pas pour autant de qualifier son interprétation de partiiale. Il se peut qu'il ait des réserves sur la politique omeyyade, néanmoins sa déduction semble fondée ; en effet, si la pratique des *laqab/s* en Allah avait existé chez les

⁷⁵ al-Mas^ûdî mourut en 345/957, vingt-huit ans après l'instauration de l'institution califale à Cordoue. En effet, les Omeyyades qui échappèrent au massacre et réussirent à fonder une principauté en Andalousie en 138/756, gardaient le titre d'émir jusqu'à l'arrivée de [°]Abd al-Rahman III qui réclamait en 316/926 son droit à la magistrature suprême en tant que fils des califes.

Omeyyades, les Abbassides auraient, dès le début, employé les mêmes surnoms.

Or pour les Abbassides la situation devient plus claire. Il est certain qu'ils portaient des titres honorifiques avec le mot d'Allah. Ceci étant, il est intéressant de savoir à qui en revint l'initiative. Là encore, les biographes ont des opinions divergentes. La *shuhra* du premier souverain abbasside est *al-Saffâh*, qui signifie "le généreux" ou "celui qui fait couler beaucoup de sang". Aucun historien ne lui attribue un surnom qui comporte le mot d'Allah. En revanche, certains historiens leurs donnent d'autres *laqab/s* susceptibles de semer le trouble. Ibn Kathîr note qu'Abû al-^cAbbâs s'appelait *al-Murtaḍâ* ou encore *al-Qâ'im*⁷⁶. Tandis qu'al-Mas^cûdî écrit : « Abû al-^cAbbâs fut surnommé, au début de son règne, la nuit du vendredi 13 *rabî^c* II 132/750 à al-Kûfa, *al-Mahdî*⁷⁷ ». Le mot "début" ainsi que la précision de la date et du lieu porte à croire que ce *laqab* (*al-Mahdî*) a été changé ultérieurement. Quand et comment cela s'est-il produit ? Al-Mas^cûdî n'en dit mot. Pour l'historien Ibn al-Jawzî, le fondateur de la dynastie abbasside portait trois *laqab/s* : *al-Saffâh*, *al-Murtaḍâ* et *al-Qâ'im*. Afin de justifier ses propos, Ibn al-Jawzî cite deux vers panégyriques indiquant l'un des *laqab/s* d'Abû al-^cAbbâs⁷⁸.

En dépit de ces différents fragments, l'avis des historiens, au sujet de ces *laqab/s*, demeure divergent ; cette incertitude a poussé, sans

⁷⁶ IBN KATHÎR, *al-Bidâya wa al-nihâya*, T.V, p. 58.

⁷⁷ al-MAS^cÛDÎ, *al-Tanbîh*, p. 338.

⁷⁸ En annonçant à Sulaymân b. Ḥabîb b. Muhallab (m. 142/759) sa nomination par Abû al-^cAbbâs à la tête de la région d'al-Ahwâz, le poète al-Sayyid al-Ḥimîrî (m. 172/789) disait : « ô éminente personne de l'Irak, nous sommes venus vous annoncer une bonne nouvelle de la part d'*al-Qâ'im*. Nous sommes venus de la part de la meilleur créature, le fils du cousin de Abî al-Qâsim [le prophète] ».

doute, Bosworth à rejeter en bloc toutes ces prétentions. Pour lui, Abû al-[°]Abbâs n'a jamais porté de titre honorifique officiel, tous ces titres messianiques lui ont été attribués par ses partisans. Le peu de correspondance officielle de l'époque ne peut que confirmer la thèse de Bosworth⁷⁹. En effet, de tous ces titres supposés, le plus connu, celui que les biographes citent souvent est *al-Saffâh* ; mais du fait de l'ambiguïté de sa signification, il est peu probable qu'il fut utilisé comme *laqab* honorifique ; en réalité, il s'agit plutôt d'un surnom d'intimidation pour impressionner ses adversaires, et qui fait partie de la catégorie des *laqab/s* généraux.

Ces constats nous poussent à descendre dans le temps à la recherche de la date d'apparition des titres honorifiques composés avec le mot d'Allah. En ce qui concerne le successeur d'*al-Saffâh*, Abû Ja[°]far, la mésentente est moins importante. Tous s'accordent à dire qu'il a été surnommé *al-Manşûr* (le victorieux). Cette unanimité, bien qu'elle soit utile et intéressante, ne satisfait guère la curiosité des chercheurs et ne résout pas tous les aspects du problème. Il reste à répondre à deux questions. D'abord s'agit-il vraiment d'un titre honorifique ? En second lieu, ce surnom (*al-Manşûr*) était-il porté par Abû Ja[°]far sous la forme complexe (en Allah) qu'il adopter ultérieurement ?

Avant d'essayer de trouver des réponses convaincantes à ces interrogations, il est nécessaire d'étudier succinctement l'étymologie et la signification variable de ce *ism/laqab*. A l'origine et dans la grammaire arabe, le mot *manşûr* est un participe passé passif du verbe *naşara* qui signifie assister, aider, donner la victoire. Du fait de cette

⁷⁹ Voir par exemple la lettre de désignation de son successeur, IBN KATHÎR, *al-Bidâya wa al-nihâya*, T. V, p. 60.

connotation optimiste, le mot *manşûr*, dans sa forme de participe passé, fut adopté par les Arabes en tant qu'*ism* (prénom) et cela dès l'époque omeyyade⁸⁰. Il s'agit d'un *ism* transformé, c'est à dire qui a un sens avant son adoption en tant que nom propre. Mais en suivant la règle générale de l'usage des prénoms, le *ism* *Manşûr* fut utilisé uniquement dans sa forme indéterminée, c'est-à-dire sans l'article *AL*. Sous cette forme (indéterminée), le *ism* transformé ne désigne que la personne qui le porte. Il rompt tout lien avec la signification initiale que lui donne son étymologie. Pour récupérer ce lien perdu et rappeler la valeur symbolique et le sens du mot, il faut lui ajouter le *AL* (*al-latî li-lamḥ al-ast*) «l'article qui rappelle l'origine et le sens du mot»⁸¹. Mais cette règle reste purement théorique. En pratique, les Arabes utilisent tantôt l'un tantôt l'autre, sans tenir compte de la distinction.

De ce qui précède, nous concluons que le mot *Manşûr* joue pleinement et uniquement le rôle de *ism*, tant qu'il est sous sa forme indéterminée. Une fois déterminé, il se transforme en *laqab* honorifique sans perdre son rôle initial. C'est, a priori, ce qui explique la remarque intéressante d'Ibn al-Jawzî lorsqu'il certifie que le deuxième calife abbasside Abû Ja^cfar était le premier utilisateur de ce surnom⁸². Alors, force est de constater que nous nous trouvons devant le premier véritable titre honorifique répondant à la définition que nous avons déjà fixée des *laqab/s* liés au pouvoir. Il reste maintenant à établir de façon définitive la

⁸⁰ Nous citons à titre d'exemple le gouverneur omeyyade Manşûr b. Jumhûr (m. 134/752) et qui gouvernait l'Iraq pour le calife al-Yazîd b. al-Walîd.

⁸¹ Pour plus de renseignements, voir ^cAbbâs ḤASAN, *al-Naḥw al-wâff*, T. I, p. 431.

⁸² IBN al-JAWZÎ, *al-Muntaẓam*, T. VII, p. 296.

forme de ce titre dans l'usage officiel. Était-il mentionné sous sa forme simple ou en composition avec le mot Allah ?

Si nous nous fions uniquement à toutes les sources citées dans la bibliographie, le souverain abbasside Abû Ja'far était surnommé *al-Manşûr*, tout court. Aucun historien ne lui attribue le *laqab* d'*al-Manşûr bi-Allâh*. Tous ces biographes ont consacré des dizaines de pages pour traiter le long règne de ce monarque ; ils ont parlé de sa vie, de ses qualités et de ses défauts, sans oublier de produire ses correspondances. Dans cette masse d'écrits, le *laqab al-Manşûr* est cité des centaines de fois, sans la moindre allusion au suffixe Allah. Malgré ce constat flagrant, certains auteurs laissent entendre que le titre du deuxième monarque abbasside comporte bien la composante Allah. Sur quoi se basent-ils ?

Au stade où nous en sommes, et jusqu'à preuve du contraire, l'affirmation de l'attribution du surnom en Allah au deuxième monarque abbasside est, surtout, due à C.E. Bosworth dans son article dans *l'Encyclopédie de l'Islam* à l'entrée *laqab*⁸³. Dans cet article, Bosworth indique, sans aucun commentaire, que Abû Ja'far fut le premier souverain musulman à porter ce titre honorifique qui se référait à Allah. Il fut surnommé, dit-il, *al-Manşûr bi-Allâh*. Cette suggestion se réfère, selon l'auteur, uniquement à une bibliographie anglaise difficile à trouver⁸⁴.

⁸³ C.E BOSWORTH, "Lakab", *EF*, T. V, p., 324. A noter aussi que Marius CANARD, dans une note de la traduction du livre *Akhbâr al-Râdî billah wa al-Muttaqî billah, histoire de la dynastie Abbasside de 322 à 333 / 934 à 944* d'al-ŞULI, p. 51, avance la même idée sans explication.

⁸⁴ Les ouvrages en question sont : B. LEWIS, *The regnal titles of the first abbasid caliphs*, dans *Dr. Zakir Husain Presentation Vol.*, New Delhi, 1968, 13-22 ; et F. OMAR, *A note on the laqabs (i.e. epithet) of the early Abbasid caliphs*, dans *Abbasîyyât, studies in the history of the early Abbsids*, Bagdad, 1976, 141-7. Voir *EF*, T.V, "Laqab", p.624.

En outre, Ibn al-Jawzî souligne, à la suite de sa remarque sus-citée, que ce nouveau surnom fut porté, après Abû Ja'far, par d'autres souverains dont : Ismâ'îl b. Abî al-Qâsim, le troisième calife fatimide et Muḥammad b. Abî 'Amir, le fameux *al-Ḥâjib* des Omeyyades d'Espagne. Cette hypothèse, non précisée, complique davantage la tâche du chercheur. Elle suppose que les trois souverains ont porté le même type de *laqab*. Or, la réalité est autre.

Comme il a été démontré par P. Guichard dans son article *al-Manṣûr* ou *al-Manṣûr bi-Allâh*, (*Archéologie Islamique*, 5, 1955, pp. 47-53.), *al-Ḥâjib* Ibn Abî 'Amir portait effectivement le *laqab* d'*al-Manṣûr* et non d'*al-Manṣûr bi-Allâh*. Le monarque ismaélien au contraire, et d'après les informations dont nous disposons, était surnommé *al-Manṣûr bi-Allâh*⁸⁵. Comment pouvons-nous expliquer cette confusion de la part d'Ibn al-Jawzî ?

Est-ce par ignorance du véritable *laqab* complet du souverain fatimide ou est-ce par désintérêt à l'égard de la différence entre les divers types du surnom honorifique ? Connaissant l'époque et l'érudition d'Ibn al-Jawzî, il est impensable d'admettre sa méconnaissance des usages des monarques ismaéliens. Cette dynastie avait fait depuis longtemps l'objet d'études méticuleuses de la part des historiens et des généalogistes. Quant à son éventuelle indifférence à l'égard de la hiérarchie des titres honorifiques, il est prématuré de répondre par l'affirmative ou la négative à une telle question. Mais nous pensons que l'auteur savait ce qu'il disait et qu'il ne faisait aucune différence entre le

⁸⁵ IBN al-ATHÎR, *al-Kâmil fî al-târîkh*, T. VIII, p. 497, F. DACHRAOUI, "al-Manṣûr", *EF*, T. VI, pp. 419-21 et al-DÂ'Î IDRÎS, *Târîkh al-khulafâ' al-fâtîmiyyîn bi al-Maghrib*, p. 349.

laqab d'al-Manṣûr et *d'al-Manṣûr bi- Allâh*. Il s'agit pour lui de trois grands souverains qui ont porté le même titre honorifique.

Ainsi, cette indétermination d'Ibn al-Jawzî ne perturbe pas notre conclusion à ce sujet. Le deuxième calife abbasside portait officiellement le *laqab* d'*al-Manṣûr sans* le complément Allah. De même en ce qui concerne ses cinq premiers successeurs ; ils n'ont pas dévié de cette tradition familiale. Le dépouillement de toutes les sources que nous avons pu consulter, indique qu'ils avaient tous des surnoms honorifiques sans ce fameux complément⁸⁶. Le *laqab* composé avec le mot Allah fut utilisé, pour la première fois, par le huitième calife abbasside : Abû Ishâq. Il est surnommé *al-Mu^ctaṣim bi-Allâh*⁸⁷. Ce souverain régna de 218/833 à 227/842. Nous n'avons pas de précision concernant les circonstances et la date de l'adoption de ce nouveau titre. Les chroniqueurs s'accordent à dire qu'il était surnommé *al-Mu^ctaṣim bi-Allâh* sans précision supplémentaire⁸⁸.

Mais la coutume abbasside d'accorder un surnom honorifique à l'héritier présomptif du pouvoir nous laisse penser que la date de l'adoption de ce *laqab* se situe entre sa désignation comme héritier présomptif et son accession au trône. Or, on sait que sa désignation fut faite à la hâte, peu de temps avant le décès d'*al-Ma'mûn* ; ce qui justifie

⁸⁶ Les successeurs d'*al-Manṣûr* prirent successivement les *laqab/s* suivant : *al-Mahdî*, *al-Hâdî*, *al-Rashîd*, *al-Amîn*, *al-Ma'mûn*. Reste à préciser qu'au moment de la guerre fratricide entre *al-Ma'mûn* et *al-Amîn*, ce dernier avait limogé son frère et désigné son fils Mûsâ héritier présomptif du trône et le surnomma *al-Nâṭiq bi al-Ḥaqq*. Ces faits montrent que l'adoption des *laqab/s* composés avec Allah ou l'un de ses attributs commencent, dès cette époque, à intéresser la caste du pouvoir. Pour plus d'information concernant cette période, voir al-MAS^cÛDÎ, *al-Tanbîh*, p. 347, et IBN al-ṬIQTĀQA, *al-Fakhrî*.

⁸⁷ Fouad al-SAYYAD, dans son *Mu^cjam al-alqâb wa al-asmâ' al-musta^câr fî al-târîkh al-^carabî wa al-islâmî*, p. 303 est arrivé à la même conclusion.

⁸⁸ Voir al-ṬABARÎ, *Târîkh*, T. V, p. 228, al-KÛFÎ, *al-Futûḥ*, T. VIII, p. 244.

le maintien de la date du début de son règne, c'est-à-dire le 12 *rajab* 218/833. A partir de là, le *laqab* avec le complément Allah devint l'emblème de la dynastie abbasside. Tous les vrais califes abbassides de Bagdad ou ceux, "fictifs", du Caire l'adoptèrent.

II- 1-2 : Expansion du titre en Allah

A l'exception d'une apparition timide et éphémère chez les Idrîsides du Maroc⁸⁹, cette pratique resta exclusivement réservée aux Abbassides jusqu'au début du X^{ème} siècle⁹⁰. Ce siècle fut le théâtre de plusieurs événements majeurs dans monde musulman dont la fondation en 298/909 du califat fatimide en *Ifrîqiya*. Ces grands rivaux, ne se contentaient pas de grignoter progressivement les territoires sous souveraineté abbasside ; bien plus, ils leur disputaient la légitimité sur tous les fronts. L'un des points symboliques du conflit fut l'acquisition de surnoms de plus en plus grandioses⁹¹.

Par cette imitation flagrante des Abbassides, le système des *laqab/s* honorifiques trouve sa route vers le Maghreb. Mais il fallut plus d'un siècle et l'audace des Fatimides pour que les dynasties maghrébines, mêmes dissidentes, osent acquérir ouvertement ces titres. En 316/926, les Omeyyades d'Espagne qui s'étaient contentés jusqu'alors de proclamer leur descendance des détenteurs légitimes du califat (*banû al-khalâ'if*) se réveillèrent pour réclamer leur droit légitime

⁸⁹ Voir *infra*, p.. 71-4.

⁹⁰ Avant cette date 298/909, les dynasties indépendantes de la suzeraineté abbasside comme les Rustumides kharijites, ou encore les Idrîsides chiites et, notamment, les Omeyyades sunnites d'Espagne n'avaient pas adopté des titres autres que *Imâm* ou *Amir*.

⁹¹ Voir A. ABEL, "Le calife, présence sacrée", *Studia Islamica*, VII (1957), 38 sqq.

au titre suprême de la communauté. Afin d'affirmer et de justifier cette réclamation, ʿAbd al-Raḥmān b. Muḥammad, le huitième prince omeyyade d'Espagne, prit solennellement le titre honorifique *al-Nâsir li-Dîn Allâh*⁹².

Après ces deux brèches, la première chiite et la seconde sunnite, la porte s'ouvre pour tout prétendant à la magistrature suprême califale. En Orient comme en Occident, la tentative d'acquisition de ce titre tant convoité coûte ensuite la vie à plusieurs aventuriers. D'autres, plus chanceux et plus habiles, réussissent dans leurs tentatives et fondent des monarchies qui s'enorgueillissent de ce titre.

⁹² Toutes les sources attribuent ce titre au huitième souverain omeyyade d'Espagne.

II – 2 : Les dynasties maghrébines et le titre en Allah

Nous allons essayer d'établir une liste complète de tous les souverains maghrébins qui ont porté ou tenté de porter ce type de surnom. Avant d'entreprendre cette tâche, il faut définir l'espace géographique et politique concerné. Au Moyen Age, géographes et historiens entendent par le mot Maghreb tout le territoire musulman qui se trouve à l'ouest de l'Égypte. C'est l'espace limité par l'Europe chrétienne au Nord, l'Atlantique à l'ouest, les pays des noirs⁹³ au sud et l'Égypte à l'Est. Dans ce domaine étendu et interdépendant, et pour des raisons d'efficacité, nous limitons notre étude uniquement à la partie sud de ce vaste territoire, c'est à dire à la partie africaine qui a hérité seule de la définition du mot. Cette limitation se traduit, politiquement, par l'étude détaillée de toutes les dynasties musulmanes qui avaient leurs capitales dans le Maghreb d'aujourd'hui.

Depuis la conquête musulmane et jusqu'à la fin du Moyen Age, cette terre a vu la succession de plusieurs dynasties. On peut distinguer aisément deux sortes de monarchies : des monarchies autonomes indépendantes politiquement et doctrinalement ; et d'autres qui oscillent, suivant les courants, entre l'autonomie complète et la reconnaissance d'une souveraineté supérieure à la leur. Concrètement, cette différence se manifeste à travers deux aspects majeurs du protocole des dynasties musulmanes médiévales : la fonction et le titre porté par le souverain d'une part, et d'autre part la *khuṭba* (sermon) du vendredi. Ces deux indices permettent de déduire le degré d'indépendance et la nature du pouvoir exercé.

⁹³ Terme qui désignait à cette époque, tous les pays africains voisins du territoire musulman.

En effet, l'invocation dans le sermon hebdomadaire se fait d'abord, et sans exception, au profit de la personne, considérée par les autorités et par la population d'une ville ou d'une région, comme la plus haute autorité religieuse et temporelle de l'époque. Elle se fait en direction du prince des croyants, à qui sujets et souverains doivent théoriquement obéissance.

Il est permis de penser que les titres honorifiques avec le complément en référence à Allah n'ont été portés que par ceux qui occupaient ou prétendaient occuper la fonction de chef de la communauté, c'est-à-dire *Amîr al-Mu'minîn*. Nous pouvons donc écarter d'emblée, de l'étude qui suit, toutes les dynasties antérieures à la naissance de ce type de *laqab*.

II – 2 – 1 : Les Rustumides ou *Banû Rustum*

Fondée en 160/776 à Tihert par un dissident iranien, la dynastie rustumide est le premier royaume maghrébin indépendant, sur le plan politique comme sur le plan doctrinal, des deux grandes dynasties musulmanes de l'époque : les Abbassides de Bagdad et les Omeyyades de Cordoue. En effet, les Rustumides étaient de doctrine kharijite. Ils s'étaient réfugiés au Maghreb, hors de portée du calife abbasside, après une longue guerre sans merci contre le pouvoir.

Cette position géographique, à mi-chemin entre les centres du pouvoir sunnite, et l'absence d'obstacles doctrinaux⁹⁴ correspondent à des conditions favorables à l'acquisition de titres honorifiques califiens. Mais, malgré ces opportunités, les Rustumides, durant leurs cent trente

⁹⁴ La problématique de la pluralité des califes ne se pose pas aux Kharijites ; puisqu'ils ne reconnaissent pas la légitimité des autres califats.

ans de règne, se sont contentés d'occuper et d'assumer la plus haute fonction dans leur communauté, sans revendiquer des titres califiens. Ils se déclaraient *Imam* et leurs sujets les saluèrent en tant que califes⁹⁵. Même après l'apparition des *laqab/s* califiens en Allah en 218/833, leur situation demeura sans modification. Pourtant, il est certain, en voyant l'animosité entre les deux dynasties, que les Imams de Tihert connaissaient l'évolution des mentalités et les institutions abbassides.

Pourquoi n'ont-ils pas, comme sur d'autres plans, concurrencé et imité leurs rivaux ? Est-ce dû à leur particularisme religieux ? Un manque d'audace ? Ou tout simplement un désintérêt total pour ce genre de préoccupation protocolaire ? Le peu d'informations dont nous disposons sur ce sujet ne nous permet pas de répondre objectivement à une telle question. Néanmoins, on peut supposer que l'absence d'ambitions politiques de cette petite et modeste dynastie explique cette réticence ; La nature de leur pouvoir, qui ne se veut pas vraiment théocratique, est une sorte de fonction d'arbitrage entre les tribus berbères kharijites.

II – 2 – 2 : Les Idrîsides ou *al-Adârisa*

En 172/789, Idrîs b. °Abd Allah, rescapé d'une farouche bataille contre les Abbassides, arriva à *Wâlîla* (Volubilis) où il fut proclamé, grâce à son appartenance à la famille du Prophète, souverain avec le titre d'Imam. Bien qu'ils aient affiché et entretenu volontairement leur généalogie, les Idrîsides ne contestaient pas, religieusement au moins, la légitimité des dynasties omeyyade et abbasside. Cependant, ils

⁹⁵ al-BAKRÎ, *Description de l'Afrique* p. 28.

n'admettaient pas leur autorité religieuse sur l'ensemble de la communauté musulmane. Pour eux, elles étaient deux dynasties musulmanes voisines, et il fallait éviter d'entrer avec elles dans un conflit de légitimation.

Il semble que cette stratégie prudente et réaliste ait guidé souvent la politique extérieure des Idrîsides. Après l'irruption brutale et surprenante des Fatimides en *Ifrîqiya*, une nouvelle donnée politique et dogmatique bouleverse l'équilibre précaire et fragile qui régissait les relations entre les différents Etats de la région. Ce changement affaiblit le pouvoir idrîside et amplifie l'intervention directe ou indirecte des grandes puissances régionales (fatimide et omeyyade) dans leurs affaires internes. Les princes idrîsides ont, face à ce conflit d'intérêt, cédé de leur souveraineté. Ils deviennent parfois des vassaux ou de simples gouverneurs des dynasties voisines⁹⁶.

Cette évolution se traduit chez les Idrîsides par les titres portés par les différents princes de la dynastie. Il est établi que les treize souverains de cette dynastie se faisaient désigner, constamment et indépendamment de leur situation politique, du titre politico-religieux d'imam⁹⁷. Apparemment, ils n'ont jamais eu l'audace ni peut être la conviction d'être des prétendants au rang de la magistrature suprême : le califat. En conséquence, ils ne devaient pas, traditionnellement, porter les *laqab/s*

⁹⁶ Par exemple, en 305/917 lorsqu'il fut vaincu par le général fatimide Masâla b. Ḥabûs, le souverain Yahyâ IV reconnut la suzeraineté d'*al-Mahdî* et accepta de lui verser un tribut. Voir IBN ABÎ ZAR^c, *Rawḍ al-Qirṭâs* p. 118.

⁹⁷ IBN ABÎ ZAR^c, *op. cit.*, p. 24, et D. EUSTACHE, *Corpus des dirhams idrisides et contemporains*, p.51.

honorifiques de type califien. Or, Lavoix nous révèle l'existence, sur quatre pièces de monnaie, du *laqab al-Muntaşir bi-Allâh Muḥammad*⁹⁸.

L'analyse de ces pièces révèle deux informations contradictoires. D'une part, elle précise que leur frappe débuta vers 223/837 et s'acheva vers 250/864 ; d'autre part, elle indique clairement que le titulaire de ce *laqab* s'appelait Muḥammad. La difficulté de leur interprétation réside dans l'absence, durant ce laps du temps, d'un prince (souverain ou gouverneur) nommé ainsi. D'autant qu'aucune source écrite ne signale, par ailleurs, ce *laqab*. Lavoix en déduit que ces pièces désignèrent le troisième imam idrîside : Muḥammad b. Idrîs II. Or, ce monarque régna de 213/828 à 221/836, et il était mort deux ans avant l'apparition de la première pièce portant le *laqab* en question.

Pour tenter de résoudre cette énigme et trouver une explication plausible, il faut étudier les circonstances et les événements de la période concernée ; Ils pourraient avoir une relation directe ou indirecte avec cette étrange dénomination. L'année 223/837 indique bien la date de frappe de la première pièce et non pas le début de l'utilisation de ce titre. Nous ne disposons pas de source écrite qui relate la nouveauté de ce titre dans la numismatique idrîside. Les seuls témoignages sont ces pièces. Devant cette pauvreté des sources et l'absence de textes ou monnaies attestant l'usage de ce titre du vivant de Muḥammad b. Idrîs II, nous ne pouvons que partager, en partie, l'idée d'Eustache qui pense que ce *laqab* est attribué par °Alî I à son père défunt. Rien ne confirme cette hypothèse. Mais rien ne nous empêche de penser, non plus, que Muḥammad b. Idrîs II prit ce *laqab* de son vivant et que la mort l'a

⁹⁸ H. LAVOIX, *op. cit.*, pièces n°910-911-919 et 921. Sur une plage de temps plus large, D. EUSTACHE énumère plusieurs pièces. La première date de 223/837, la dernière fut frappée en 250/864.

surpris, avant que cela s'officialise dans les sources conservées. Son fils et successeur n'aurait fait, dans ce cas, que réaliser la décision de son père. Si cela est vraisemblable, dans quel but, et dans quelle circonstance a-t-il fait ce choix ?

A ce propos, les sources nous font complètement défaut ; aucune remarque, aucun commentaire. Nous savons que les historiens musulmans du Moyen Age accordaient peu ou pas d'intérêt à la numismatique et qu'ils penchaient plutôt vers la narration. Cette indifférence à l'inscription frappée sur les monnaies idrîsides s'explique a priori par le caractère discret de cette "hérésie". Il semble que °Alî I ait voulu concrétiser le souhait de son père et créer une sorte d'emblème unifiant les différents princes de la famille.

Nous pensons donc qu'il s'agit bien d'un *laqab* de type califien ; mais inventé dans le but de commémorer autant que d'honorer le souverain défunt.

II – 2 – 3 : Les Aghlabides ou *Banû al-Aghlab*

L'aïeul de la dynastie, al-Aghlab, est un serviteur dévoué de la cause abbasside dès la première heure. Artisan de sa grandeur, il prend part, aux côtés d'Abû Muslim al-Khurasânî, à la propagande et aux combats qui portèrent les Abbassides au pouvoir⁹⁹. Par son dévouement à toute épreuve et son loyalisme, il gagne la confiance d'*al-Manşûr* et de ses successeurs, qui s'en souviennent à l'occasion. Il participe, en 140/761, à l'expédition d'Ibn al-Ash^cath contre les Khârijites du

⁹⁹ Mohammed TALBI, *L'émirat aghlabide*, p.73.

Maghreb qui avaient mis à feu et à sang la ville de Kairouan. Après la mort d'Ibn al-Ash^cath, al-Aghlab est nommé par Abû Ja^cfar gouverneur de l'*Ifrîqiya*.

Son gouvernement dure deux ans ; il meurt à la suite d'une blessure reçue lors de la révolte des *Jund*. Après son décès en 150/767, l'*Ifrîqiya* est de nouveau le théâtre de rebellions et de désordres jusqu'en 184/800. A cette date, l'un des fils du défunt, Ibrâhîm, qui était jusqu'alors un simple sous-gouverneur de la région du *Zâb*, se manifeste en occupant la capitale Kairouan. La population, largement déçue par l'instabilité et le désordre, le réclame comme gouverneur de toute l'*Ifrîqiya*. Alors, guidé par son ambition et encouragé par le soutien de la population, il sollicite l'accord du maître de Bagdad. Pour cela, il « renonçait à la subvention jusqu'alors payée à l'*Ifrîqiya*, et s'engageait à verser au trésor central quarante mille dinars de redevance »¹⁰⁰. *al-Rashîd*, qui attendait cette opportunité, ne la laisse pas passer ; Ibrâhîm est arrivé à point nommé pour sauver la situation.

Sa nomination arrive en *Jumâdâ al-âkhira* de l'année 184/800, et grâce aux Banû al-Aghlab, l'*Ifrîqiya* trouve pendant les cent années suivantes la tranquillité et connaît une véritable renaissance. Ils apaisent les ressentiments, galvanisent les énergies et organisent l'Etat en lui donnant une dynastie nouvelle et stable.

Le statut de l'émirat vis à vis du pouvoir central de Bagdad est nouveau. Jusque là, les provinces d'empire abbasside sont administrées par des gouverneurs nommés directement par Bagdad. Dans le cas de l'*Ifrîqiya* les liens qui unissent le calife et l'émir aghlabide laissent à ce

¹⁰⁰ G. MARCAIS, "Les Aghlabides", *E.I*², T1, p.255.

dernier une large autonomie, notamment en ce qui concerne la transmission du pouvoir. Le prince lègue son pouvoir à celui de ses fils ou de ses frères qu'il choisit sans que Bagdad intervienne.

Eloigné du pouvoir central de Bagdad, la principauté aghlabide est le seul domaine, théoriquement, abbasside dans l'occident musulman. Elle se trouve confrontée à trois Etats très hostiles aux Abbassides : les Kharijites de Tihert, les Idrisides du Maroc et les Omeyyades d'Espagne. En dépit de cette position délicate, les Aghlabides demeurent en place jusqu'à l'année 296/909 ; à cette date, le dernier émir, vaincu, est contraint à l'exil en Orient : il s'éteint à Jérusalem en 299/912, et le vainqueur Abû °Abd Allah entre à *Raqqâda* pour proclamer l'Etat fatimide.

La titulature aghlabide :

Il est établi que les Aghlabides furent, durant leur siècle de règne, des vassaux fidèles aux Abbassides ; aucun prince n'a dévié de ce chemin tracé par le fondateur de l'émirat. L'autorité symbolique du maître de Bagdad fut reconnue et proclamée par tous les moyens de propagande et d'affirmation de la souveraineté de l'époque : *khuṭba* (sermon) du vendredi, fêtes, monnaie... Les monarques de la dynastie portèrent uniquement le titre d'émir ou gouverneur.

Ce statut de dépendance ne permet pas aux souverains aghlabides de s'octroyer des *laqab/s* de type califien. A cette époque, seuls les califes abbassides portent des titres honorifiques ; les autres dynasties, même totalement indépendantes comme les Rustumides, les Idrisides et les Omeyyades n'en font pas usage. Or, sur un bandeau couronnant la

cour de la grande mosquée de Sousse¹⁰¹, une formule attribuée à l'émir Abû al-^cAbbâs Muḥammad b. al-Aghlab est susceptible d'amener la confusion. Dans cette inscription, il est qualifié d'*al-Qâ'im bi sunnat-Allâh*¹⁰² (le restaurateur ou celui qui a rétabli la tradition d'Allah). S'agit-il d'un véritable titre honorifique ou tout simplement d'une évocation en faveur de ce prince ?

Rappelons brièvement, comme le souligne l'étude de cette inscription (L. Abdeljaoud, T. II, p. 412), que cette phrase ne figure nulle part ailleurs ; ni sur les monuments ni sur les monnaies et encore moins sur un support écrit, mais seulement sur cette plaque reconstituée. En effet, l'auteur signale, dans la note en bas de page, que le texte, tel qu'il est rapporté dans sa thèse, a été rétabli par ses soins. Les blocs enfermant le texte initial ont été restaurés en désordre.

Donc la phrase *al-Qâ'im bi sunnat-Allâh* est le fruit d'une recomposition, d'un puzzle, où le risque d'erreur est possible. Plusieurs indices favorisent et accroissent la probabilité d'une erreur. D'abord, la formule elle-même : son utilisation dans la culture musulmane est très rare, et lorsqu'elle est employée, c'est pour désigner les lois divines qui ne changent guère¹⁰³. Le caractère figé de ces lois exclut toute idée de leur restauration ou de leur établissement par quiconque. En revanche, *sunna rasûl Allâh* (la tradition du Prophète d'Allah) est largement employée et très répandue dans la culture islamique. Ainsi, soit le bloc qui contient le mot *Rasûl* a disparu soit la reconstitution des éléments du

¹⁰¹ La grande mosquée se situe au nord-est de la médina de Sousse, à quelques mètres du grand *Ribât*.

¹⁰² L. ABDELJAOUD, *Inscriptions arabes des monuments islamiques des grandes villes de Tunisie*, thèse de doctorat, T. 1, p. 203-205.

¹⁰³ Dans le Coran ce duel de termes est répété huit fois presque dans le même sens ; exp. « *Telle était la loi établie par Allâh envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement dans la loi d'Allâh* ». Coran, sourate la coalisée (XXXIII), verset 62.

puzzle est incorrecte.

En somme, l'absence totale des autres traces confirmant cette éventuelle attribution du *laqab* d'une part, et la rareté, voire l'aberration, de l'utilisation de la phrase *al-Qâ'im bi sunnat-Allâh* d'autre part, laissent croire qu'il s'agit, si la reconstitution des blocs est juste, d'une évocation religieuse et élogieuse en faveur de cet émir, et aucunement d'un quelconque titre honorifique. Cette hypothèse est confortée par la vie et l'époque du souverain Abû al-^cAbbâs Muḥammad. Ce prince règne de 226/841 à 242/856, et l'inscription est datée de 237/851. Quels événements traversent la communauté musulmane à cette époque ?

L'inscription fut gravée trois ans après l'investiture du fameux calife abbasside *al-Mutawakkil ^calâ Allâh* (232/848 – 248/861). Dès sa désignation, ce dernier rompt avec la conduite de ses trois prédécesseurs mu^ctazilites et embrasse le sunnisme. Aussitôt, une guerre sans merci est déclenchée dans tout le territoire du califat, contre l'école mu^ctazilite et ses représentants. L'*Ifrîqiya* n'échappe pas à cette campagne. Sous la pression et l'insistance du grand *faqîh* malékite Ṣuḥnûn et en imitant le calife de Bagdad, le gouverneur aghlabide Abû al-^cAbbâs destitue son grand juge mu^ctazilite ^cAlî b. Abî al-Jawâd et nomme le représentant du sunnisme malikite, Ṣuḥnûn¹⁰⁴. C'est au moment de ce triomphe de la tradition du Prophète que le bandeau contenant la formule *al-Qâ'im bi sunna [rasûl] Allâh* est écrite.

En conclusion, les gouverneurs aghlabides ne portèrent, durant leur règne, que le titre d'émir ; ils n'ont jamais revendiqué un poste plus élevé que celui qu'ils ont occupé.

¹⁰⁴ Lorsque Ibn Abî al-Jawâd fut destitué, Ṣuḥnûn disait : « ô prince que Dieu vous bénisse ! Vous avez destitué le Pharaon, l'injuste et corrompu de cette communauté ». Voir IBN ^cIDHÂRÎ, *al-Bayân*, T. I, p. 109.

II – 2 – 4 : Les Fatimides ou les Ismaéliens du Maghreb

L’Ismaélisme est l’une des deux branches les plus importantes du chiisme. Il naît vers l’année 145/762 en Orient. L’ancêtre de ce mouvement Ismâ’îl a, avant sa mort survenue peu de temps avant celle de son père Ja’far al-Şâdiq¹⁰⁵, jeté les bases de sa *da’wa* avec l’aide du *Dâ’î* Abû al-Khaţţâb¹⁰⁶. Ensuite, c’est son fils Muḥammad, le premier Imâm “caché” qui élabore la doctrine et organise la *Da’wa* grâce à l’aide de Maymûn al-Qaddâh¹⁰⁷, et surtout, de son fils ‘Abd Allah b. Maymûn.

Avec Muḥammad b. Ismâ’îl, le premier Imâm caché, commence, au début de la deuxième moitié du VIII^{ème} siècle, le “cycle

¹⁰⁵ Abû ‘Abd Allah Ja’far b. Muḥammad al-Bâqir b. ‘Alî Zayn al-‘Abidîn b. Ḥusayn b. ‘Alî, surnommé *al-Şâdiq* (le véridique), (80/700-148/765). Il est le sixième Imâm pour la majorité des tendances chiïtes. Figure de premier plan, il se trouve au centre, et on peut dire aussi au carrefour, puisque, c’est après lui que s’opère la distinction de la foi des Ismaéliens et des Duodécimains, c’est-à-dire les deux branches les plus importantes du chiisme. Il est à la fois la base de toutes leurs sciences ésotériques et exotériques. Il est tout à la fois exégète, *faqîh*, versé dans les sciences occultes, et surtout traditionniste.

¹⁰⁶ Abû al-Khaţţâb Muḥammad b. ‘Alî, originaire du *Kûfa*. Il est, sans doute, le plus intime des disciples de Ja’far *al-Şâdiq*, celui auquel ce dernier confie ses pensées les plus secrètes. On nous rapporte que, plaçant un jour sa main sur sa poitrine, il lui aurait déclaré : « souviens- toi et n’oublie pas ! Tu sais ce qui est caché, tu es la cassette de nos sciences et le gîte de notre secret ». Avant sa mort il est désavoué par l’Imâm Ja’far à cause des idées qu’il vulgarise. En 145/762, Abû al-Khaţţâb ainsi que soixante - dix de ses partisans, rassemblés dans la mosquée de *Kûfa*, sont attaqués par ordre du gouverneur abbasside ‘Isâ b. Mûsâ, et tués après une lutte acharnée. Il est connu comme l’un des fondateurs de la “secte” ismaélienne. B. LEWIS, "Abû al-Khaţţâb", *E.I.*², T. I, p.137-8, Muḥammad TALBI, *L’émirat aghlabide*, I, p.562.

¹⁰⁷ Maymûn al-Qaddâh est le serviteur privé d’*al-Bâqir* et d’*al-Şâdiq*. Il meurt probablement pendant l’Imamat d’*al-Şâdiq*. Deux siècles après sa mort, il conquiert la notoriété en tant que père du présumé fondateur de l’Ismaélisme et ancêtre des Fatimides, ‘Abd Allah b. Maymûn al-Qaddâh. Les historiens sunnites le qualifient de dualiste, et lui attribuent la fondation d’une secte appelée *al-Maymûniyya*, qui soutient l’hérétique Abû al-Khaţţâb. W. MADELUNG, "Maymûn", *E.I.*², T. VI, p.909.

d'occultation"¹⁰⁸ qui s'achève vers la fin du IV^{ème} siècle par la manifestation du Mahdî. Dès lors, les Fatimides écrivent une page de l'histoire musulmane en Orient et en Occident (Maghreb). En effet, pendant les dernières années du règne du calife abbasside *al-Manşûr* (136/754-136/758), la prédication ismaélienne commencée et dirigée par Muḥammad b. Ismâ'îl, à partir de Médine même, s'étend et s'intensifie à la faveur des premiers signes de décadence apparus dans l'édifice colossal de l'empire abbasside à partir du règne d'*al-Mu'taşim* (227/833 - 318/842). A partir de ce moment, l'Ismaélisme se propage plus hardiment, depuis son nouveau foyer de *Salamiyya* (en Syrie), à travers le monde musulman et gagne ainsi le Yémen, l'Égypte et le lointain Maghreb.

Al-Nu'cman¹⁰⁹ affirme que l'*Ifriqiya* reçut des missionnaires dès 145/762. C'est l'Imâm Ja'far *al-Şâdiq* lui-même qui les aurait envoyés au Maghreb pour y propager la prédication des *Ahl al-Bayt*. Mais ce n'est que cent trente-cinq ans après qu'*al-Dâ'î* Abû 'Abd Allah arrive (en 280/893) en petite Kabylie. De là, protégé par les Berbères *Kutâma*¹¹⁰, il commence à gagner, progressivement, le territoire aghlabide. Après plusieurs batailles sanglantes, il entre, le 25 mars 909, dans la capitale

¹⁰⁸ Craignant la réperession du pouvoir politique en place, les Imams ismaéliens se cachent et ne se manifestent qu'à un des deux porte-paroles de la tendance. Ces représentants, appelés *al-Bâb* (la porte) communiquent les commandements de l'Imam à ses adeptes.

¹⁰⁹ al-Nu'cman b. al-Ḥayyân, mort (29 *Jumâda* II 363 / 27 mars 974), Qâdî en chef de la dynastie fatimide, historien officiel et écrivain de "*Zâhir*", son livre *Ifitâh al-Da'wa*, est l'ouvrage par excellence de l'histoire détaillée de la prédication ismaélienne.

¹¹⁰ Ces *Kutâma* occupent la Petite Kabylie actuelle, à l'Est des *Baburs* entre *Djildjelli*, Sétif et *Constantine*. Les *Kutâma* ne nous apparaissent pas dans les histoires arabes comme une tribu isolée. Ils sont toujours groupés avec les *Sanhâja* et les *Zuwawa*. *Kutâma*, *Sanhâja*, avec *Zuwawa* en arrière plan, c'est exactement ce que nous appelons aujourd'hui les Kabylies, c'est la Maurétanie romaine. Cette région, délimitée, bien peuplée, était un véritable réservoir d'hommes en liberté, vivant en marge du pouvoir ou en constant état d'insoumission.

Kairouan après avoir chassé ses anciens occupants. Il s'empresse de porter la nouvelle à son maître caché, *al-Mahdî*, et l'invite à se manifester et venir prendre les rênes du pouvoir. Ainsi, après presque deux siècles de lutte, la dynastie fatimide naît.

Une fois intronisé, le calife *al-Mahdî* lance ses troupes sur le reste du Maghreb. Etant donné que l'Etat rustumide de Tihert était détruit avant son arrivée, il ne lui reste, pour avoir la mainmise sur toute la région, qu'à annexer le territoire idrîside et repousser les garnisons omeyyades. Ces derniers essayent, par les armes et par les complots de déstabiliser le nouveau voisin gênant. Les Idrîsides tentent, tant bien que mal, de profiter de cette opposition pour sauver ce qui reste de leur souveraineté. Ils jouent des deux puissances : ils sont alliés tantôt à l'une tantôt à l'autre.

Malgré ce succès, le Maghreb n'est, pour les califes ismaéliens, qu'une base arrière. Ils se tournent, dès le début, vers l'Orient. Leur séjour dans cette région d'Afrique est une préparation permanente de l'assaut sur le territoire abbasside. En 358/969, ils réussissent à conquérir l'Egypte et à fonder la ville du Caire qui devienne leur capitale jusqu'à leur disparition en 567/1171.

La titulature fatimide :

Les chiites en général et les Fatimides en particulier rejettent les diverses formes d'accession au pouvoir existantes dans l'Islam, et affirment que la question de la succession est résolue clairement et nommément par la révélation. Ils soutiennent, fermement, que la succession temporelle et spirituelle du Prophète est exclusivement réservée à °Alî et à ses descendants directs. Pour eux, puisque °Alî doit,

sans ambiguïté ni polémique, être reconnu calife à la mort du Prophète, dont il est le cousin et le gendre, tous les califes (*râshidûn*, Omeyyades et Abbassides) sont des usurpateurs. Fidèles à cette doctrine, ils se considèrent comme les seuls califes légitimes de la communauté musulmane. Leur titulature reflète parfaitement cette vision.

Pour être fidèle à la doctrine chiite ismaélienne et assurer sa légitimité politique, le premier souverain fatimide n'a guère le choix du *laqab* ; Il doit, en sus du titre politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn*, être surnommé *al-Mahdî*. En effet, selon l'une de leurs prophéties, l'Etat fatimide doit être fondé le moment venu par un descendant de °Alî, appelé *al-Mahdî*¹¹¹. Pour cette raison, le dernier Imam caché °Ubayd Allah a, dès que se dessine la victoire de son lieutenant, pris le titre messianique d'*al-Mahdî* et s'est fait appeler émir des Croyants.

Dès le successeur d'*al-Mahdî*, le *laqab* orné du nom d'Allah s'installe définitivement dans leur titulature. Le second monarque fatimide (322/934 - 334/946) choisit le titre d'*al-Qâ'im bi amr Allâh* ; le suivant (334/946 – 341/953) celui d'*al-Manşûr bi-Allâh*. Le quatrième et le dernier calife fatimide maghrébin (341/953 – 365/975) porte le titre honorifique d'*al-Mu'izz li-Dîn Allâh*. Les dix souverains suivants de la dynastie, qui vivent en Egypte, adoptent, eux aussi, des *laqab/s* califiens ; mais, ils ne font pas partie de notre étude.

II - 2 – 5 : Les Midrârides ou *Banû Midrâr*

Isolée au milieu du désert marocain, la petite dynastie midrârîde règne dans la ville de Sijilmâsa durant plus d'un siècle et demi. La date

¹¹¹ Voir à ce sujet W. MADELUNG, "Kâ'im âl Muḥammad", *EF*, T. IV, p. 477.

de naissance de cet Etat reste toujours indéterminée. Elle se situe approximativement entre la date de la fondation de la ville, en 140/757 selon al-Bakrî, et l'intronisation du souverain al-Yasa^c en 174/791, dont le surnom *Midrâr* (qui produit beaucoup du lait ou verse une pluie abondante) sert à désigner la famille régnante.

Depuis le début de leur pouvoir et jusqu'en 342/953, les Midrârides adhèrent à la doctrine kharijite şufrite. A cette époque-là, et suite à une prétention soudaine, le monarque Muḥammad b. al-Fataḥ répudie le kharijisme pour se convertir au Sunnisme malikite¹¹². Politiquement, le parcours de souveraineté des Midrârides ne diffère guère de celui de toutes les petites monarchies faibles de cette époque. La dynastie oscille entre l'indépendance et la dépendance, partielle ou totale. A l'exception de la courte période "califale", dont nous parlerons plus loin, les Midrârides sont, et malgré leur doctrine kharijite, des vassaux des Abbassides, Fatimides ou Omeyyades¹¹³. Ce fait explique sans doute l'absence, hors du laps de temps califal cité ci-dessus, de *laqab* dans cette dynastie.

Il est intéressant toutefois de dissiper un brouillard troublant dû à l'usage répétitif des *ism/s* présentant l'allure des *laqab/s*, comme *al-Muntaşir* ou *al-Mu^ctazz*. Sur les onze souverains que compte la dynastie, deux au moins portent le nom d'*al-Muntaşir*. Les chroniqueurs sont en désaccord total sur le nombre et les personnes qui le portent ainsi que sur la nature du mot : *laqab* ou *ism*. Qui a porté cette dénomination ?

¹¹² al-BAKRÎ, *op. cit.*, p. 155.

¹¹³ Ibn Khaldûn affirme qu'à l'époque du souverain Midrâr, *la khuṭba* de vendredi se faisait au nom des califes abbassides, *al-^cIbar*, T. I, p. 262.

Le grand-père Abû al-Qâsim, et/ou son fils Midrâr et/ou le petit-fils al-Yasa^c. Ibn ^cIdhârî, qui confond un peu la généalogie et les dates des événements, attribue ce surnom au grand-père et au petit-fils. Mais, il précise que pour le premier il s'agit d'un *ism* ; alors que pour le deuxième c'est bien un *laqab*¹¹⁴. Quant à al-Bakrî, plus attentif, il donne une explication cohérente. Pour lui, seul le fils, Midrâr, porte ce *ism*. Le grand-père est appelé Abû *al-Muntaşir*, et le petit-fils Ibn *al-Muntaşir*.

En résumé, la version d'al-Bakrî semble la plus logique et la plus raisonnable. Il appelle en effet, tout le long de son chapitre, le grand-père par l'une de ses *kunya/s*, Abû al-Muntaşir. Et nous savons que le deuxième élément de la *kunya* ne peut pas être un *laqab*. De plus, Midrâr qui accepte volontairement, selon Ibn Khaldûn, la suzeraineté abbasside sait que l'attribution des titres honorifiques revient exclusivement au calife. Or il n'existe aucune trace de nomination de cette qualité pour Midrâr ; et al-Bakrî est mieux placé qu'Ibn ^cIdhârî pour parler de cette éventuelle désignation. En somme, il s'agit, sans doute, d'un *ism* et nom d'un *laqab*, sauf s'il est suivi par le complément Allah ; comme c'est le cas, selon certains, de l'avant dernier souverain *al-Muntaşir bi-Allâh* b. Muḥammad *al-Mu^ctazz*. Sans oublier de mentionner que ce type de *ism* évoquer, curieusement, un *laqab*.

Revenons-en à l'acquisition, sûre et certaine, du titre honorifique par cette dynastie. Toutes les sources s'accordent à dire que le souverain Muḥammad b. al-Fataḥ b. Maymûn al-Amîr est surnommé *al-Shâkir li-Allâh* (Celui qui reconnaît Dieu). Qui est cet étrange personnage ? Et dans quelles circonstances gagne-t-il ce surnom ?

¹¹⁴ IBN ^cIDHÂRÎ, *op. cit.*, T.II, p. 156-7.

De la vie de Muḥammad b. al-Fataḥ, avant son accession au trône, nous ne possédons qu'un seul passage, où on signale sa présence, à côté des troupes omeyyades, le (11/10/327 – 11/8/939) à la bataille de *Simancas*¹¹⁵. Trois ans plus tard, en 331/942, profitant d'un moment de désordre et de faiblesse du pouvoir midrârïde, le même prince Muḥammad b. al-Fataḥ s'empare du pouvoir par la force et met son cousin paternel al-Muntaṣir en prison. Il renonce à la doctrine kharijite, officiellement prônée jusque là dans ce royaume, pour embrasser le malikisme en vigueur en Espagne musulmane. Bien plus, en 342/953, il se proclame calife, prend le titre de commandeur des Croyants et se surnomme *al-Shâkir li-Allâh*. Son suzerain officiel, *al-Mu'iz* le fatimide, ne pouvant tolérer une telle insubordination, dépêche son général Jawhar pour châtier le dissident. Après quelques escarmouches, la dynastie est rappelée à l'ordre et le pauvre calife déchu est capturé et remis à son maître. Il finit ses jours dans une prison ismaélienne, probablement en 347/958¹¹⁶.

Malgré les rares renseignements qui expliquent cette étonnante aventure, nous pensons que cette initiative est l'aboutissement du désordre politique et doctrinal qui caractérise la vie de la dynastie midrârïde. En effet, pour se légitimer ou tout simplement pour continuer à exister en tant qu'entité politique, les Midrârïdes essayent de faire cohabiter arbitrairement des tendances et des positions complètement opposées. Bref, ils veulent satisfaire toutes les puissances présentes sur la scène politique du moment. D'abord, ils prônent la doctrine kharijite, puis ils font la *khuṭba* au nom des Abbassides, ensuite, ils acceptent la

¹¹⁵ E. LEVI-PEOVENCAL, *Hist. d'Esp. mus.*, T. II, p. 58.

¹¹⁶ al-DÂ'Î Idrîs, *Târikh al-Kulafâ' al-fâtîmiyyîn au Maghreb*, p. 622.

suzeraineté des Fatimides et enfin, ils veulent être en bonne entente avec les Omeyyades.

Un tel mélange ne tarde pas à exploser. Pour sortir de cette impasse et rompre avec la politique de ses prédécesseurs, Muḥammad b. al-Fataḥ commence d'abord par se rapprocher – au moins sur le plan doctrinal – de la grande puissance musulmane du nord (les Omeyyades), tout en préparant ses sujets à répudier la vassalité chiite. Il finit même par adopter le titre suprême de la communauté, *Amîr al-Mu'minîn*. Pour parachever son projet, il prend, conformément aux règles en vigueur, tous les aspects nécessaires à son nouveau rang : le *laqab* avec le nom d'Allah, et la frappe de sa propre monnaie.

Cette décision est-elle planifiée ou prise à la hâte ? L'évolution des faits historiques montre qu'il s'agit plutôt d'une aventure non programmée et mal calculée. Si Muḥammad b. al-Fataḥ construit pierre par pierre son édifice, pourquoi se prive-t-il volontairement d'un atout majeur de légitimation ? A cette époque, tout prétendant à un tel titre doit avoir une solide assise religieuse. Or le Midrârîde qui possède cette doctrine (le kharijisme) l'a répudiée au profit du sunnisme malikite, peu ou pas favorable au multi-califat.

En agissant ainsi, le souverain midrârîde commet l'erreur fatale de ne pas prévoir les conséquences néfastes de ses actes. Peut être veut-il s'appuyer sur ses alliés omeyyades pour sortir de l'emprise fatimide. Mais pour une raison qui nous échappe, il décide de commettre cet acte beaucoup plus favorable à ses adversaires qu'à ses partisans. La fondation d'un nouveau califat sunnite en Occident affaiblit d'avantage les Omeyyades (sunnites) que les Fatimides (chiites). En dépit de ce

conflit d'intérêt et, indépendamment des leçons que l'on peut tirer de cette courte expérience, le projet est voué à l'échec, et la tentative est enterrée rapidement par les maîtres de l'*Ifrîqiya*.

Pour être complet, nous devons signaler que certains historiens, malgré cette fin tragique, attribuent aux deux successeurs d'*al-Shâkir li-Allâh* des *laqab/s* califiens : *al-Muntaşir* Samjû b. Muḥammad surnommé *al-Muntaşir bi-Allâh*¹¹⁷ et Abû Muḥammad °Abd Allah b. Muḥammad surnommé *al-Mu°tazz bi-Allâh*.¹¹⁸ Malgré ces diverses affirmations, l'affectation de ces *laqab/s* reste douteuse ; et cela pour deux raisons :

Premièrement l'incompatibilité entre cette éventuelle attribution et la suite des événements politiques dans ce pays. Il est certain que le souverain *al-Muntaşir* Samjû b. Muḥammad est réinstallé¹¹⁹ sur le trône contrairement à la volonté du maître fatimide et suite à l'assassinat de son gouverneur. Mais ce souverain, témoin de l'aventure dramatique de son prédécesseur, s'empresse de déclarer son allégeance à son suzerain. Bien plus, sous la pression de ce dernier, il se rend avec tous les notables de son royaume dans la capitale ismaélienne pour justifier son coup d'état, s'excuser du débordement et recevoir directement et solennellement l'obédience de son maître¹²⁰. Après ce voyage de réconciliation, la soumission des derniers souverains de la dynastie reste totale jusqu'à sa chute et sa disparition. Aucun incident majeur ne vient

¹¹⁷ Ch. PELLAT, "Les Midrârides", *EF*, T. VI, p. 1035.

¹¹⁸ A. IBN KHALDÛN, dans son *al-Ibar*, T.VI, p. 132 et T. VII, p. 38, indique clairement qu'*al-Mu°tazz* avait prit le *laqab* d'*al-Mu°tazz bi-Allâh* et LEVI-PROVENCAL, *Hist. de l'Esp.*, T. I, p. 449.

¹¹⁹ Réinstallation, par ce que ce monarque avait gouverné auparavant.

¹²⁰ al-DÂ°Î Idrîs, *Târikh al-khulafâ' al-fâtimiyyîn*, p.634.

perturber cette entente. Dans une telle situation, comment peut-on admettre qu'un simple gouverneur dépourvu de toute force significative ose défier son puissant maître et prendre un *laqab* califien ?

La deuxième raison qui permet de douter de l'éventuelle attribution de titres honorifiques de type califien aux derniers monarques midrârides est la contradiction même, qu'on remarque, entre les historiens. Nous avons vu qu'il y avait unanimité concernant le *laqab* pris par Muḥammad b. al-Fataḥ ; alors que pour ses deux successeurs, leur attribution reste tardive et discutée. Des historiens-voyageurs, plus proches de l'époque en question, se sont intéressés de près à cette dynastie, ainsi al-Bakrî et Ibn Ḥawqal. Ils n'ont pas crédité de tels titres les souverains en question. De plus, al-Bakrî qui relate en détail l'aventure de Muḥammad b. al-Fataḥ, appelle son successeur Abû al-Muntaṣir et non pas *al-Muntaṣir*.

Cette analyse est valable aussi bien pour *al-Muntaṣir* que pour *al-Muṭazz*, et il est probable que tous ceux qui ont attribué ces *laqab/s* aux deux derniers dynastes midrârides ont suivi la règle de Lévi-Provençal qui stipule que le *laqab* est constitué par une qualification où le nom de la divinité apparaît ou demeure sous-entendue¹²¹. La généralisation de cette règle pourrait conduire à imputer, arbitrairement, des titres honorifiques de type califien à tous les souverains qui avaient des *ism/s* ou des *laqab/s* susceptibles d'avoir un complément avec Allah. Notre étude voudrait vérifier l'arbitraire de cette généralisation.

¹²¹ E. LEVI-PROVENCAL, *l'Esp. au Xè siècle*, p. 47.

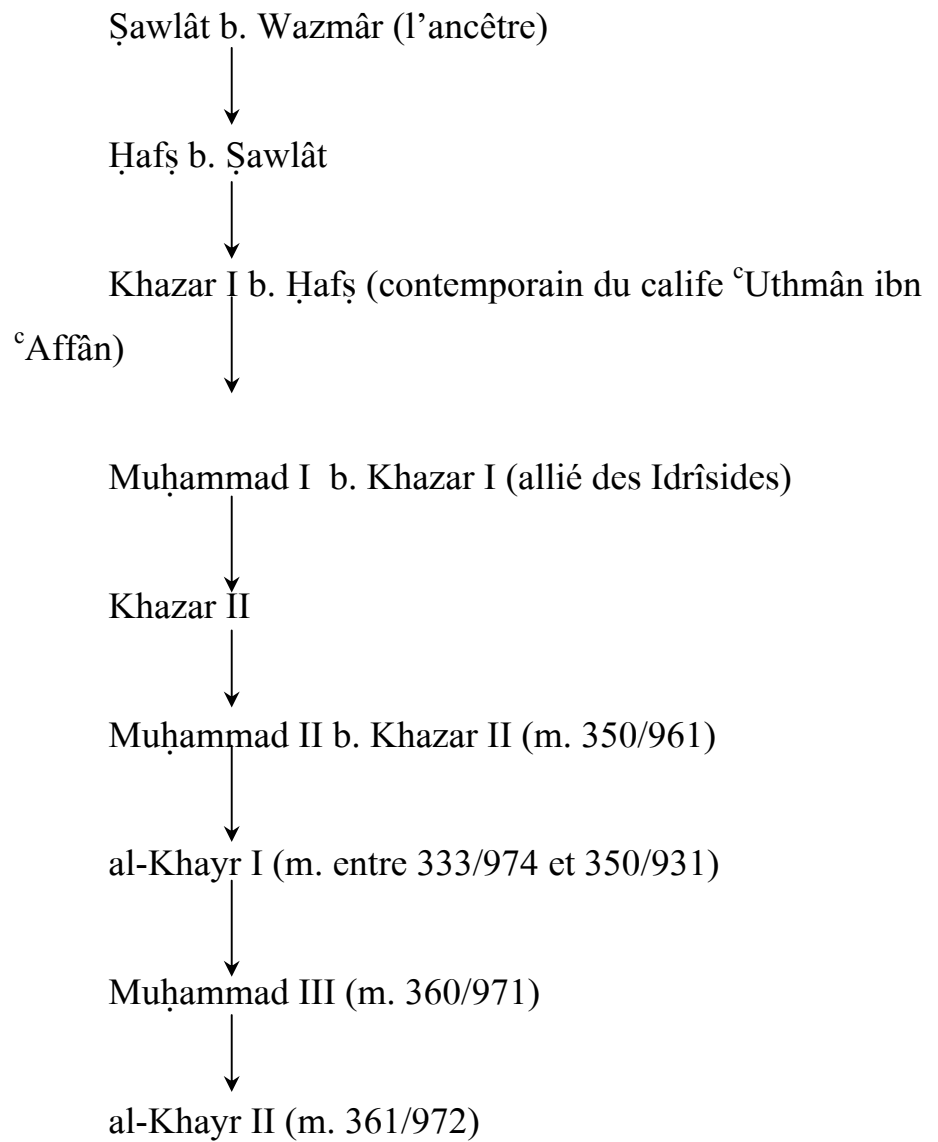
II – 2- 6 : Les *Maghrâwa* ou la dynastie des *Banû Khazar*

Les *Maghrawa* sont une branche importante de la tribu des *Zanâta* qui réussit à contrôler un vaste domaine du Maghreb central durant les trois premiers siècles de l’Islam. Grâce à leur puissance militaire, leur alliance est convoitée par toutes les grandes puissances régionales. Nous ne possédons pas de renseignements fiables sur leur relation avec l’Etat rustumide. En revanche, leur alliance avec les premiers idrîsides est attestée. Après la division bipartite du Maghreb entre les Omeyyades d’Espagne et les Fatimides, les chefs khazarites se rallièrent tantôt aux uns tantôt aux autres. De cette époque obscure, nous possédons une pièce de monnaie non datée, sur laquelle figure le nom de l’un des princes de cette sous-dynastie : al-Khayr b. Muḥammad *al-Muntaṣir bi-Allâh*, à côté du nom de son suzerain l’Imam Maʿid Abû Tamîm *al-Muʿizz li-Dîn Allâh* [le fatimide], *Amîr al-Muʿminîn*¹²². Cette pièce orpheline constitue une nouveauté dans la numismatique et la titulature musulmane maghrébine. En effet, pour la première fois nous rencontrons, sur la même pièce, l’existence de deux titres honorifiques pour deux souverains différents. Pour établir la valeur des renseignements livrés, nous allons tout d’abord déterminer la période de fabrication ensuite nous analyserons les événements politiques de cette époque.

La frappe a lieu à l’époque d’*al-Muʿizz*, c’est à dire entre 341/953 et 365/975. Durant ces vingt-deux ans de règne, la tribu *Maghrâwa* est dirigée, au moins, par deux chefs qui portent le *ism* d’al-Khayr : al-Khayr I b. Muḥammad II b. Khazar II et al-Khayr II b. Muḥammad III b. al-Khayr I.

¹²² H. LAVOIX, *op. cit.*, pièce n° 932, p. 404.

L'arbre généalogique de la dynastie Maghrâwa peut s'établir comme suit :



Sur la vie du premier al-Khayr I, nous ne disposons que de maigres informations. Il est cité par Ibn Khaldûn en tant que lieutenant dans la bataille livrée en 333/944 par son père Muḥammad II, chef de la tribu *Maghrawa*, contre le gouverneur de Tihert. En 350/961-2, ce Muḥammad II meurt en *Ifrîqiya*, et c'est son petit-fils Muḥammad III, et non pas son fils al-Khayr I, qui lui succède. Cette constatation nous laisse penser qu'al-Khayr I est mort probablement avant son père, c'est-à-dire avant 350/961 et après 333/944. En effet, la coutume n'est pas de nommer un fils lorsque son père est encore vivant. Par ailleurs, al-Khayr I n'est pas cité après cette date.

Les renseignements concernant al-Khayr II sont plus abondants. Les historiens mentionnent au moins le début et la fin de son règne. Il succède à son père Muḥammad III b. al-Khayr I en 360/971, et meurt un an plus tard en 361/972. De quel al-Khayr s'agit-il sur cette pièce ?

A priori, pas du deuxième personnage mentionné ; en effet, il ne gouverne qu'une courte période pendant laquelle, il est pourchassé par le général fatimide Bulukîn b. Zîrî qui le capture et le met à mort à *Sijilmâsa*. Ainsi, il n'a jamais ni le temps ni la volonté de reconnaître la suzeraineté d'*al-Mu'izz*. Cela nous amène à affirmer qu'il s'agit sans doute du premier al-Khayr. Or ce personnage, ainsi qu'on l'a indiqué ci-dessus, n'exerce pas administrativement le commandement des *Maghrawa*. Il est sous l'autorité de son père qui gouverne au nom des Omeyyades ou des Fatimides. Peut-il frapper des monnaies sans être émir ? D'habitude, à côté du nom et du titre de commandant suprême (prince des Croyants) on trouve le nom de son représentant et non pas le nom de son général aussi puissant soit-il. La seule manière possible de concilier ces données contradictoires est de supposer qu'al-Khayr I est, à un moment donné, gouverneur à part entière d'un vaste territoire

contrôlé par les *Maghrâwa* et qu'il occupe, dans la hiérarchie politique, le même rang que son père. Inutile de préciser que cette supposition est gratuite et sans preuve historique. Elle se base uniquement sur la logique des événements et sur un indice faible donné par l'*Encyclopédie de l'Islam*; selon lequel, al-Khayr I, qui ne partage pas la politique fatimide de son père, est le chef du pays dit *Laghwât*¹²³. Dans le même article, T. Lewicki précise, sans beaucoup de détail, que ce prince pro-omeyyade est amené, en 334/945, à reconnaître l'autorité fatimide¹²⁴.

Il semble que cette reconnaissance, si elle a eu lieu, n'a pas duré longtemps, puisqu'en 340/951 une délégation conduite par Fattûh b. al-Khayr I arrive à Cordoue¹²⁵ pour renouer la relation avec les Omeyyades et faire allégeance au nom de la tribu des *Maghrâwa*. En somme, si ces faits sont exacts, la pièce de monnaie en question aurait dû être frappée entre 334/945 et 341/951, c'est à dire durant la période où les princes maghraouis reconnaissent l'autorité fatimide. Cette datation approximative de la frappe (un laps de six ans) ne résout pas pour autant l'énigme de l'inscription figurant sur cette monnaie. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le titre honorifique (*al-Muntaşir bi-Allâh*) est précédé par un *'ism* : al-Khayr, et une *Nisba* : Ibn Muḥammad. A qui revient le *laqab*, à al-Khayr ou à son père Muḥammad ? Autrement dit, qui a porté ce surnom ?

¹²³ Oasis située à 416 kilomètres au Sud d'Alger. Ibn Khaldûn compte les Banî Arwât ou Laghwât parmi les plus fortes branches des *Maghrâwa*.

¹²⁴ T. LEWICKI, "*Maghrâwa*", *EF*², T. V, p. 1165.

¹²⁵ A. IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T.VII, p. 26. Il semble que la date 340/951 de l'éventuelle reconnaissance des Omeyyades, n'est pas certaine ; puisque, sur la pièce en question, figure le nom du calife fatimide *al-Mu'izz* qui règne de 341/953 à 365/975. La seule explication, à notre sens, est que cette soumission au maître de Cordoue ne dure que peu de temps.

Sans entrer dans une longue analyse grammaticale, nous nous limiterons à la règle générale qui stipule que l'adjectif, dans ce type de cas, se rapporte souvent au dernier nom cité¹²⁶. Et dans ce cas, c'est le père Muḥammad II b. al-Khazar II qui bénéficie de l'adjectif et non celui qui a, sans doute, frappé la pièce, son fils al-Khayr I.

Que savons-nous de ce Muḥammad II ? Nous devons aux frères Ibn Khaldûn, ʿAbd al-Raḥmân et Yaḥyâ, la liste des princes maghraouites descendants d'al-Khazar. Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle est même très incomplète et confuse. ʿAbd al-Raḥmân, dans son *Ibar*, sur une période d'environ cent soixante seize ans, ne cite, à titre d'exemple, qu'un seul prince portant le *'ism* de Muḥammad b. al-Khazar. Il ne fait pas de distinction entre Muḥammad b. al-Khazar qui, en 174/791, fait allégeance à l'Imam Idrîs premier et Muḥammad b. al-Khazar qui meurt en 350/961-2, à la cour fatimide de Kairouan. Comment pourrait-il s'agir d'un seul souverain compte tenu des dates ? Ibn Khaldûn n'a pas pris la peine d'éclaircir ce point. Le seul indice qui nous permette de mieux cerner le personnage est l'âge du deuxième Muḥammad. A sa mort attesté en 350/961-2, ce chef maghraouite est centenaire. Il est donc né vers 250/846 c'est-à-dire longtemps après 174/791, la date de l'alliance avec les Idrîsides. Par ailleurs, quel peut être le lien familial entre les deux Muḥammad b. al-Khazar ? Lewicki avance, sans donner de source, que le deuxième est le petit-fils du premier¹²⁷.

¹²⁶ Pour plus de détail concernant la règle grammaticale, voir ʿAbbâs ḤASAN, *al-Nahw al-wâfi*, T. I, p. 256.

¹²⁷ T. LEWICKI, "Maghrawa", *EF*², p.1165.

De ce qui précède, nous pouvons estimer que le porteur de ce fameux surnom honorifique (*al-Muntaşir bi-Allâh*) est le prince Muḥammad II b. al-Khazar qui décède, auprès de son suzerain, en 350/961-2 à Kairouan à l'âge de cent ans. Ce chef dirige sa tribu pendant une longue période, durant laquelle, son parcours politique retrace parfaitement la courbe des relations qu'entretient celle-ci avec les puissances voisines. Fidèle aux engagements de son ancêtre¹²⁸, Muḥammad est plutôt un partisan des Omeyyades. Il ne revient à la suzeraineté fatimide que sous la contrainte, sous la menace des armées *ʿubaydites* ou en cas de désaccord avec les maîtres d'Andalousie. Selon les rares sources disponibles, il n'a jamais l'idée d'une indépendance totale ou partielle. Il sert, selon les circonstances, les intérêts d'un calife ou de l'autre. Quand prend-t-il ce *laqab* et pourquoi ? Nous n'avons aucun détail, pas le moindre indice. Devant un tel mutisme des sources, comment pouvons-nous interpréter et harmoniser ces renseignements a priori contradictoires ?

Ce mystérieux gouverneur prend sans doute son *laqab* entre 250/846 et 350/962. Dans ce laps de temps un événement déterminant dans l'histoire du monde musulman en général et dans la vie politique de ce prince en particulier trouve place. C'est la fondation de l'empire fatimide en 297/909 dont Muḥammad b. Khazar est l'un des artisans. Cette précision implique que la prise du *laqab* n'a pu se faire qu'avant ou après cette date. Mais dans les deux cas, nous rencontrons une difficulté.

¹²⁸ Selon Ibn Khaldûn, l'un des ancêtres de la dynastie, Şulât b. Wanzamâr est le contemporain du calife ʿUthmân (23/644 – 35/656). En effet, il aurait, apparemment, été fait prisonnier dans un combat entre les Arabes et les Berbères, lors de la première conquête en 26/647-8. Envoyé à ʿUthmân et gracié par ce calife, il se fait musulman, et après être revenu dans son pays, il est nommé chef de sa tribu et devient un fidèle partisan des Omeyyades. Voir IBN KHALDÛN, *ʿIbar*, T. VII, p. 24.

Si l'adoption du surnom est antérieure à 297/909, cela veut dire que l'émir maghrawite a alors adopté un titre plus élevé que celui de son maître. A cette époque les Maghrawites gouvernent leur territoire pour le compte des Idrîsides du Maroc, et nous avons vu que ces derniers, malgré leur situation favorable, n'ont pas porté officiellement, pour des raisons indéterminées, de titres honorifiques, hormis le cas exclusif du surnom attribué à Muḥammad b. Idrîs II après sa mort.

Il est établi qu'à cette époque, un simple gouverneur ne peut prétendre à un titre plus élevé que celui de son propre maître, il est donc permis de croire que le prince Muḥammad b. Khazar ne fait que suivre, timidement, le chemin des Idrîsides, sans arrière pensée. Ceci pourrait expliquer le choix commun du même *laqab*, *al-Muntaṣir bi-Allâh*, et l'indifférence totale aux autres aspects de légitimation.

Dans le cas contraire, si la prise du titre a lieu après l'avènement des Fatimides, cela suppose que Muḥammad rivalise avec son suzerain d'*Ifrîqiya*. En effet, il est attesté que tous les monarques ismaéliens portent des titres honorifiques califiens. Est-il légitime de se demander si les califes fatimides tolèrent que leurs gouverneurs portent des surnoms comme eux ? Il resterait à le démontrer. Mais au stade où nous en sommes, nous nous contentons d'enregistrer l'existence de ce *laqab* et d'admettre cette situation sans en tirer de conclusions.

II – 2 – 7 : Les Zîrîdes ou la dynastie de *Banû Zîrî*

L'ancêtre éponyme de cette dynastie : Zîrî b. Manâd compta parmi les plus illustres généraux des Fatimides au Maghreb. Il se distingua par sa loyauté envers les Chiites et sa férocité envers leurs ennemis. Pour

récompenser ses services, le calife ismaélien *al-Mu^cizz li-Dîn Allâh* confia, au moment de son départ pour le Caire, l'administration de son ancienne capitale à la famille du général défunt. A partir de cet événement et jusqu'à l'arrivée des Almohades en 547/1153, la Berbérie orientale fut gouvernée d'abord par les Zîrîdes puis, en 405/1015, le royaume fut partagé définitivement entre deux branches de la famille. L'Est et sa capitale al-Mahdiya pour Bâdîs et ses descendants, l'Ouest et sa capitale *al-Qal^ca* (près de Msîla) pour son oncle : Hammâd et ses descendants.

Ensemble ou séparées, les deux dynasties connurent un grand essor économique et culturel. Leurs règnes furent généralement prospères. Politiquement, à l'exception de deux périodes, les deux principautés demeurent liées par une *Bay^ca* au suzerain fatimide du Caire. Une rupture de trois quarts du siècle environ intervient cependant entre Mahdiya et le Caire, entre 435/1044 et 501/1108¹²⁹. Durant ce temps, le gouverneur *al-Mu^cizz* qui, selon la rumeur détestait le chiisme, embrassa le sunnisme et renia la doctrine fatimide de ses ancêtres¹³⁰. Il refusa de reconnaître le représentant officiel de la doctrine ismaélienne, le calife du Caire, et fit allégeance au calife de Bagdad, représentant du

¹²⁹ Sur le début et la fin de l'aventure de l'insubordination, les avis divergent. Ibn al-Athîr (*al-Kâmil*, T.IX, p.522) avance la date de 435/1044. Pour Ibn Khaldûn (*al-Ibar*, T.VI, p.159-60), la rupture et la proclamation de la *khuṭba* au nom des ^cUbaydites eut lieu en 440/1049. Elle ne cessa qu'à l'époque de Yahyâ b. Tamîm b.al-Mu^cizz, c'est-à-dire vers 501/1108. Tandis que Idris (p.540) affirme que le retour à l'obédience fatimide est survenu à l'époque d'al-Mu^cizz même en 446/1054. Cette dernière affirmation est basée, selon son auteur, sur l'inventaire des pièces de monnaies frappées à cette époque. Toutes les pièces Zîrîdes de 441/1049 à 449/1058 qui nous sont parvenues portent la formule sunnite ; alors que celles frappées de 449/1058 à 459/1067 sont de type chiite et portent le nom du calife fatimide *al-Muntaṣir*. Il semble que la dissension entre les Fatimides et leurs gouverneurs Zîrîdes soit apparue dès la maturité politique et intellectuelle du jeune prince al-Mu^cizz qui s'était converti tôt au sunnisme. Et le divorce ne fut établi qu'après la menace du Caire, dans les années quarante. Cette rupture progressive explique la divergence des chroniqueurs qui assignent différentes dates s'échelonnant sur une dizaine d'années.

¹³⁰ IBN KHALDÛN, *al-Ibar*, T. VI, p. 159.

sunnisme. Une correspondance s'établit entre *al-Mu'izz* et son nouveau suzerain. Ce dernier, heureux de ce succès politico-religieux, envoya à son nouveau vassal un décret de nomination officiel (*al-Khila'*)¹³¹. Voici la lettre de nomination envoyée par le calife abbasside telle qu'elle est rapportée par Ibn al-Athir¹³² :

« De la part du serviteur et partisan de Dieu, Abû Ja'far *al-Qâ'im bi amr Allâh*, le prince des croyants à *al-Malik al-awḥad* (Roi unique), *Thiqat al-Islam* (Confiance de l'islam), *Sharaf al-Imâm* (l'Honneur de l'Imâm), *Uddat al-Anâm* (le Pilier des gens), *Nâsir Dîn Allâh* (le Défenseur de la religion de Dieu), *Qâhir A'âdâ' Allâh* (le Vainqueur des ennemis du Dieu), *Mu'ayyid sunnat rasûl Allâh* (l'Auxiliaire de la tradition du Prophète), Abî Tamîm al-Mu'izz b. Bâdîs b. al-Manṣûr , le gouverneur du prince des croyants sur tout le Maghreb ».

Face à cette insubordination, la réaction fatimide ne tarda pas. Les bédouins hilaliens qui provoquaient des troubles au sud du territoire égyptien furent encouragés à traverser le Nil et à émigrer en *Ifrîqiya* pour châtier le "renégat" et prendre possession de son territoire. Ils arrivèrent vers 443/1052 ; les Zîrides essayèrent, mais en vain, de repousser l'envahisseur ; le pays entra alors dans une période de turbulence politique et économique. Les souverains employèrent tous les moyens pour rétablir leur autorité. Le petit-fils d'al-Mu'izz, Yaḥyâ b. Tamîm renonça à la dissidence paternelle et revint à l'obédience fatimide¹³³. Mais le mal était fait.

¹³¹ Un chapitre très important sur (*al-Khil'a*) la cérémonie officielle de la nomination des responsables politiques est détaillé par Hilâl al-Şâbî, *Rusûm*, p. 93-99.

¹³² IBN al-ATHÎR, *al-Kâmil*, T. IX, p. 522.

¹³³ IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VI, p. 160.

La titulature zîrîde :

Malgré leur éclat et leurs tentatives d'indépendance, les Zîrîdes portèrent seulement le titre souverain d'*Amir*¹³⁴ ; comme on va le voir, ils reçurent de leurs maîtres des *laqab/s* en *Dawla*, mais pas des titres honorifiques califiens. Cependant, Ibn °Idhârî cite à plusieurs reprises le premier gouverneur zîrîde : Bulukîn b. Zîrî en le surnommant *al-°Azîz bi-Allâh*. Il ne s'agit probablement pas d'une erreur ou d'un manque d'information de cet historien ; puisqu'il répète le même *laqab* chaque fois qu'il évoque ce souverain. Il dit par exemple : « Lorsque le gouverneur fatimide d'*Ifrîqiya* Abû al-Futûḥ mourut, [...] c'est son fils Abû al-Fataḥ al-Manṣûr b. Abî al-Futûḥ qui lui succéda. Il est surnommé °Uddat (le bras droit¹³⁵) d'al-°Azîz bi-Allâh [le calife fatimide] fils de Yûsuf al-°Azîz bi-Allâh ». De la même façon, dans un autre passage, il note : « en 391/1001 est arrivé [à la cour zîrîde] le messenger de Ḥammâd b. Yûsuf al-°Azîz bi-Allâh »¹³⁶.

Ces citations troublantes méritent une investigation plus poussée dans la vie politique de ce monarque. A la veille de son départ pour l'Orient *al-Mu°izz* chercha parmi les grands officiers de l'empire, un homme fidèle et capable, à qui il pourrait confier le gouvernement de l'*Ifrîqiya* ; son choix tomba sur Bulukîn b. Zîrî. En le nommant à ce poste, le calife lui choisit :

- un nouvel *ism*, Yûsuf
- une *kunya*, Abû al-Futûḥ

¹³⁴ H. R IDRIS, *la Berbérie orientale sous les Zîrîdes*, p. 509.

¹³⁵ En langue arabe, le mot *°uddatun*, pluriel *°udadun* a plusieurs significations. Il veut dire à la fois un agrès, un appareil, un préparatif, provision... Nous avons choisi le sens figuré du bras droit. C'est-à-dire sur qui le calife *al-°Azîz bi-Allâh* peut s'appuyer.

- un *laqab*, *Sayf al-Dawla*

Durant ses vingt ans de règne, Yûsuf resta un fidèle partisan de la dynastie. Cette loyauté fut récompensée ; puisqu'en 367/977-8, le successeur d'al-Mu^cizz, *al-^cAzîz bi-Allâh* lui permit d'étendre son domaine vers Tripoli. Aucune source ne signale un malentendu entre le gouverneur et ses maîtres. C'est l'entente complète. Il faut donc écarter d'emblée l'idée d'une rivalité ou d'une insubordination de Bulukîn envers son suzerain et trouver une autre explication, plus rationnelle, à l'apparition de ce titre.

Rappelons ici qu'*al-Bayân* est la seule source qui attribue ce *laqab* au roi zîrîde. Les autres chroniqueurs, même s'ils ne s'accordent pas, ne parlent point de ce titre ; sans ordre chronologique, ils attribuent à ce prince plusieurs titres honorifiques : *Sayf al-Dawla* (sabre de l'Etat), *Zahîr al-Dawla* (assistant de l'Etat), *^cUddat al-^cAzîz bi-Allâh* (noblesse et bras droit du calife) et *Sayf al-^cAzîz bi-Allâh* (sabre du calife). Il est clair que la ressemblance et la multiplicité de ces *laqab* a pu être une source de confusion. On sait, d'une part que *^cUddat al-^cAzîz bi-Allâh* est le surnom du successeur de Bulukîn, *al-Manşûr* ; il est douteux qu'*al-Manşûr* ait porté le même titre que son père ; d'autre part le calife fatimide *al-^cAzîz bi-Allâh* ne fut désigné comme héritier présomptif que peu de temps avant la mort de son père en 365/975 et trois ans après la nomination de Bulukîn à la tête d'Ifrîqiyya.

Pour sortir de cette impasse, Idris nous propose une explication logique étalée dans le temps. Il suppose qu'al-Mu^cizz surnomma effectivement Bulukîn *Sayf al-Dawla* ; ce titre fut transformé en *Sayf al-*

¹³⁶ IBN ^cIDHÂRÎ, *al-Bayân*, T. I, p. 239 et 252.

^c*Azîz bi-Allâh* par ce dernier calife après son avènement en 365/975¹³⁷. Pourtant, cette explication, malgré sa logique, ne résout pas entièrement le problème du titre honorifique ; par contre elle nous donne une piste susceptible de nous guider dans notre recherche. Si Bulukîn est bien appelé, à partir d'une certaine époque, *Sayf al-^cAzîz bi-Allâh*, est-il possible qu'Ibn Idhârî, dont les écrits soit postérieurs à cette époque, ait, par négligence, supprimé le mot *sayf* de sa chronique ? Il est cependant peu probable qu'il ait agi ainsi. D'abord parce qu'il mesurait bien la différence entre Yûsuf *sayf al-^cAzîz bi-Allâh* et Yûsuf *al-^cAzîz bi-Allâh* ; ensuite parce qu'il répète à plusieurs reprises la même appellation sans distinction. Devant ces informations, il faut être prudent et reconnaître l'existence de deux possibilités :

- a) Accepter, sans preuve, les propos d'Ibn Idhârî.
- b) Admettre l'acceptation par l'administration fatimide de tels titres pour ses gouverneurs.

Il est difficile de confirmer ou d'infirmer la première proposition, mais nous allons, le moment venu, analyser la vraisemblance de la seconde, même si elle est douteuse.

II – 2 – 8 : Les Hammâdides ou *Banû Ḥammâd*

Le fondateur de cette dynastie Ḥammâd b. Bulukîn b. Zîrî fut gouverneur de la partie occidentale du territoire zîrîde. En 405/1015, lorsque son neveu Bâdîs, le maître de la Berbérie, lui ordonna de remettre à son héritier présomptif une partie du territoire constantinois,

¹³⁷ H. R. IDRIS, *op. cit.*, p. 45.

Ḥammâd refusa et entra en rébellion¹³⁸. Cette scission marque l'acte de naissance de la royauté hammadide. En dépit de la réaction violente des Zîrîdes, Ḥammâd et ses successeurs réussirent à sauvegarder leur territoire et à conserver leur indépendance ; ils arrivent même, à une certaine époque, à supplanter leurs cousins. Ce fut le cas surtout au moment de l'invasion hilalienne de la Berbérie. Cet événement toucha essentiellement le domaine zîrîde, alors que les Hammâdides, grâce à leur position géographique et politique, étaient, au début, relativement épargnés. Profitant du désordre occasionné par la défaite puis le retrait des Zîrîdes à *al-Mahdiyya*, plusieurs gouverneurs locaux des grandes villes déclarèrent leur autonomie ; et certains parmi ces roitelets, comme celui de Sfax al-Barghawâtî, reconnurent l'autorité hammâdide¹³⁹.

La titulature hammâdide :

La politique hammâdide à l'égard des dynasties califales ne diffère guère de celle de leurs cousins. Ils oscillent, en fonction des circonstances et surtout en fonction de leur relation avec les Zîrîdes, entre la reconnaissance des Fatimides et celle des Abbassides. Dès 405/1015 et suite à son désaccord avec le gouverneur fatimide d'*Ifrîqiya* Bâdîs, Ḥammâd rejeta les thèses chiïtes et renoua des liens avec les Abbassides¹⁴⁰. « Malheureusement, les circonstances et la portée de cet acte politico-religieux nous échappent¹⁴¹ ». Durant le reste de sa vie, il resta sur ses positions ; ce n'est probablement qu'à la fin du règne de son

¹³⁸ IBN KHALDÛN, *°Ibar*, T. VI, p. 171.

¹³⁹ *Ibid.*, T. VI, p. 173.

¹⁴⁰ IBN KHALDÛN, *al-°Ibar*, T. VI, p. 171.

¹⁴¹ H. R. IDRIS, *la Berbérie orientale sous les Zîrîdes*, p. 110.

fil et successeur al-Qâ'id que les relations avec le Caire furent rétablies. Nous n'avons pas la date exacte de cette réconciliation ; mais elle se situe vraisemblablement peu de temps avant 446/1055¹⁴². A partir de cette date, il semble que les souverains et successeurs d'al-Qâ'id aient eu de bonnes relations avec leurs suzerains ismaéliens ; aucun historien ne signale un désaccord significatif. Or, nous possédons deux indices, appartenant à deux époques différentes, qui prouvent que cette entente ne fut pas aussi bonne qu'elle le paraît.

Le premier concerne la relation entre le souverain hammâdide *al-Nâsir* et l'émir Barghawâṭī Ḥammû b. Mallîl. Ce dernier qui, à la faveur de l'anarchie consécutive à l'invasion hilâlienne, avait usurpé le gouvernement de Sfax et s'était déclaré indépendant, adressa à *al-Nâsir* une lettre de soumission et un présent¹⁴³. Ce présent aurait contenu, selon Idris, des *dinars* de type sunnite frappés à Sfax. Ce qui veut dire qu'à cette date au moins, al-Barghawâṭī battait monnaie et ne reconnaissait pas la souveraineté fatimide¹⁴⁴. Est-il concevable et admissible qu'à cette époque un petit chef local adopte une tendance politique différente de celle prônée par son suzerain direct ? Cela est peu probable, mais il se peut que Ḥammû, qui était jusque là sunnite, ait changé d'obédience au moment de la reconnaissance de l'autorité hammâdide, pour éviter l'ingérence de ces derniers dans ses affaires ; puis, une fois le danger

¹⁴² Ibn Khaldûn ne précise pas la date exacte du retour des Hammâdides à l'obédience fatimide. Mais, il la situe après 434/1043 et la mort d'al-Qâ'id en 446/1055, *al-Ibar*, T. VI, p. 172.

¹⁴³ IBN KHALDÛN (*al-Ibar* T. VI, p. 173) évoque cette délégation, mais il ne précise pas le contenu du présent.

¹⁴⁴ H. R. IDRIS qui affirme à deux reprises (*La Berbérie*, T. I, p. 255 et T. II, p. 540) l'existence de deux pièces frappées par ce prince à Sfax en 449/1057-8 et en 461/1068-9, nous renvoie à son article "Sur le retour des Zîrîdes à l'obédience fatimide" *A.I.E.O.*, 1953, et dans l'article en question, il déclare tenir cette information de M. Farrugia de Candia, sans mentionner la référence.

dissipé après la défaite d'*al-Nâsir* à *Sabîba* en 457/1065¹⁴⁵, il modifia sa position et fit de nouveau battre de la monnaie sunnite. Les deux pièces sunnites en question sont frappées en 449/1057-8 et en 461/1068-9 ; la perte de la monnaie barghawati, frappée entre ces deux dates, ne permet pas de dépasser le niveau de l'hypothèse. L'autre hypothèse éventuelle est qu'*al-Nâsir* était, au moment de l'arrivée de la députation barghawati, en désaccord avec le maître du Caire ; mais, il n'y a aucune allusion à ce type d'incident dans la masse d'écrits relative à ce grand souverain hammâdide.

Le second indice, de la détérioration de la relation entre les Hamdanides et les Fatimides, qui se répercute sur la titulature, est le suivant. Le dernier souverain de la dynastie hammâdide Yaḥyâ qui succéda à son père en 515/1122 décida, contrairement à tous ses prédécesseurs, vers 543/1149 de battre monnaie au nom du calife abbasside¹⁴⁶. Les historiens ne nous donnent pas plus d'explications sur cette tentative ni sur la réaction des Fatimides. Il semble que ces derniers n'eurent pas le temps de réagir ; les Almohades conquièrent en effet l'*Ifriqiya* peu de temps après.

En corrélation avec cette politique, les souverains hammâdides portèrent le titre d'émir et certains d'entre eux reçurent des *laqab/s* en

¹⁴⁵ Petite ville située entre Kairouan et Tébessa où les troupes hammâdides conduits par *al-Nâsir* subirent une écrasante défaite contre les Arabes hilâliens, IDRIS, *la Berbérie*, p. 259.

¹⁴⁶ Ibn Khaldûn qui précise que les prédécesseurs de Yaḥyâ s'étaient abstenus de battre monnaie par respect pour leurs suzerains fatimides, note que la forme et la graphie de ces pièces sont les suivantes : sur chaque face, un cercle et trois lignes : sur la première face, le cercle enferme un verset coranique et les lignes l'attestation de foi plus le non du souverain Yaḥyâ b. *al-^cAzîz bi Allâh al-Amîr al-Manṣûr*. Sur l'autre face, dans le cercle, le lieu et date de frappe : *al-Nâsiriyya* en 543/1149 et dans les lignes : al-Imâm Abû ^cAbd Allah *al-Muqtafi li amr Allâh Amîr al-Mu'minîn al-^cabbâsî*. *Al-^cIbar*, T.VI, p. 177.

*Dawla*¹⁴⁷. Or il semble, comme leurs cousins et rivaux Zîrîdes, que l'un des souverains de cette dynastie ait porté un surnom honorifique de type califien. Ibn Khaldûn, dans son *‘Ibar*, se basant sur une preuve numismatique, affirme sans ambiguïté que l'avant dernier prince hammâdide de Bougie *al-‘Azîz* qui régna de 498/1105 jusqu'en 515/1121-2 se fit appeler effectivement *al-‘Azîz bi-Allâh*. Mais il ne précise pas si cette décision fut prise du vivant du monarque ou si c'est une attribution tardive datant de l'époque de son successeur Yaḥyâ.

Al-‘Azîz, contrairement à ses prédécesseurs, eut un règne long et paisible. Il conclut la paix avec l'ennemi éternel de sa famille, la tribu des Zanâta, en outre, il estima et aima la compagnie des légistes. De surcroît, il n'eut, selon toutes les chroniques, aucune grande ambition politique. Ses relations politiques et religieuses avec les différentes dynasties califiennes demeurent obscures, comme en général, l'histoire de toute la dynastie hammâdide. Nous ne savons pas s'il demeura soumis aux Fatimides ou s'il changea de camp. Les fragments dispersés dans *al-Bayân* et dans *al-‘Ibar*, ne fournissent que des indications très limitées sur la politique extérieure de ce roi. Ils laissent entendre qu'il resta fidèle aux souverains du Caire. Par conséquent, il est difficile d'admettre l'usage de ce *laqab* honorifique dans la chancellerie d'*al-‘Azîz*.

Nous pensons plutôt que l'attribution de ce surnom est postérieure à la vie de ce souverain. Le fait d'octroyer un *laqab* califien à un souverain défunt n'avait certainement pas de répercussions politiques. Nous avons vu auparavant que les Idrîsides avaient eu recours à ce geste,

¹⁴⁷ Les *laqab/s* en *Dawla* des deux dynasties zîrîde et hammâdide seront développés dans le chapitre consacré à ce type de *laqab*.

sans pour autant revendiquer de position politique plus élevée que celle qu'ils occupaient.

Quelques remarques indispensables au sujet des *ism/laqab/s* des souverains zîrîdes et hammâdides :

Cinq souverains au moins de ces deux dynasties sont connus et désignés par des noms équivoques, qui peuvent être considérés comme des *ism/s* ou des *laqab/s* :

- *al-Manşûr* b. Bulukîn (373/984-385/995)
- *al-Mu^cizz* b. Bâdîs (406/1016-454/1062)
- *al-Nâşir* b. ^cAlinnâs (454/1062-481/1088)
- *al-Manşûr* b. *al-Nâşir* (481/1088-498/1105)
- *al-^cAzîz* b. *al-Manşûr* (498/1105-515/1122)

Tout ces noms : *al-Manşûr*, *al-Mu^cizz*, *al-Nâşir*, et *al-^cAzîz* font partie intégrante de la liste des premiers éléments des *laqab/s* en Allah ; et les trois derniers font également partie des listes des *laqab/s* en *Dawla* et en *Dîn*¹⁴⁸. Autrement dit, ils sont susceptibles d'être des titres honorifiques en Allah, en *Dawla* ou en *Dîn* ; et plusieurs souverains musulmans les ont portés avant et après la période zîrîdo-hammadide¹⁴⁹. A ce propos, l'auteur d'*al-A^cmâl*, jouant sur l'homonymie, déclare que le souverain hammâdide *al-Manşûr* suivait [dans ce choix] l'exemple d'*al-Maşûr* l'abbasside¹⁵⁰. De la même façon, rien n'empêche ces termes

¹⁴⁸ Voir *infra*, pp. 197-8, 266-9 et 306-11.

¹⁴⁹ A titre d'exemple : *al-Manşûr bi-Allâh*, *al-Mu^cizz li Dîn Allâh* et *al-^cAzîz bi-Allâh* les fatimides, *al-Nâşir li Dîn Allâh* l'omeyyade, *Mu^cizz al-Dawla le bûyide*, *Nâşir al-Dîn* utilisé par les souverains almoravides...

¹⁵⁰ Pour plus de renseignement voir IDRIS, *La Berbérie*, T. I, p. 277.

de servir de *ism* (prénom). Nous avons des témoignages qui semblent indiquer clairement que cette pratique fut courante, pendant et surtout après la période concernée ; certains noms comme *al-Manşûr*, par exemple, furent largement utilisés tôt par les Arabes comme *ism^calam*¹⁵¹.

Devant une telle confusion comment pouvons-nous différencier, et selon quels critères, un *laqab* d'un *ism* ? Il est clair que la double fonction de ces termes et l'usage simultané des deux sens rendent la distinction difficile. Lorsqu'il n'y a pas d'indices fiables, le jugement est arbitraire ; c'est le cas pour les dynastes en question. A l'exception du *laqab* controversé d'al-^cAzîz¹⁵², les autres surnoms furent employés sans complément. Aucun historien, aucune inscription n'indique, à notre connaissance, directement ou indirectement une liaison entre ces *laqab/s* et les références habituelles : Allah, *Dawla*, *Dîn*... De surcroît, l'absence de liaison entre ces noms et les références courantes n'exclut pas, pour autant, le fait qu'ils soient employés comme des titres honorifiques à part entière. Puisque nous avons la certitude que certains de ces mêmes termes furent utilisés ailleurs dans un but purement honorifique. L'exemple le plus flagrant est celui d'*al-Manşûr* l'amirîde (m. 393/1002), *al-Nâşir Şalâḥ al-Dîn* l'ayyûbide (m. 589/1193)...

En somme, il semble que les noms *al-Manşûr*, *al-Mu^cizz*, *al-Nâşir*, et *al-^cAzîz*, utilisés par certains souverains zîrides et hammâdides, et qui peuvent aussi être des titres honorifiques, furent, avant tout, employés comme des *ism/s* et non comme des *laqab/s*. A cet égard, la réflexion

¹⁵¹ Voi *supra*, p. 61.

¹⁵² Voi *supra*, p. 98-100.

d'Idris à propos du nom d'*al-Mu'izz* le zîrîde est magistrale : l'auteur, après avoir remarqué que le biographe Ibn Khallikân n'a pu découvrir de véritable *ism* à ce souverain, en déduit qu'*al-Mu'izz* ne pouvait être que le prénom du monarque. Pour étayer cette déduction, Idris signale que la chancellerie fatimide continue à l'appeler, même en le maudissant, *al-Mu'izz* Ibn Bâdîs ; « s'il avait eu un autre nom, les chiites n'auraient pas manqué de l'employer pour stigmatiser sa forfaiture »¹⁵³ ; Et j'ajoute qu'il n'est pas coutume de flétrir quelqu'un en le nommant par son titre honorifique. De plus, il est intéressant de rappeler que la majorité des premiers éléments des *laqab/s* en Allah, en *Dîn* et en *Dawla*, furent transformés, à certaines époques et selon un rythme variable, en de véritables *ism/s*. Ainsi, le même raisonnement peut être fait pour les autres souverains.

II – 2 – 8 : Les chefs locaux qui se partagèrent le territoire zîrîde après l'invasion hilalienne

Comme nous l'avons exposé précédemment, à la veille de l'arrivée des Banû Hilâl en 443/1051-2¹⁵⁴, le territoire de la Berbérie orientale était partagé entre deux dynasties vassales : les Zîrîdes à l'est et les Hammâdides à l'ouest. L'invasion puis l'installation définitive des bédouins hilâliens modifièrent complètement le paysage politique de la région. Le pouvoir des deux dynasties, et surtout celui des Zîrîdes, s'affaiblit et plusieurs chefs locaux déclarèrent leur indépendance. Parmi

¹⁵³ H. R. IDRIS, *La Berbérie*, T. I, p. 133 et 238.

¹⁵⁴ Cette date ne correspond pas au début de l'incursion fulgurante et progressive des Hilâliens dans l'*Ifriqiya* ; elle marque la défaite désastreuse des Zîrîdes à Haydarân, où il joua le destin de la région.

les seigneurs les plus importants dans ce nouvel ordre politique, nous retrouvons les Khurâsânides de Tunis et le maître de la ville de Sfax Ḥammû b. Mallîl al-Barghawâṭî...

A : les Khurâsânides de Tunis

Au moment du chaos politique consécutif à la submersion hilâlienne et à la concentration du pouvoir zîrîde sur la seule ville de Mahdia, les Tunisois sollicitèrent l'intervention du souverain hammâdide *al-Nâṣir* afin qu'il leur donne comme chef un de ses gouverneurs¹⁵⁵. L'investiture du *wâlî* °Abd al-Ḥaqq b. °Abd al-°Azîz b. Khurâsân en 450/1059 à Tunis marque la naissance de la dynastie¹⁵⁶. Aussitôt investi, °Abd al-Ḥaqq entama des réformes politico-administratives importantes ; inspiré par nous ne savons quelle idée, le vassal hammâdide associa les Tunisois à l'exercice du pouvoir. Non habitués à ce genre d'organisation, les Tunisois adhérèrent à cette politique et se mirent à aimer leur bon administrateur Khurâsânide¹⁵⁷.

Le fondateur de la dynastie mourut en 488/1095 après un long règne. Son fils °Abd al-°Azîz lui succéda. Fidèle à la politique tracée par son père, °Abd al-°Azîz continua à donner une importance au conseil des *Shuyûkh* et abandonna même une part de son autorité, sinon toute, à son frère Ismâ°îl. Après la mort du souverain en 499/1105, la charge de l'Etat revint entièrement à Ismâ°îl qui tenta, selon Idris, de mettre son neveu et héritier présomptif Aḥmad en tutelle¹⁵⁸. Mais le destin ne lui laissa pas le

¹⁵⁵ IBN KHALDÛN, *al-°Ibar*, T. VI, p.163, IBN °IDHÂRÎ, *al-Bayân*, T. I, p. 315.

¹⁵⁶ IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VI, p.163.

¹⁵⁷ H. R. IDRIS, *La Berbérie*, T. I, p. 264.

¹⁵⁸ *Ibid.*, T. I, p. 266.

temps de concrétiser son projet, et il s'éteignit à son tour peu de temps après en 500/1107.

Lorsque le quatrième souverain de la dynastie Aḥmad b. °Abd al-°Azîz prit le pouvoir, il rompit avec la tradition instaurée par son grand-père °Abd al-Ḥaqq, il abolit le rôle du conseil et gouverna en "tyran"¹⁵⁹. Aussi étonnant que cela puisse paraître, selon Ibn Khaldûn, c'est à l'époque de ce tyran que la petite dynastie khurâsânide connut son apogée économique et culturel ; il fut, toujours selon Ibn Khaldûn, le chef le plus remarquable de la famille. Au milieu de cette prospérité les Hammâdides décidèrent d'en finir avec cette famille ; et le dernier chef khurâsânide Aḥmad fut expédié, avec toute sa famille, en 522/1128 à Bougie où il mourra¹⁶⁰. De cette date jusqu'à 543/1148-9, l'administration de Tunis fut confiée à des gouverneurs nommés directement de Bougie. En 543/1148-9, les Tunisois firent, à nouveau, appel à un prince khurâsânide Abû Bakr b. Ismâ'îl. Le règne de ce dernier dura à peine un an ; il fut renversé par un autre membre de la famille °Abd Allah b. °Abd al-°Azîz.

Malgré la situation politique précaire de l'*Ifrîqiya* à cette époque avec la poussée des Almohades et la présence des Normands, °Abd Allah a su se maintenir au pouvoir une dizaine d'année. Il mourut mi-février 1159, il eut pour successeur son neveu °Alî b. Aḥmad qui capitula devant l'armée almohade cinq mois après son intronisation¹⁶¹.

¹⁵⁹ IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T.VI, p.164.

¹⁶⁰ *Ibid.*, T. VI, p. 134.

¹⁶¹ H. R. IDRIS, "Khurâsân", *EF*², T. V, pp. 51-63.

La titulature khurâsânide :

La dynastie khurâsânide naquit de l'approbation hammâdide. Pour cette raison, et malgré leur large autonomie, ses leaders politiques furent sans cesse vassaux, soit des Hammâdides de Bougie soit de leurs cousins Zîrîdes de Mahdia. En 458/1066 par exemple et suite au siège de Tunis, °Abd al-Ḥaqq dut renier l'autorité de son suzerain *al-Nâsir* et reconnaître celle de Tâmîm le zîrîde¹⁶². C'est de cette façon que les Khurâsânides restèrent au pouvoir. Aucun d'eux n'échappa à cette politique prudente ; en conséquence, leur titulature fut modeste et sans envergure.

Outre cette considération d'ordre politique, il semble que l'organisation semi-démocratique adoptée par les Khurâsânides, où l'autorité fut exercée par une assemblée de notables, ait joué un rôle non négligeable dans le choix de leur titulature. En réalité, les responsables et présidents de l'assemblée portèrent tous le fameux titre maghrébin d'*al-Shaykh al-Ajall* (le Cheik très vénérable)¹⁶³. Sans *laqab* honorifique particulier, il semble qu'ils se soient satisfaits de cette appellation. Idris qui esquisse, à juste titre, l'influence de ce mode d'administration sur les titres khurâsânides, souligne que lorsque Ismâ'îl, le troisième chef de la famille, tenta de mettre en tutelle son neveu Aḥmad et de porter atteinte aux prérogatives du conseil des notables, il substitua à son titre de *Shaykh* celui de *Amîr*¹⁶⁴.

Avant de clore sur ce sujet, il est nécessaire de dissiper un certain plan pouvant brouiller notre conclusion. Idris nous révèle, d'une part,

¹⁶² IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VI, p. 164.

¹⁶³ IDRIS, *La Berbérie*, T. I, p. 226.

¹⁶⁴ *Ibid*, T. I, p. 266.

que sur une inscription de fondation de *Masjid al-Mihrâs*, très abîmée et datée de *Ramaḍân* 485/oct. 1092, est mentionné Abû Muḥammad °Abd al-°Azîz b. °Abd al-Ḥaqq b. Khurâsân avec le titre d’*al-Shaykh al-‘Ajall* ; et que d’autre part, la frise de la coupole de Sidi bou Khrissan dit que ce mausolée fut édifié sur les ordres du *Sulṭân al-Manṣûr (bi-Llah ?)* Abû Muḥammad °Abd al-°Azîz b. Khurâsân...*Jumâdâ II* 486/juin-juil. 1093¹⁶⁵. En commentant cette inscription, l’auteur de *la Berbérie orientale sous les Zîrîdes*, ajoute « par sultan, il faut certainement entendre : le pouvoir, l’autorité du conseil des Shaykh tunisois ». Sur quoi se base-t-il pour avancer cette affirmation ?

Nous pensons que cette affirmation est justifiée par l’absence totale de ce titre de fonction dans toutes les autres sources. En effet, dans tous les documents relatifs à cette petite dynastie, aucun historien ne signale l’usage du titre de sultan par les Khurâsânides ; tous les qualifient de *Shaykh* et non pas d’*Amîr* ou de *Malik*. Par le même raisonnement, nous pouvons imaginer que le *laqab* honorifique *al-Manṣûr*¹⁶⁶ attribué à °Abd al-°Azîz est, dans ce cas, une simple invocation pour ce bienfaiteur. Cependant, nous ne pouvons pas, sans preuve, exclure la possibilité que ce chef ait porté, au moins officieusement, ce surnom. Plusieurs souverains de la région avaient, avant et après lui, fait usage de ce genre de titre, sans attirer d’attention particulière de la part des historiens.

¹⁶⁵ Ces informations sont détaillées dans la note de bas de page n° 73, IDRIS, *La Berbérie orientale sous les Zîrîdes*, T. I, p. 265.

¹⁶⁶ Le mot entre parenthèse (bi-Llah ?) est rajouté par l’auteur, pour cela nous avons utilisé que le titre *al-Manṣûr*.

B : Ḥammû b. Mallîl al-Barghawâtî : maître de la ville de Sfax

A l'instar de la famille khurâsânide, le premier Barghawâtî, Mansûr b. Afrûn, fut nommé gouverneur de Sfax par le zîrîde al-Mu^cizz. Après la fuite de ce dernier à Mahdia, ce *Wâlî* s'allia avec les Arabes et déclara son indépendance. Mais son cousin, Ḥammû b. Mallîl, ne lui laissa pas le temps de réaliser ses dessins ; il l'assassina au *Hammâm* et lui succéda en 451/1059¹⁶⁷. Le nouveau maître de la ville fut plus ambitieux et plus imprudent que son cousin ; quatre ans après sa succession, surestimant ses forces, il profita du décès de son suzerain théorique le souverain zîrîde al-Mu^cizz, pour lancer en 455/1063 une attaque avortée contre la capitale Mahdia. Malgré cette défaite et les multiples tentatives zîrîdes pour s'emparer de Sfax, le Barghawâtî réussit à se maintenir au pouvoir jusqu'en 493/1099. A cette date, battu par le souverain zîrîde Tamîm, il se réfugia dans la ville de Gabès où il mourut, peu de temps après.

Durant son long règne, Ḥammû eut recours à tous les moyens pour préserver sa cité ; nous avons vu qu'il avait envoyé une lettre et un présent au souverain hammâdide *al-Nâşir* pour lui faire soumission. En revanche, nous n'avons aucun indice de relation, même fictive, entre Sfax et les autres capitales musulmanes. Le présent mentionné ci-dessus contenait des *dinars* de type sunnite frappés à Sfax¹⁶⁸. Ce qui veut dire qu'à cette date au moins, al-Barghawâtî battait monnaie et ne reconnaissait pas la souveraineté fatimide. Idris, qui révèle l'existence de

¹⁶⁷ Cette date avancée par IBN °IDHÂRÎ (*al-Bayân*, T. I, p. 294), et reprise par IDRIS, (*La Berbérie*, T. I, p. 231) est incertaine, puisque ce dernier auteur déclare posséder une pièce de monnaie frappée par Ḥammû à Sfax en 449/1057-8. Quant à IBN KHALDÛN, *al-'Ibar*, T. VI, p. 168, il ne précise pas de date.

¹⁶⁸ *Supra*, p. 102.

cette preuve numismatique, ne précise pas hélas sur quels critères est-il s'appuyé pour aboutir à cette conclusion. Ces dinars font-ils référence à une autorité sunnite : abbasside ? A priori non, parce qu'un tel fait ne pouvait pas échapper à l'observation d'un historien.

Indépendamment de son statut politique, Ḥammû b. Mallîl faisait vraiment figure d'un souverain à part entière. Il semble qu'il ait utilisé le titre souverain de *Amîr* et un titre honorifique un peu étrange pour les Maghrébins ; La façade de la Grande Mosquée de Sfax, s'orne d'une inscription qui proclame que les travaux ont été exécutés en l'an 478/1085-6, sur l'ordre de *al-Amîr Fakhr al-Mulk wa kâfi-hi* (l'émir l'orgueil de la royauté et son dépositaire) Abû *al-Manşûr* Ḥammû b. Mallîl¹⁶⁹. Il reste à signaler enfin que cette attribution, a priori authentique malgré la rareté de ce surnom dans la région, du *laqab* en *Mulk* ne se retrouve pas dans d'autres sources ; tous le désignent par son *Ism* : Ḥammû ou par sa *Nisba* d'origine tribale : al-Barghawâtî.

II – 2 – 9 : Le cas d'Ibn al-Thumna

Dans ses derniers jours au milieu du XI^{ème} siècle, la dynastie kalbide de Sicile vit son territoire morcelé. En sus de l'avancée et du harcèlement des Byzantins et des Vénitiens, la principauté subissait la lutte, pour le pouvoir, entre les princes de la famille d'une part et leurs généraux d'autre part. Le dernier gouverneur Ḥasan *Şamşâm al-Dawla* a tenté, en vain, de redresser la situation. Son autorité ne fut que de courte durée et ne s'étendit pas sur l'île entière. Dans les années 431/1040, la Sicile musulmane se trouva divisée en micro-principautés, et la

¹⁶⁹ H. R. IDRIS, *La Berbérie*, T. I, p. 299.

destitution du dernier kalbide en 435/1044 ne fit qu'aggraver la situation et accélérer le départ des musulmans de cette région.

Dans cette effervescence d'esprit et dans ce climat de désordre et d'anarchie, deux émirs se distinguèrent : Muḥammad ibn Ibrâhîm al-Thumna (plus connu sous le nom d'Ibn al-Thumna) et Ibn al-Ḥawwâs, respectivement seigneurs de Syracuse et de Castrogiovanni. La concurrence entre les deux fut rude ; après l'alliance matrimoniale, vint la guerre sanglante.

Au début, en voyant le rapport de force en sa faveur, le mystérieux Ibn al-Thumna tenta de s'emparer de l'île entière. Pour confirmer son projet et, probablement, impressionner ses alliés et intimider ses adversaires, il s'attribua le titre honorifique, de type califien, d'*al-Qâdir bi-Allâh* et fit prononcer le prône de vendredi en son nom à Palerme¹⁷⁰. Puis, après avoir été empêché par son rival Ibn al-Ḥawwâs de concrétiser ce projet ambitieux, Ibn al-Thumna n'hésita pas à solliciter l'aide des troupes normandes, en les encourageant à se rendre maître de la Sicile.

L'aventure de ce personnage s'arrêta là; Son plan échoua et il mourut, en 454/1062 sur le champ de bataille, après une décennie de lutte. Dans quel but prit-il ce *laqab* et quand exactement ? Se contenta-t-il du titre honorifique califien ou voulut-il en plus être déclaré calife à part entière avec tous les titres politico-religieux, généalogique et de fonction nécessaires ?

Dans l'état actuel de la recherche, il nous est malheureusement impossible de répondre à toutes ces questions pertinentes et indispensables pour la compréhension et l'analyse des circonstances et

¹⁷⁰ Voir IBN KHALDÛN, *al-Ibar*, T. IV, p. 210, AZIZ, *La Sicile islamique*, p. 42, et AMARI, *Biblioteca arabo-sicula*, pp. 444 – 451.

des événements historiques. La singularité et le caractère éphémère de cette aventure y sont pour quelque chose ; les historiens n'ont, a priori, pas jugé utile de relater cette tentative avortée.

En dépit de ce mutisme justifié, nous essayerons de situer et de dégager les éléments qui pourraient nous aider à y voir plus clair et à comprendre le contexte, local et régional, dans lequel Ibn al-Thumna a revendiqué ce *laqab*. Au départ, les Siciliens musulmans dépendaient, juridiquement et politiquement, de l'*Ifrîqiya* puis du Caire ; ils reconnaissaient en effet, l'autorité fatimide. Aucun kalbide n'a rompu avec cette politique, et par conséquent aucun d'eux n'a porté de *laqab* califien. Ils utilisèrent, comme leurs homologues musulmans à cette époque, des titres en *Dawla*¹⁷¹. De surcroît, la Sicile n'était pas une terre de tradition califale, c'est-à-dire qu'aucun personnage n'avait tenté, auparavant, de fonder un califat dans cette île lointaine.

Il se peut que cet aventurier, en voulant couper tout lien avec ses prédécesseurs kalbides et inaugurer une ère nouvelle, ait eu recours à un titre différent de ceux familiers aux Siciliens. Cela est possible, mais peu convaincant ; on ne choisit pas un titre califien pour la seule raison de montrer qu'on est différent des autres. Par ailleurs, toutes les tentatives similaires ont des explications plus profondes. Pour cette raison, nous pensons que les motifs qui ont déterminé ce choix doivent être cherché hors des frontières de l'île.

Malgré sa situation géographique, la Sicile musulmane, culturellement au moins, fut une partie intégrante du Maghreb dans sa définition la plus large, c'est-à-dire l'Afrique du Nord et l'Andalousie. Les Siciliens n'étaient pas uniquement au courant de l'évolution des

¹⁷¹ *Infra*, p.. 251.

mœurs politiques dans cette région mais ils étaient influencés et inspirés par ces modèles. Que se passe-t-il à cette époque au niveau de la titulature dans cet espace maghrébin ?

Le fameux Ibn al-Thumna monta sur la scène politique de l'île en 444/1053 et mourra dix ans après, en 454/1062. C'est pendant cette période qu'il prit le titre califien d'*al-Qâdir bi-Allâh*. A ce moment si la situation politique dans la partie africaine du Maghreb est relativement calme, celle d'Espagne musulmane est, à cet égard, très intéressante : le califat omeyyade est aboli depuis une vingtaine d'année, en 422/1031 et la *fitna* (désordre), selon le terme employé, est à son apogée. La menace incessante des Chrétiens au Nord, le morcellement du territoire en petites principautés indépendantes et la perplexité des dirigeants à l'intérieur, c'est une période de confusion et de transition où l'on cherche une solution pour sortir de cette crise inhabituelle. Au milieu de ce désarroi, plusieurs roitelets, pour consolider leur place et indiquer qu'ils étaient à la hauteur de cette crise, adoptèrent des *laqab/s* califiens ; sans pour autant se déclarer califes.

En conclusion, parce que les mêmes raisons produisent les mêmes effets, nous pensons qu'Ibn al-Thumna, en s'octroyant un *laqab* de type califien, ne fit qu'imiter ses homologues andalous. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, les historiens, même ceux qui ont rapporté cet évènement, n'ont pas précisé si ce titre fut accompagné par les autres composantes de la titulature califienne ou non. Ce qui laisse croire qu'Ibn al-Thumna n'a employé que le titre honorifique.

II – 2 – 10 : Les Almoravides ou *al-Murâbiṭûn*

Les Almoravides forment un ensemble de tribus berbères originaires du sud du Sahara. Jusqu'au troisième siècle de l'hégire (dixième siècle de l'ère chrétienne), les *Mulaththamûn* (les voilés) menèrent, à cause de la dureté du climat saharien, une vie rude. N'ayant que peu de contact avec le monde musulman du Nord, cette situation demeura jusqu'à l'arrivée et l'installation, sur leur territoire et sous la protection du chef de la grande tribu *lamtûna*, de l'émissaire malikite °Abd Allah b. Yâsîn al-Jazûlî. La tâche de cet envoyé du Nord fut rude. Il se heurta au comportement et à la mentalité bédouine de ses hôtes. Malgré ces difficultés, l'infatigable et intransigeant *faqîh* Ibn Yâsîn réussit, au bout de quelques décennies, à les mobiliser autour de la doctrine malikite et à canaliser toutes leurs énergies vers le Nord. Sous le commandement de son lieutenant et protecteur Yaḥyâ b. °Umar, les Almoravides entamèrent progressivement l'expansion de leur domaine dans toutes les directions et en particulier vers le Nord.

Au début ces conquêtes prirent la forme d'expéditions périodiques ; et chaque fois l'armée regagnait sa base dans l'extrême sud. En 452/1060 le commandement des troupes revint à Yûsuf b. Tashfîn qui changea aussitôt de stratégie et décida, après avoir pris Sijilmâssa, de s'installer au Maroc et de fonder la ville de Marrakech qui devint sa capitale. Ce revirement marqua l'acte de naissance de la dynastie almoravide. A partir de cette époque et pendant trois quarts de siècle environ, le grand souverain Yûsuf et ses descendants étendirent leur pouvoir sur une grande partie du Maghreb ainsi que sur l'Espagne. Leur dernier monarque Ishâq b. °Alî succomba en 541/1147 sous le sabre almohade.

Pour marquer leur souveraineté, ils créèrent un nouveau titre assez équivoque à l'égard du calife de Bagdad. Il oscillait entre hommage et vassalité. Cette nouvelle donnée explique sans doute les diverses positions des historiens. Plusieurs questions importantes restent sans réponses satisfaisantes. Furent-ils indépendants ou vassaux des Abbassides ? Quelle place, dans la hiérarchie de la titulature musulmane, occupe leur nouveau titre (émir des Musulmans) ? Doit-on le considérer équivalent ou inférieur au vieux titre de *Amîr al-Mu'minîn* (princes des Croyants) ?

Indépendamment de cette controverse sur la légitimité des titres, nous y reviendrons le moment voulu, nous pouvons remarquer que les Almoravides, en dépit leur force et leur prestige, ne portèrent pas de *laqab* de type califien complétés par le nom d'Allah. Durant toute la durée de la dynastie, ils se contentèrent d'un surnom de substitution *Nâsir al-Dîn* (le défenseur de la religion).

II – 2 – 11 : Les Almohades ou *al-Muwahhidûn*

Contrairement à toutes les dynasties maghrébines antérieures et postérieures aux VI/XII^{ème} siècles, la dynastie almohade constitue le seul empire fondé sur une doctrine particulière et originale de l'Islam ; c'est une sorte de synthèse de toutes les tendances controversées de la pensée musulmane à l'époque. Elle fait table rase de tout ce qui existait auparavant pour puiser directement à la source ; c'est-à-dire, dans les textes sacrés et les pratiques prophétiques. En conséquence, la *Da'wa* almohade n'a aucun respect ni reconnaissance pour les dynasties musulmanes qui, selon l'école d'Ibn Tûmart, s'étaient éloignées de la bonne route tracée par le Prophète.

Il convient de rappeler que cette conception autochtone fut élaborée par le fameux *al-Mahdî* ibn Tûmart. Ce personnage naquit entre 471/1078 et 474/1081 dans l'Anti-Atlas marocain. Son père appartenait aux *Hargha* et sa mère aux *Masakkala*, deux fractions du groupe tribal des *Maşmûda*. On ne sait rien de très précis sur les trente premières années de sa vie. En 500/1106, il quitta ses montagnes natales et se rendit d'abord à Cordoue puis s'embarqua ensuite pour l'Orient où, il rencontra selon Ibn Khaldûn le grand théologien al-Ghazâlî. Après avoir étudié les sciences de la religion, il rebroussa chemin vers 510/1116. Sur sa route, il rencontra des auditoires attentifs, et ses adeptes se multiplièrent rapidement.

Craignant les persécutions de la part des autorités almoravides, *al-Mahdî* se réfugia à *Tinmallal* ou *Timnal* dans le fief de sa tribu. De là, il envoya ses partisans convertir les tribus alentours. Sentant sa mort prochaine, le " bien guidé " choisit son successeur ; ce fut son proche compagnon °Abd al-Mu'min b. °Alî le zénatien (de la tribu de *Zanâta* et non des *Maşmûda* comme la majorité des *shuyûkh*). Les proches compagnons d'*al-Mahdî* occultèrent sa disparition en 524/1130, jusqu'à la proclamation solennelle de °Abd al-Mu'min à la tête de la communauté. Fidèle aux recommandations de son maître défunt, et justifiant sa confiance, °Abd al-Mu'min lança ses troupes à la conquête du reste du Maghreb. Tenace et habile, il parvint à imposer son autorité sur tout le Maghreb et sur une grande partie de l'Espagne musulmane. Pour conserver cet immense empire à sa descendance, il n'hésita pas à user de ruse et de force à l'égard de ses collaborateurs.

Cette politique du véritable fondateur de la dynastie almohade jeta les bases du plus grand Etat musulman occidental, qui atteint son apogée sous les trois successeurs de °Abd al-Mu'min :

- Abû Ya^cqûb Yûsuf (558/1163 – 580/1184)
- Abû Yûsuf Ya^cqûb (580/1184 – 595/1199)
- Muḥammad al-Nâṣir (595/1199 – 610/1213)

La défaite de ce dernier à Las Navas de Tolosa en 609/1212 face aux royaumes chrétiens du nord a non seulement ébranlé son autorité sur les villes et les campagnes, mais aussi marqué la fin de sa grandeur et le début du déclin de la dynastie almohade¹⁷². Un déclin qui sera accéléré par la lutte fratricide pour le pouvoir et qui finira par le morcellement du territoire en au moins quatre royaumes distincts : les Hafsides en *Ifrîqiya*, les Banû ^cAbd al-Wâd à Tlemcen, Banû Mârin à Marrakech et enfin les Nasrîdes de Grenade.

La titulature almohade

Nous avons vu auparavant que l'essence même de la réforme d'Ibn Tûmart fut le retour aux sources, et que cette vision induisit à la non-reconnaissance des autres dynasties, surtout celle des Abbassides. De ce fait, il n'est pas étonnant que les souverains almohades portent le titre de la magistrature suprême *Amîr al-Mu'minîn* et qu'ils se fassent appeler *al-Khulafâ'* (les califes). Pour couronner le tout, ils se fabriquèrent une généalogie ^c*alide*¹⁷³.

C'est la première dynastie maghrébine qui justifie et affiche sans ambiguïté, son indépendance totale, exigeant des autres musulmans -

¹⁷² M. SHATZ MILER., "al-Muwaḥḥidûn", *EF*, T. VII, pp. 803-808.

¹⁷³ Dès son identification comme guide spirituel et politique, *al-Mahdî* avait affiché son appartenance à la famille du Prophète, quant aux Mu'minîdes, ils ne l'ont déclaré que tardivement et d'une manière timide. Voir à ce sujet la lettre officielle envoyée par le troisième calife Ya^cqûb *al-Manṣûr* ; où il dit clairement qu'*al-Mahdî* et son successeur ^cAbd al-Mu'min descendent de la même famille ^c*alide*. E. LEVI-PROVENCAL, *Les lettres officielles almohades*, n° 33, p. 212.

même d'Orient - cette reconnaissance¹⁷⁴. Devant la légitimation d'un tel statut dans la *Umma*, il semblerait logique que les souverains almohades aient porté des titres honorifiques. Est-ce, vraiment le cas ?

- *al-Mahdî* :

Nous avons vu précédemment¹⁷⁵ la dimension messianique qu'implique le nom d'*al-Mahdî* dans la tradition musulmane. Conformément à cette mission, Ibn Tûmart élaborait, progressivement, sa titulature. Au début, il se fit appeler par le titre politico-religieux d'Imam ; pendant l'année 527/1133, et suite à l'acte d'allégeance rendu par sa communauté, il prit le *laqab* d'*al-Mahdî* tout court, sans titre de souveraineté (calife) et sans celui d'*Amîr al-Mu'minîn*. Par conséquent, il ne doit pas théoriquement porter des *laqab/s* califiens. Or, certaines sources numismatiques et écrites, telles que les pièces de monnaies et les lettres officielles de certains souverains almohades,¹⁷⁶ ajoutent au fondateur de cette dynastie (*al-Mahdî*) le titre de calife ainsi qu'un titre d'allure califien : il est surnommé, et cela dans plusieurs lettres et sur de multiples pièces, *al-Qâ'im bi amr Allâh* (celui qui se lève pour exécuter l'ordre de Dieu ou par l'ordre de Dieu). Ce *laqab* particulier, de forte connotation messianique correspond à la vocation d'*al-Mahdî*.

Il est difficile de tracer avec précision l'évolution et le changement de la titulature d'*al-Mahdî* ; la majorité des pièces almohades disponibles, où *al-Mahdî* est évoqué, sont non datées. Cependant, malgré

¹⁷⁴ Voir à ce sujet la réaction du calife *al-Manşûr bi-Allâh* à l'ambassadeur de *Şalâh al-Dîn* qui venait chercher l'appui de Marrakech pour enlever le siège d'Acre en (585/1189). Sa demande fut refusée parce que la chancellerie *qyyoubide* n'avait pas attribué le titre de *Amîr al-Mu'minîn* au souverain *almohade*. al-TILMISÂNÎ, *Nafh al-tîb*, p.444.

¹⁷⁵ *Supra*, p. 118-9.

¹⁷⁶ E. LEVI-PROVENCAL, *Les lettres officielles almohades*, et H. LAVOIX, *op. cit.* p. 297.

cette lacune, nous pouvons, en confrontant les différentes sources, déterminer approximativement l'époque où la modification a eu lieu.

Sur une monnaie de [°]Abd al-Mu'min frappée à Salé¹⁷⁷, nous lisons *°Abd al-Mu'min Amîr al-Mu'minîn et al-Mahdî imâm al-Umma al-Qâ'im bi amr Allâh*. Sur une autre¹⁷⁸, la formule change et devient *al-Mahdî khalîfat Allâh (al-Mahdî le calife de Dieu)*. La monnaie de ses deux successeurs, Abû Ya[°]yûb et Abû Yûsuf, porte une légende plus longue où [°]Abd al-Mu'min est qualifié de calife, d'émir des Croyants et d'*al-Qâ'im bi amr Allâh* ; tandis qu'*al-Mahdî* n'a le droit qu'au titre *Imâm al-Umma*¹⁷⁹. La légende monétaire du quatrième souverain, *al-Nâsir* (595/1199 – 610/1213), est plus flottante ; le titre *Imâm al-Umma*, lorsqu'il figure, est toujours attribué à *al-Mahdî*, celui d'*al-Qâ'im bi amr Allâh* et *al-Khalîfa* à [°]Abd al-Mu'min¹⁸⁰. Outre ces adjectifs, la formule *Ibn al-Khulafâ' al-Râshidîn* (fils des califes bien guidés) voit le jour. Ses successeurs suivront le même exemple, avec de légères modifications¹⁸¹.

A ce propos, les correspondances officielles almohades ne sont pas plus claires que la numismatique. Les lettres qui nous sont parvenues appartiennent au deuxième, troisième et quatrième souverains de cette dynastie. La teneur de ces rescrits montre une certaine évolution dans la chancellerie almohade. Dans chaque lettre, le témoignage de reconnaissance est adressé à Allah, au Prophète, à *al-Mahdî*, ensuite à [°]Abd al-Mu'min et puis aux califes suivants ; A partir d'*al-Nâsir*, ils ne

¹⁷⁷ H. LAVOIX, *op. cit.*, pièce n° 711, p. 294.

¹⁷⁸ *Ibid.*, pièce n° 717, p. 297.

¹⁷⁹ *Ibid.*, pièce n° 724, p. 300 et n° 729, p. 303.

¹⁸⁰ *Ibid.*, pièce n° 730, 732.

¹⁸¹ Pour plus de détail, voir Ontonio GOMEZ, *Monedas hispano-musulmanas*, et H. LAVOIX *op. cit.*

mentionnent plus expressément les noms des califes mais ils utilisent la formule plurielle : *al-Khulafâ' al-Râshidûn*.

En premier lieu ce qui nous intéresse dans cette partie est l'alternance et l'imbrication entre les qualificatifs d'*al-Mahdî* et du premier souverain °Abd al-Mu'min. Le premier est appelé constamment *al-Imâm al-Ma'şûm al-Mahdî al-Ma'lûm* (l'Imam l'impeccable et le connu/déterminé) ; et on lui ajoute, surtout dans les premières lettres¹⁸² d'Abû Ya'qûb (558/1163 – 580/1184), le surnom d'*al-Qâ'im bi amr Allâh*. Quant au deuxième, °Abd al-Mu'min, son identité politique change d'une correspondance à une autre, selon une séquence, a priori, réfléchie. Au début, dans une lettre du souverain Yûsuf (Abû Ya'qûb) rédigée avant 564/1169, la formule usitée est «... *wa al-ridâ °an al-Imâm al-Ma'şûm al-Mahdî al-Ma'lûm wa nuwâlî al-du'â' li sayyidinâ Amîr al-Mu'minîn al-Qâ'im bi amrii wa al-Dâ'î ilâ sabîlih* » (que [Dieu] soit satisfait de l'Imam impeccable *al-Mahdî* le déterminé [] et ainsi que de notre seigneur prince des Croyants celui qui se lève pour exécuter son ordre et suivre son chemin)¹⁸³. Ensuite, °Abd al-Mu'min est désigné en 580/1184-5 par «...*wa °an sâhibih wa Khalîfatih sayyid al-ânâm Amîr al-Mu'minîn al-Qâ'im min al-intihâd bi amr Allâh maqâmah* » (... et pour son compagnon et son successeur le seigneur des gens, celui qui s'est levé pour le remplacer dans l'exécution des ordres de Dieu)¹⁸⁴. Puis, dans une lettre datée de 10 *rabî' I* 584/1188-9, nous lisons : «...*wa °an sâhibih al-ahdâ wa khalîfatih al-°adal al-ardâ sayyidinâ Amîr al-Mu'minîn al-ladhî shâraakah fî nasabih al-karîm wa qâsamah wa*

¹⁸² E. LEVI-PROVENCAL, *Lettres officielles almohades*, lettre n° 2, p. 4.

¹⁸³ *Ibid.*, lettre n° 24, p. 139.

¹⁸⁴ *Ibid.*, lettre n° 27, p. 159.

«*âwanah fî tamshiyyat amr Allâh* » (...et pour son compagnon le plus guidé et son successeur le plus juste et le plus agréé ; son associé dans le lignage et dans l'accomplissement de l'œuvre de Dieu)¹⁸⁵. Le tableau suivant résume la situation et l'imbrication de la titulature des deux personnages.

¹⁸⁵ *Ibid.*, lettre n° 33 p. 212.

l'évolution des titres d'*al-Mahdî* et de son successeur ʿAbd al-Mu'min

<i>al-Mahdî</i>	ʿAbd al-Mu'min	Date ou époque	Sources
Imam		au début	
<i>al-Mahdî</i>		511/1118	<i>Naẓm al-jumân</i> , p. 88
l'Imam de la communauté, celui qui s'est lève pour exécuter l'ordre de Dieu ou par l'ordre de Dieu	prince des Croyants	époque de ʿAbd al-Mu'min	monnaies
<i>al-Mahdî</i> le calife de Dieu	prince des Croyants		
l'Imam l'impeccable et le connu	rien	Abû Yaʿqûb	lettre officielle
Imam de la communauté musulmane	prince des Croyants celui qui s'est lève pour exécuter son l'ordre et suivre son chemin	à l'époque de plusieurs souverains	lettres officielles plus des pièces de monnaies
l'Imam l'impeccable et le connu	son compagnon et son successeur le seigneur des gens, celui qui s'est levé pour le remplacer dans l'exécution des ordres de Dieu	580/1184-5	
l'Imam l'impeccable et le connu	son compagnon le plus guidé et son successeur le plus juste et le plus agréé ; son associé dans le lignage et dans l'accomplissement de l'œuvre de Dieu	584/1188-9	
Imam de la communauté musulmane	le calife, prince des Croyants celui qui s'est lève pour exécuter l'ordre de Dieu	à l'époque de Yûsuf	monnaies

Les surnoms, les qualités ou les attributs d'*al-Mahdî* correspondent exactement à sa vocation ; ce qui pose problème, en première lecture, c'est le titre de *khalîfa* et celui d'*al-Qâ'im*. *Al-Khalîfa* ou *khalîfat rasûl Allâh* est un titre, que nous avons qualifié de souveraineté, inventé par les musulmans dès la disparition du Prophète pour désigner son successeur ; autrement dit il est un titre à la fois spirituel et temporel. Or *al-Mahdî* est considéré comme étant au-dessus des affaires de ce-bas monde ; il n'est pas un souverain, mais un guide, une sorte de prophète. Sa mission est plus importante qu'un remplaçant de Prophète, d'où l'utilisation inhabituelle de *khalîfat Allâh* (remplaçant de Dieu), et non *khalîfat rasûl Allâh* (le remplaçant du messenger de Dieu). Quant à son surnom califien *al-Qâ'im*, la signification de ce *laqab*, notamment dans sa deuxième forme (qui se lève par l'ordre de Dieu), correspond parfaitement à la mission eschatologique qu'Ibn Tûmart avait choisie¹⁸⁶. En effet, selon la prophétie¹⁸⁷, pour être cohérent et complet, le candidat à cette prétendue mission devait, en plus du nom *al-Mahdî* et de la descendance de la famille du prophète, être qualifié *d'al-Qâ'im bi amr Allâh*¹⁸⁸.

- °Abd al-Mu'min :

Le premier véritable souverain de la dynastie, °Abd al-Mu'min, fut, comme le reflète le tableau ci-dessus, désigné par le titre souverain de calife, le titre politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn* et le *laqab* honorifique : *al-Qâ'im*. La forme et la signification de ce dernier

¹⁸⁶ *Supra*, p. 118-9.

¹⁸⁷ Voir à ce sujet, *al-Qawl al-mukhtaṣir fî °alamât al-Mahdî al-Muntaẓir*, ABU al-°ABBÂS al-ḤÎTÎ (909/ 1559), p. 28. L'auteur attribue à ce Messie soixante deux signes, dont son appartenance à la famille de Prophète...

¹⁸⁸ W. MADELUNG, "Kâ'im âl Muḥammad", *EI²*, T. IV, p. 477.

terme mérite une attention particulière : ce terme fut attribué, pour la première fois, à °Abd al-Mu'min, dans les lettres du deuxième souverain¹⁸⁹, auparavant, il est donné à *al-Mahdî*. Cet étonnant transfert du *laqab* semble avoir été réalisé d'une manière progressive. Avant 580/1184-5, la formule usitée est la suivante : « celui qui s'est levé pour exécuter son ordre et suivre son chemin ». A qui revient le pronom possessif : son ? Il est clair, grammaticalement, qu'il s'agit des ordres et du chemin d'*al-Mahdî*. En 580/1184-5, un autre degré fut franchi ; °Abd al-Mu'min est représenté en tant que remplaçant ; de qui ? D'*al-Mahdî*, évidemment, et non de l'irremplaçable : Allah. Toujours dans la même optique, quelque année plus tard, en 584/1188-9, le premier souverain devint l'associé d'*al-Mahdî* dans sa généalogie et également dans l'accomplissement de l'œuvre de Dieu. L'aboutissement de cette élaboration de légitimité finira par donner à *al-Mahdî* le rôle purement religieux d'Imam de la communauté et à °Abd al-Mu'min celui d'exécuteur de l'ordre de Dieu.

* Abû Ya°qûb Yûsuf :

Contrairement à l'évolution logique des événements historiques à cette époque, le successeur de °Abd al-Mu'min Abû Ya°qûb Yûsuf n'adopte pas de *laqab* honorifique. Par contre, il utilise largement et avec insistance le titre souverain de calife et celui politico-religieux de Amîr *al-Mu'minîn*. Il est intéressant de signaler à ce sujet que, contrairement à son père, Abû Ya°qûb rencontra des difficultés à prendre ces titres. Au début, il se contenta simplement du titre d'émir tout simplement. On

¹⁸⁹ M. VAN BERCHEM, "Les titres califiens", *J.A.*, p., 219.

ignore les raisons de ce retard ; selon Ibn Qunfud¹⁹⁰, il attendit le serment d'allégeance du fameux *Shaykh* Abû Ḥafṣ¹⁹¹ ; ce dernier tarda quelque peu, désirant d'abord tester le comportement du souverain. Proche de cette thèse, selon Ibn Abî Zar^c (*Rawḍ* p.294), il s'agit plutôt de divergences entre ses frères au sujet de sa succession ; il ne prit le titre de calife qu'une fois sa légitimation et son autorité bien établies.

- Les successeurs d'Abû Ya^cqûb :

A partir du troisième calife Abû Yûsuf et jusqu'à la dislocation de l'empire, tous les souverains de la dynastie portèrent des titres honorifiques avec ou sans le complément Allah. Cette série de souverains fut inaugurée par le fameux Abû Yûsuf Ya^cqûb qui prit le *laqab* d'*al-Manṣûr* ou d'*al-Manṣûr bi-Allâh*. Il convient de rappeler à ce propos, que la plupart des historiens l'appellent *al-Manṣûr* tout court ; seulement deux d'entre eux le citent par son surnom entier : Ibn Abî Zar^c le désigne par *al-Manṣûr bi-Faḍl Allâh* et l'auteur d'*al-Ḥulal* par *al-Manṣûr bi-Allâh*¹⁹². Mais la numismatique et les correspondances officielles démentent de leur côté clairement cette information ; sur les quelques pièces disponibles frappées à l'époque de Ya^cqûb ainsi que sur ses lettres, le souverain est qualifié uniquement d'*Amîr al-Mu'minîn*. Il n'y a aucune allusion à son surnom honorifique, partiel ou entier. Ce

¹⁹⁰ IBN QUNFUD, *al-Fârisiyya*, p. 102.

¹⁹¹ Il s'agit du grand compagnon d'*al-Mahdî* est l'aïeul des Hafsides.

¹⁹² IBN ABÎ ZAR^C, *Rawḍ*, p. 303 et al-SARRÂJ, *al-Ḥulal al-mûshiyya*, p. 159.

laqab, d'*al-Manşûr*, n'apparaît, tardivement, que sur quelques pièces de ses successeurs¹⁹³.

Devant ce peu d'indications, il est difficile et arbitraire de trancher. Si nous admettons, faute de preuve, l'absence du titre califien en Allah, le fait que ce monarque ait porté le *laqab* d'*al-Manşûr* est plus que concordant. Il fut connu par ce surnom aussi bien en Occident qu'en Orient. Cela nous amène à poser la question, pourquoi n'a-t-il pas inscrit son titre honorifique sur ses monnaies ? Est ce parce que le *laqab* ne fut pas officiel ? Ou Abû Yûsuf n'attachait-il pas beaucoup d'importance à ce luxe de titulature, et qu'il voulut suivre l'exemple de son prédécesseur ? La seule conciliation, non argumentée, mais possible, entre le consensus des historiens affirmant l'utilisation du *laqab al-Manşûr* et les documents officiels niant a priori cet usage, est le décalage du temps. Il se peut que la prise officielle de ce *laqab* soit intervenue à la fin de son mandat, c'est-à-dire après la production de ces documents.

Malheureusement, les graphies conservées sur la monnaie de ce souverain ne permettent pas de situer l'époque ; les dates sont effacées. Quant à la correspondance, la dernière lettre conservée et émanant de ce souverain date du 26 *Jumâdâ II* 586/1190¹⁹⁴. Si notre hypothèse est juste, le troisième calife almohade n'a pris son surnom honorifique d'une manière officielle qu'après cette date. Or cette justification plutôt logique se heurte à une réalité historique qui intrigue les historiens. Tandis que la totalité des sources livresques accordent des titres honorifiques, avec ou sans le mot Allah, aux califes almohades, le

¹⁹³ Il figure, par exemple, sur la monnaie d'*al-Rashîd* (633/1236-640/1242) en tant qu'ascendant de ce souverain. Voir *EL ZOCO*, p.173.

¹⁹⁴ Evariste LEVI-PROVENCAL, *op. Cit.*, p. 219, lettre n° 34.

premier *laqab* honorifique en Allah ne figure que sur la monnaie du douzième souverain "légitime" de la dynastie, Abû al-Ḥasan qui régna de 640/1243 au 646/1249. Il est appelé *al-Mu^ʿtaḍid bi Allâh*. Comment pouvons-nous comprendre et interpréter cette contradiction ?

Avant de tenter de trouver une réponse à cette question, il faut rappeler certaines remarques relatives à la titulature almohade. D'abord, nous observons que les *laqab/s* almohades, même s'ils ne sont pas certifiés par l'épigraphie et la numismatique, sont traditionnels. C'est-à-dire qu'ils ne présentent aucune nouveauté ; la majorité d'entre eux avaient été utilisés auparavant par d'autres monarques musulmans abbassides, fatimides ou omeyyades. Ensuite, les deux premiers souverains de la dynastie ʿAbd al-Mu'min et Abû Yaʿqûb n'ont certainement pas adopté de titres honorifiques¹⁹⁵. Enfin, contrairement aux autres monarchies musulmanes, tous les documents officiels almohades, correspondances, pièces de monnaie..., contiennent une formule d'éloge pour *al-Mahdî*.

Toutes ces particularités, donnent à croire que les premiers souverains almohades ne furent pas intéressés par les titres honorifiques. Mais étant donné la pression de la coutume et de la culture politique de l'époque qui exigent que le calife porte un *laqab* califien, il semble qu'ils aient fini, progressivement, par céder et par se comporter comme leurs homologues, du moins officieusement. De surcroît, dans la vie courante et aux yeux de leurs sujets, les califes portèrent des surnoms honorifiques ; tandis que les documents officiels gardèrent le contenu habituel institué par les premiers souverains.

¹⁹⁵ Le titre *al-Qâ'im bi amr Allâh* attribué à ʿAbd al-Mu'min après sa mort est plus un titre messianique qu'un titre honorifique.

Face à ce comportement officiel inhabituel des califes, les historiens relatent un événement révélateur : un rebelle almohade prit un surnom honorifique en Allah. En effet, lorsque l'unité almohade s'effrita avec la scission d'Ibn Hûd en Andalousie et celle des Hafsides en *Ifrîqiya*, le gouverneur almohade de *Sabta* (Ceuta), Abû Mûsâ °Imrân se rebella contre le calife *al-Ma'mûn* et prit le titre d'*al-Mu'ayyad bi-Allâh*¹⁹⁶. Nous n'avons aucun renseignement précis sur la revendication de ce prince qui finit par abdiquer et livrer la ville à Ibn Hûd en 630/1232-3. Voulait-il suivre l'exemple d'Ibn Hûd et d'Abû Zakariyyâ le hafside ? Où envisageait-il de prendre immédiatement le poste califal ? La monnaie qui confirme la prise du titre honorifique *al-Mu'ayyad bi-Allâh* ne lui accorde pas le titre souverain de calife ni celui politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn* ; il est qualifié d'*al-Amîr* tout court¹⁹⁷.

Autrement dit, le premier *laqab* honorifique en Allah de la dynastie almohade, authentifié aussi bien par les sources livresques que par la numismatique, fut porté par un simple émir dissident et non pas par le calife en personne. Il se peut que cet incident ait déclenché la conscience de la chancellerie califale pour décider enfin d'adapter ses productions à l'usage courant. Indépendamment de la non concordance entre la teneur des sources écrites et de la numismatique au sujet des titres honorifiques almohades, nous allons dans ce qui suit, étudier le reste des *laqab/s* almohades.

¹⁹⁶ Voir IBN KHALDÛN, *al-Ibar*, T. VI, p.254. J. JUAN, *Numismatica de Ceuta*, p., 112.

¹⁹⁷ EL ZOCO, p. 431, pièce n° 198.

Au sujet de Muḥammad et Yûsuf, quatrième et cinquième calife, la concordance des sources textuelles est presque totale¹⁹⁸. Ils furent appelés successivement *al-Nâsir li Dîn Allâh* et *al-Muntaşir ou al-Mustanşir bi-Allâh*. Il apparaît que les deux types de *laqab* sont extraits de la même racine : le verbe *nasara* (porter secours ou victoire) et ont presque la même signification. Cela explique sans doute la confusion. Après cette première période (580/1184 – 620/1224) où les *laqab/s* tournent autour de la victoire, arrive une seconde où nous voyons apparaître des *laqab/s* à diverses tendances. Le successeur direct d'*al-Mustanşir*, Abû Muḥammad °Abd al-Wâḥid n'eut pas le temps de consolider sa position et de prendre le titre. Il fut destitué et étranglé par les *Shuyûkh* almohades. Pour cette raison, les historiens l'appelèrent *al-Makhlû°* (le destitué).

Après lui, Abû Muḥammad °Abd Allah (621/1223-624/1227) prit le titre *d'al-°Adil bi-Allâh* (le justicier par l'appui de Dieu) ou selon d'autres *al-°Adil fî aḥkâm Allâh* (le juste dans la justice de Dieu)¹⁹⁹. Les deux suivants revinrent aux deux fameux *laqab/s* abbassides. Ils adoptèrent successivement les titres, sans Allah, d'*al-Ma'mûn* et d'*al-Rashîd*. Entre temps, le prétendant almohade Yaḥyâ b. *al-Nâsir*, qui contestait la légitimité de son oncle *al-Ma'mûn*, emprunta, et ce n'est probablement pas un hasard, une fois encore le *laqab* du successeur d'*al-Ma'mûn* l'abbasside, *al-Mu°taşim bi-Allâh*²⁰⁰. Après cette période de conflit, d'instabilité et le déclin irréversible de la dynastie, les trois

¹⁹⁸ IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VI, p. 246, IBN °IDHÂRÎ, *al-Bayân, les Almohades*, p. 263-5, al-SARRÂJ, *al-Ḥulal*, p. 160.

¹⁹⁹ IBN KHALDÛN, *op. cit.* T., VI, p. 624, al-SARRÂJ, *al-Ḥulal*, p. 163, al-ZARKASHÎ, *Chroniques*, p. 27.

²⁰⁰ al-SARRÂJ, *op. cit.*, p.166.

derniers monarques, Abû al-Ḥasan, Abû Ḥafṣ et Abû al-°Alâ' doublèrent la mise et prirent chacun deux surnoms à la fois. Dans l'ordre, Ils s'appelèrent : *al-Muqtadir bi-Allâh* (le capable par l'aide de Dieu) et *al-Mu°taḍid bi-Allâh* (l'Assisté par Dieu), *al-Mu'min bi-Allâh* (le croyant en Dieu) et *al-Murtadhâ li-'amr Allâh* (Celui qui accepte l'ordre de Dieu), *al-Wâthiq bi-Allâh* (le confiant en Dieu) et *al-Mu°tamid°alâ Allâh* (l'Agréé par Dieu).

Il est intéressant de signaler qu'à l'exception du titre *al-Qâ'im bi amr Allâh* qui figure sur toutes les pièces de monnaies recensées et qui est attribué tantôt à *al-Mahdî* tantôt à °Abd al-Mu'min, seuls les *laqab/s* des quatre derniers souverains figurent nettement sur les pièces de monnaies. Pour cela, et afin de compléter la liste des *laqab/s* de cette dynastie, nous avons beaucoup plus recours à des sources écrites qu'à la numismatique.

Les laqab/s des souverains almohades

Num.	Souverains	Périodes	Titres honorifiques	T. souverains	T. politico-religieux	Sources
1	Ibn Tûmart	m.524/1130	<i>al-Mahdî</i> <i>al-Qâ'im bi amr Allâh</i>		<i>Imam</i>	Lavoix, p.294, Provençal, Let.p.4 Khaldûn, T. VI, p. 228
2	°Abd al-Mu'min	558/1163	<i>al-Qâ'im bi'amr Allâh</i>	<i>Calife</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Provençal, <i>Lettre</i> .p.159 Lavoix, p.300
3	Abû Ya°qûb	580/1184				Provençal, <i>Lettre</i> .p.159 Lavoix, p.300
4	Abû Yûsuf	595/1199	<i>al-Manşûr bi-Allâh</i>			al-Sarrâj, <i>Hulall</i> , p. 159 Zar°, <i>Rawd</i> , p. 303
5	Muḥammad	610/1213	<i>al-Nâşir li Dîn Allâh</i>			Khaldûn, T. VI, p. 246 al-Sarrâj, <i>Hulall</i> , p. 160 °Idhârî, <i>Bay</i> . p.263 Zarkashî, <i>Chron</i> . p. 21
6	Yûsuf	620/1224	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			Khaldûn, T. VI, p. 250 Zarkashî, <i>Chron</i> . p. 24 °Idhârî, <i>Bay</i> . p.265
7	Abû °Abd al-Wâhid	621/1223	<i>al-Makhlûc</i>			unanimité entre les sources
8	Abû Muḥammad	624/1227	<i>al-°Adil bi-Allâh</i>			al-Sarrâj, <i>Hulall</i> , p. 163
9	Abû al-°Alâ Idrîs	630/1232	<i>al-Ma'mûn</i>			unanimité entre les sources
10	Yaḥyâ	633/1236	<i>al-Mu°taşim bi-Allâh</i>			al-Sarrâj, <i>Hulall</i> , p. 166

11	°Abd al-Wâhid	640/1242	<i>al-Rashîd</i>	<i>Calife</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	unanimité entre les sources		
12	Abû al-Ḥasan	646/1248	<i>al-Muqtadir bi-Allâh</i>			Khaldûn, T. VI, p. 256 °Idhârî, <i>Bay.</i> p.350 Gomez, <i>Moned.</i> p. 425.		
			<i>al-Mu°taḍid bi-Allâh</i>					
13	Abû Ḥafs	665/1266	<i>al-Mu'min bi-Allâh</i>				Lav. Monnaie n°. 735 <i>El Zoco</i> , p. 173.	
			<i>al-Murtadî li amr Allâh</i>					
14	Abû Dabbûs	668/1269	<i>al-Wâthiq bi-Allâh</i>					Khaldûn, T. VI, p. 231 al-Sarrâj, <i>Ḥulall</i> , p. 169 Gomez, <i>Moned.</i> , p. 430, 431
			<i>al-Mu°tamid °alâ Allâh</i>					

II – 2 – 12 : Le seigneur de Sabta : al-Yanashî²⁰¹

Abû al-°Abbâs Aḥmad b. Muḥammad al-Yanashî fut un notable important de la ville de *Sabta* (Ceuta). Dès la domination almohade, cette ville, port d'attache de la flotte et arsenal, est toujours confiée à un prince de la famille régnante (*Sayyid*). En 624/1227, lorsque le calife *al-Ma'mûn*, sort victorieux d'une lutte acharnée pour le pouvoir, renie la doctrine d'*al-Mahdî* et châtie les *Shuyûkh/s* almohades, l'unité de l'empire s'effrite ; les Hafside s'emparent de l'*Ifriqiya* et les émirs locaux de l'Andalousie. Saisissant cette opportunité et poussé par son ambition, le prince et gouverneur de *Sabta*, Abû Mûsâ °Imrân se rebelle et déclare son indépendance en prenant le titre honorifique de type califien *al-Mu'ayyad bi-Allâh*. Assiégé par le calife *al-Ma'mûn*, cet Abû Mûsâ négocie la remise de la ville au souverain de l'*Andulus* Ibn Hûd. Les notables ceutiens, frustrés par cette situation, chassent le représentant hûdide et désignent l'un d'eux, Abû al-°Abbâs al-Yanashî, à la tête de la cité²⁰².

Dès sa proclamation en 630/1232-3, al-Yanashî devint le maître absolu de la ville ; il semble que son autorité est reconnue par certaines tribus environnantes. Son prestige lui valut le respect et la crainte des Etats voisins ; selon al-Ḥimyarî²⁰³, on faisait son éloge, on venait lui rendre visite et les souverains des autres Etats lui adressaient des messages officiels. Dans la logique de cette

²⁰¹ L'orthographe de son nom de diffère d'un historien à un autre. Pour IBN °IDHÂRÎ dans son *al-Bayân*, al-Yânashî ; quant à al-ḤIMYARÎ, *al-Rawḍ al-Mi'ṭâr*, p. 197, il est appelé al-Yanashî. Alors que Halima FARHAT, dans son article "Sabta", *EF*, T. VIII, p. 770, l'écrit al-Yanashî.

²⁰² IBN °IDHÂRÎ, *op. cit.*, T. IV, p. 294.

²⁰³ al-ḤIMYARÎ, *al-Rawḍ al-Mi'ṭâr*, p. 196.

attitude, s'enorgueillissant de sa puissance, le nouveau souverain prit un double *laqab* califien : *al-Muwaffaq* et *al-Wâthiq bi Allâh*²⁰⁴.

Conscient de la fragilité de sa position entre deux grandes puissances : les Hûdides au Nord et les Almohades au Sud, al-Yanashîfî tente de faire alliance avec les républiques chrétiennes de l'Italie²⁰⁵. Malgré cette politique prudente, son règne ne dure pas longtemps ; En 635/1238, une fois encore les chefs de Ceuta, réagissant au choc de la catastrophe due à la chute de Cordoue en 633/1236 et peut être entraînés par cet exemple, décident de reconnaître à nouveau la suzeraineté des Almohades et livrent la ville à leurs armées. C'est ainsi que l'aventure d'al-Yanashîfî se termine.

Revenons en détail sur la portée et la signification de cette prise du surnom honorifique en Allah. Selon toutes les sources qui évoquent cette période de l'histoire de *Sabta*, al-Yanashîfî ne prit que le *laqab* honorifique en Allah ; elles ne précisent pas si ce titre est accompagné ou non par les autres moyens de légitimation : titre politico-religieux, titre de fonction califale... Nous sommes fort médiocrement renseignés sur la portée de son projet. Était-il un souverain totalement indépendant ? Où reconnaît-il l'autorité réelle ou fictive d'une autre dynastie califale ? Face à cette carence de renseignements, il ne nous reste que la lecture et l'interrogation du contexte dans lequel ce chef adopta son *laqab*.

Tout laisse penser que le surnom honorifique est pris conjointement avec sa proclamation à la tête de la cité en 630/1232-

²⁰⁴ IBN ʿIDHÂRÎ, *al-Bayân, les Almohades*, p. 294 et al-ḤIMYARÎ, *al-Rawḍ*, p. 196 et *Numismatica de Ceuta*, p. 114.

²⁰⁵ Voir les détails de cette alliance dans *Ceuta aux époques almohade et mérinide* p. 35, Mohamed CHERIF.

3. Jusqu'ici, comme nous l'avons démontré à travers l'étude de toutes les dynasties maghrébines précédentes, le Maghreb n'est pas encore familiarisé avec les titres honorifiques. Même les Almohades, qui jouissaient pourtant d'une indépendance absolue, n'utilisent pas officiellement, avant cette date, des *laqab/s* en Allah²⁰⁶. Comment pouvons-nous expliquer cette démarche inhabituelle dans l'espace maghrébin ?

Comment interpréter cette tentation sinon par la situation géographique de la ville ; en effet, Ceuta, très proche de l'Espagne musulmane, est certainement beaucoup plus influencée par le développement culturel andalou que par le conservatisme maghrébin. Dans ces conditions, le seigneur al-Yanashî ne fit qu'imiter ses homologues. Nous savons que les roitelets de *taifas* avaient, depuis fort longtemps, adopté ce type de *laqab*, sans pour autant revendiquer la fonction de califat. L'attribution des *laqab/s* en Allah à cette époque n'est plus, aux yeux des seigneurs andalous, un privilège califien. Elle signifie, a priori, un signe d'indépendance et un moyen de propagande vis-à-vis des adversaires locaux.

²⁰⁶ Voir *supra*, p. 127-130.

II – 2 – 13 : Les Hafsides ou *Banû Ḥafṣ*

L'aïeul de la famille hafside Abû °Amr Ḥafṣ fut l'un des dix premiers disciples d'Ibn Tûmart. A la disparition de ce dernier, °Abd al-Mu'min, "l'étranger", compta essentiellement, sur l'épée et surtout sur l'autorité d'Abû Ḥafṣ au sein de la tribu des *Maṣmûda*, pour fonder son Etat et faire taire les contestataires. Ce soutien et cet appui demeurèrent sans faille d'une génération à une autre ; et c'est encore à l'un des fils d'Abû Ḥafṣ, °Abd al-Wâḥid, que le calife almohade *al-Nâṣir li Dîn Allâh* confia en 603/1207 le maintien de l'ordre dans la lointaine province de l'empire qu'était l'*Ifrîqiya*. Le nouveau gouverneur réussit à mater les rebellions arabe et almoravide (Ibn Ghaniyya) et à jeter la base d'une nouvelle dynastie.

En 625/1228, et après quelques turbulences, le commandement d'*Ifrîqiya* revint à son petit-fils Abû Zakariyyâ Yaḥyâ qui entama aussitôt la véritable construction de son royaume. Jusque là, les Hafsides avaient été, malgré leur large autonomie, de simples gouverneurs dépendants de Marrakech. Mais cette situation était loin de satisfaire l'ambition politique d'Abû Zakariyyâ qui guetta l'occasion pour échapper à l'emprise mu'minide. Deux ans après son arrivé au pouvoir, plus exactement en 627/1229, *al-Ma'mûn*, le neuvième calife de la dynastie almohade, répudia ouvertement la doctrine d'*al-Mahdî* et fit périr de nombreux almohades originaire des tribus de *Hintâta* et *Tinmallal* ou *Timnal*.

Cet acte grave et lourd de conséquences politiques arriva à point nommé pour le gouverneur de Tunis Abû Zakariyyâ al-Ḥafṣî. En effet, dès l'apparition des symptômes de déclin de l'empire almohade, conséquence de la lutte fratricide pour le pouvoir, le

désir d'indépendance tenta le gouverneur hafside. Aussitôt, l'émir Abû Zakariyyâ refusa l'allégeance au "renégat", proclama son indépendance et déclara être le seul véritable héritier du *Mahdî* et défenseur de sa doctrine. Il prit prétexte des atteintes portées à la tradition almohade dont il prétendait défendre la pureté, pour supprimer de la *Khuṭba* le nom du calife mu'minide et proclamer son indépendance.

De sa fondation et jusqu'à sa disparition en 981/1574, la dynastie hafside connut des hauts et des bas. En gros, on peut diviser son évolution en quatre phases :

1 – la phase de la conquête de la souveraineté et de la construction de l'Etat est marquée par les règnes d'Abû Zakariyyâ et de son successeur al-Mustanşir.

2 – La deuxième est caractérisée par un affaiblissement de l'Etat lié à la reprise de l'agitation des tribus arabes et à la rivalité des princes prétendants ; affaiblissement qui conduira les Hafsides au bord du gouffre. Les Mérinides venant du Maroc essayèrent, à deux reprises, de dominer l'ensemble du Maghreb.

3 – la troisième voit renaître la puissance hafside sous les règnes des deux derniers glorieux souverains Abû al-^cAbbâs (772/1370 – 796/1394) et Abû Fâris (796/1394 – 837/1434).

4 – la quatrième est celle qui voit le déclin définitif de la dynastie et sa disparition sous les coups portés par les Turcs.

La titulature hafside :

Durant ce long règne d'environ trois siècles et demi, la souveraineté hafside connut plusieurs situations. Elle passa d'une simple province loin de la capitale almohade à un centre

incontournable du monde musulman pour finir dans une sorte de vassalité hispano-turque. En corrélation avec cette trajectoire, la titulature officielle ne commença qu'à partir de 626/1229, date du déclenchement irréversible de l'indépendance. Le réalisateur de ce revirement Abû Zakariyyâ malgré son intention et son ambition de conquérir la capitale de ses anciens suzerains²⁰⁷ ne prit que le titre d'émir familial aux *Ifrîqiyens*.

L'acquisition du titre califien est l'aboutissement d'un processus long et prudent. Il débute en 626/1229 par le remplacement, dans le prône, du nom du calife mu'minide légitime *al-Ma'mûn* par celui du dissident Yaḥyâ *al-Mu'taṣim*, puis se limite, toujours dans le prône, à ne citer que le nom d'*al-Mahdî* suivi par celui des califes bien guidés. Aux alentours de 627/1230, Abû Zakariyyâ abandonne le titre de *shaykh*, porté jusque là par son aïeul, son père et son frère, et prend officiellement celui d'*al-Amîr al-Ajall*. Mais seulement dans les actes de sa chancellerie, n'osant pas encore le proclamer dans le prône, « par prudence, dit un de ses biographes, et par l'expérience qu'il avait des choses de l'*Ifrîqiya* »²⁰⁸. En 634/1237 il supprime, dans le prône, la mention des anciens califes almohades et se déclare indépendant de la dynastie mu'minide qui, selon lui, avait oublié les recommandations d'*al-Mahdî*.

Désormais, c'est lui l'héritier d'*al-Mahdî*, son nom doit remplacer celui du mu'minide. Sur le plan officiel, son ambition s'arrête là. Malgré les circonstances et l'encouragement de son

²⁰⁷ IBN KHALDÛN, *al-'Ibar* T. VI, p.286.

²⁰⁸ al-ZARKASHÎ, *Târîkh al-dawlatayn* p.18.

entourage, Il n'ose pas adopter le titre politico-religieux d'émir des Croyants²⁰⁹.

Il faudra l'audace et la détermination de son fils et successeur Abû °Abd Allah pour franchir ce pas important et symbolique et afficher publiquement, dans le prône et sur la monnaie, son droit légitime et mérité à ce titre²¹⁰. Cette décision est prise à la suite de la reconnaissance de l'autorité hafside *par* le chérif de la Mecque, à une date comprise entre 650/1253 et 659/1261. La corrélation de ces deux événements est probable, mais non certaine, à cause de divergences chronologiques²¹¹. La date précise répétée par al-Zarkashî permet de croire que Abû °Abd Allah prit ce dernier titre dès 650/1253, à la suite d'un premier hommage de la Mecque, renouvelé ou confirmé par le chérif après la chute de Bagdad en 656/1258. Dans le même ordre d'idée, et pour consolider son autorité et assurer sa légitimité le nouveau calife prend le titre honorifique *d'al-Mustanşir bi-Allâh* et se crée une généalogie qu'il fait remonter jusqu'au calife *qurayshite* °Umar b. al-Khaţţâb²¹². Par ces mesures, le calife *al-Mustanşir* ouvre la voie et trace le cadre politico-juridique adéquat qui permet à ses successeurs d'adopter,

²⁰⁹ Voir IBN al-SHAMMÂ^C, *al-Adilla* p.58, et al-ZARKASHÎ, *Târîkh al-dawlatayn*, p.20.

²¹⁰ al-ZARKASHÎ, *Târîkh al-dawlatayn*, p.25.

²¹¹ A. IBN KHALDÛN (al-*°Ibar* T. VI , p. 280) place la prise du *laqab* honorifique par Abû °Abd Allah en 647/1250 et sa reconnaissance par le chérif de la Mecque en 651/1253, mais sans parler du titre émir des Croyants. al-ZARKASHÎ (*al-Dawlatayn*, p.25) dit d'abord que Abû °Abd Allah, jusqu'alors simple émir, prit son nouveau titre et son *laqab* le (24 *dhû al-Hijja* 650/1253), après que la Mecque eut reconnu son autorité, puis il répète cette date précise et, plus loin, place la reconnaissance du hafside en 659/1261. Enfin al-QAYRAWÂNÎ (*al-Mu'nis*, p.120) dit que celle-ci eut lieu en 657/1360 et que Abû °Abd Allah échangea alors son titre d'émir contre celui de *émir al-Mu'minîn*. BRUNSCHVIG (*La Berbérie*, T. I, p. 46), après longue discussion, retient la date du 657/1259. Pour plus de renseignements, voir VAN BERCHEM, "titres califiens d'Occident", *JA*, série X, T. IX, p. 286 et BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, T. I, p. 45-47 .

²¹² Voir al-ZARKASHÎ, *op. cit.*, p. 18.

sans heurter la sensibilité des musulmans à ce sujet, des *laqab/s* avec le complément en Allah. A partir de cet événement, « tous les souverains hafside de Tunis, à la seule exception d'Abû Ishâq²¹³, n'ont cessé de se considérer eux-mêmes comme califes et de se dire tels »²¹⁴.

Pour montrer une certaine cohérence en rapport avec leur position, les souverains hafside auraient dû tous porter des *laqab/s* honorifiques ; or dans l'inventaire des surnoms portés par cette dynastie, nous relevons quelques lacunes. D'abord le huitième souverain Abû Yaḥyâ Abû Bakr qui monta sur le trône à la hâte et sans préparation en 709/1309, n'y resta que peu de temps. A peine installé, il fut détrôné et exécuté la même année ; c'est pour cela qu'on le surnomma *al-Shahîd* (le martyr). N'aurait-il jamais prit un *laqab* en Allah ? Ou plus simplement, son titre honorifique aurait-il été éclipsé par son surnom de *Shahîd* ?

Il est difficile d'avoir une quelconque certitude, mais nous pensons que plusieurs indices permettent de pencher vers la première hypothèse. En premier lieu, l'absence de préparation à ce poste signifie entre autre la non-acquisition du *laqab* avant la mort de son prédécesseur ; En second lieu, le souverain (Abû °Aṣîda) avait conclu avec son cousin le gouverneur de Bougie Abû al-Baqâ' Khâlid un pacte stipulant qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, l'allégeance totale et la régence de tout le territoire hafside

²¹³ Rappelons que malgré l'importance de ce détail, il n'est cité que par IBN QUNFUD (*al-Farisiyya*, p.138) et repris ici par Brunshvig. Les autres chroniqueurs n'en soufflent mot. Ils le désignent, comme tous ses successeurs, par le titre de Sultan, et IBN al-SHAMMÂ^C le qualifiait même de calife et d'émir *al-Mu'minîn*. Quant aux pièces de monnaies, nous possédons q'une seule pièce, citée par Lavoix, p.416, n° 947. Son contenu confirme la thèse d'Ibn Qunfud. Par ce qu'il est qualifié, comme son père Abû Zakariyyâ, *al-Amîr al-ajall*. Mais, en même temps, il octroie à ce monarque le titre honorifique *d'al-Mujâhid fî sabîl Allâh* (le combattant pour la cause de Dieu).

²¹⁴ R. BRUNSHVIG, *la Berbérie orientale sous les Hafside*, T. II, p.7

reviendraient au souverain vivant. Ces deux éléments, l'absence du testament et la signature du pacte fragilisèrent la position d'Abû Yaḥyâ. Il apparut aux yeux de tous, à l'exception de ses complices, comme un usurpateur du pouvoir. De plus, l'héritier légitime, selon le pacte, ne tarda pas à marcher sur Tunis pour revendiquer avec force son droit. Dans un tel contexte, il est peu probable qu'al-Shahîd ait été en mesure de se doter de ce privilège de titulature.

Puis vient le cas du seizième monarque Abû al-Baqâ' Khâlid al-Thânî qui régna de 770/1369 à 772/1370. Il fut nommé après le décès subit de son père, n'étant pas encore adolescent. Les auteurs de cette manœuvre profitèrent de l'incapacité du jeune souverain à gérer les affaires de l'Etat, pour commettre des abus lésant la population. Pour contrer ces abus et soulager leur fardeau, les victimes firent appel au gouverneur de la partie occidentale du royaume Abû al-°Abbâs. Leur appel fut entendu, et l'armée de ce dernier marcha sur Tunis en 772/1394. Abû al-Baqâ', abandonné par le peuple, abdiqua. Il mourut la même année dans un naufrage en Méditerranée. Aucun chroniqueur ne lui attribue de surnom honorifique. Bien plus, le grand historien Ibn Khaldûn qui fut le témoin oculaire de ces événements ne lui attribue que le simple titre d'émir, et même pas celui de sultan. Il se peut que le jeune monarque ait porté un *laqab* en Allah mais le peu de durée de son règne d'une part et le prestige grandiose de son successeur d'autre part occultèrent et son règne et son *laqab*.

Enfin, le cas des six derniers sultans est particulièrement intéressant ; en effet, à partir du successeur du fameux calife Abû °Amr °Uthmân, Abû Zakariyyâ Yaḥyâ en 893/1488 et jusqu'au

dernier souverain de la dynastie, il est difficile d'attribuer, avec certitude, à ces souverains, des *laqab/s* en Allah. Sans doute, parce que nous possédons peu de renseignements sur l'histoire de cette période²¹⁵. Aucune source fiable ne s'intéresse à la vie de ces monarques et encore moins à leur titulature. Et paradoxalement, même les pièces de monnaies et les stèles funéraires, d'habitude utiles, sont pour eux silencieuses. Dans *le catalogue des monnaies de la bibliothèque nationale* rédigé par Lavoix et dans celui du Bardo publiée par Farrugia, ainsi que sur *les stèles funéraires tunisoises de l'époque hafside* étudiées par El-Aouadi, on relève seulement trois documents concernant ce dernier siècle de la dynastie. Il s'agit de trois pièces de monnaie, incomplètes. Aussi bien les dates que les lieux ont disparues. Les deux premières sont au nom d'Abû °Abd Allah Muḥammad qui régna de 899/1494 à 932/1526, tandis que la troisième est au nom de son fils et successeur Ḥasan qui mourut en 950/1543²¹⁶.

Sur ces trois monnaies, les deux monarques en question portent le titre politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn* ; et un seul, Abû °Abd Allah Muḥammad bénéficie du *laqab* honorifique. Il est surnommé *al-Mutawakkil °alâ-Allâh*. Certes le mot Allah est effacé de la surface de la pièce, mais, par analogie avec tous les souverains qui ont porté ce *laqab*, nous pouvons confirmer qu'il s'agit, sans doute, du titre largement usité d'*al-Mutawakkil °alâ-Allâh*. Face à ce manque de renseignements, il est légitime de s'interroger sur

²¹⁵ A titre d'exemple, R. BRUNSCHVIG qui constate cette défaillance ne consacre, dans son étude magistrale sur l'histoire politique des Hafside, (*La Berbérie orientale sous les Hafside*) que cinq pages à l'analyse de cette période de presque un siècle. IBN ABÎ DÎNÂR (*al-Mu'nis*) quant à lui, il avoue avoir été obligé, pour parler de la décadence de cette dynastie, de se contenter des dires des habitants de Tunis.

²¹⁶ H. LAVOIX, p. 437-8.

l'attribution de ce type de titre aux derniers sultans ? Que déduire de ce constat ?

Avant de pouvoir éclaircir cela, nous devons rappeler, qu'en dépit de l'absence de sources, Brunschvicg affirme que tous les califes hafside²¹⁷ à l'exception de Abû Ishâq *al-Awwal* portèrent aussi bien le titre d'émir des Croyants que des titres honorifiques. N'ayant pas de preuves tangibles pour la contester ou souscrire à cette affirmation, nous poserons seulement quelques jalons susceptibles de nous guider.

La période comprise entre 893/1488 et 975/1574 fut mauvaise pour les Hafside ; à l'intérieur, la vie politique fut sans cesse troublée par une lutte fratricide sans merci, trois des huit souverains de cette période ne gouvernèrent que deux ans chacun. L'économie était ruinée, le trésor vidé. A l'extérieur, les Musulmans d'Espagne chassés de la péninsule, déferlèrent, par vagues successives sur le Maghreb. Ils déstabilisèrent, au moins au début, l'équilibre socio-économique des Etats maghrébins. Le vieux royaume hafside, affaibli par des luttes intestines, devint une proie facile et attira la convoitise des nouveaux empires espagnol et ottoman. Chassé par ces derniers en 940/1534, le sultan *mawlay* Ḥasan sollicita l'aide de Charles-Quint. Il obtint gain de cause. Le 6 août 1535, il fut réinstallé sur son trône ; mais à quelles conditions ? Il signa, à cette occasion, un traité reconnaissant la suzeraineté espagnole²¹⁸. Cette situation était une première dans l'histoire

²¹⁷ Pour être complet, il convient de souligner que, selon ses termes, l'attribution du titre politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn* est beaucoup plus certaine que l'acquisition des titres honorifiques. Voir, *la Berbérie*, T. I, p.7. et 14.

²¹⁸ Plusieurs sources européennes évoquent ce traité. Voir notamment, *Anciennes relations commerciales et diplomatiques de la France avec la Barbarie de 1515 au 1830*, p. 15, Abel BOUTIN.

musulmane ; un émir des Croyants devient vassal d'une puissance étrangère ! Quelles en furent les conséquences juridiques et politiques ? Eurent-elles un impact sur le protocole officiel ? Au nom de qui la *khuṭba* fut-elle prononcée et la monnaie frappée ?

Pour répondre à de telles questions, un travail minutieux dans les différents dépôts d'archives, s'ils existent, serait nécessaire. Les Hafside ne semblent pas avoir laissé des archives abondantes. Il n'en est pas de même pour les archives européennes, spécialement en Espagne ; mais on doit noter un manque certain d'impartialité. Les archives européennes sont peu loquaces en ce qui concerne notre sujet de recherche : la titulature hafside. Cependant, en dépit de ce mutisme, elles nous fournissent des indices intéressants montrant d'une part la totale soumission du Hafside au suzerain chrétien et d'autre part le mécontentement populaire. Sur un billet portant la signature du dernier sultan *mawlay* Muḥammad, reprenant celui du 25 janvier 1571 et adressé à Philippe II, nous lisons : « de la part du serviteur de votre rang élevé, l'esclave de Dieu Muḥammad, que Dieu lui soit propice... »²¹⁹.

Devant une telle soumission, le peuple se souleva. C'est de la ville de Kairouan, berceau de l'islam en occident, que partit la contestation. Un *faqîh*, Sîdî °Arfa se mit, « sous prétexte de religion, à la tête des indigènes rebelles à Mawlay Ḥasan. Ayant, en tant que prêtre supérieur, déclaré celui-ci prévaricateur de la loi musulmane pour avoir conclu alliance avec les Chrétiens et guerroyé contre les gens de sa confession »²²⁰.

²¹⁹ Ch. MONCHICOURT, *Etudes kairouanaises, Kairouan et les Chabbia (1450-1592)*, p.241.

²²⁰ Témoignage d'un ambassadeur espagnol en Tunisie, d'après MONCHICOURT *op. cit.* p.55.

Dans l'état actuel de la recherche, et en attendant la mise au jour de sources plus importantes, nous ne pouvons qu'admettre, sans la nier ni la confirmer, la thèse de Brunschvicg qui attribue, sans distinction, à tous les souverains hafsides des surnoms honorifiques. Avant de clore l'étude de cette dynastie, il faut souligner un cas susceptible de nous aider, ultérieurement, dans notre réflexion. Plusieurs héritiers présomptifs portèrent des *laqab/s* honorifiques en Allah. A titre d'exemple Abû al-^cAbbâs b. Abî Yaḥyâ, tué par son frère l'usurpateur Abû Ḥafṣ en 747/1347, fut surnommé *al-Mu^ctamid^c alâ Allâh*²²¹. Mais le cas le plus important et que nous tenons à souligner est celui de Abû Zakariyyâ Yaḥyâ qui se rebella, contre son oncle le calife Abû 'Ishâq, en 684/1285 et réussit à s'emparer de la partie occidentale de l'empire. Par ce geste il divisa le royaume en deux parties et s'installa à Bougie. Dans la foulée de son succès, il prit un *laqab* nouveau, non usité dans la titulature musulmane auparavant : *Al-Muntakhab li ihyâ' Dîn Allâh* (l'Elu pour vivifier la religion de Dieu), mais, disent les historiens : « par respect pour son oncle calife, il s'abstint de se faire appeler émir des Croyants »²²².

²²¹ al-ZARKASHÎ, *op. cit.*, p. 67.

²²² IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VI, p. 307.

Les laqab/s des souverains hafsides

N°	Souverains	Périodes	Titres honorifiques	T. Souverains	Titre politico-religieux	Sources
1	Abû Zakariyya Yaḥyâ I	625/1128-647/1249	<i>al-Amîr al-Ajall</i>	Calife et Sultan	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Farrugia, <i>mon.</i> p. 241 Lavoix, p.409
2	Abû °Abd Allah	675/1277	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			Farrugia, <i>mon.</i> , p.245 Lavoix, p.413-4-7 Ibn Khaldûn, T. VI, p.280
3	Abû Zakariyya YaḥyâII	678/1279	<i>al-Wâthiq (sans Allâh)</i>			Ibn Khaldûn, T. VI, p.296 al-Zarkashî, p. 31
4	Abû Ishâq	682/1283	<i>al-Mujâhid fî sabîl Allâh</i>	(a)		Lavoix, p.416
5	Abû Ḥafş I	694/1294	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>	Calife et Sultan	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Ibn Khaldûn, T. VI, p.305 Farrugia, <i>mon.</i> p. 245 Lavoix, p. 417
6	Abû Fâris I	694/1295	<i>al-Mutawakkil °alâ-Allâh</i>			Ibn Qunfud, <i>Fâri.</i> p. 189
7	Abû °Aşîda	708/1309	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			Ibn Khaldûn, T. VI, p.312 al-Zarkashî, p. 43 Shammâ°, <i>Adî.</i> p.83
8	Abû Yaḥyâ abû Bakr I	709/1309	<i>al-Shahîd</i>			unanimité des sources

9	Abû al-Baqâ' Khâlid I	711/1311	<i>al-Nâsir li Din Allâh</i>	Calife et Sultan	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	al-Khaldûn, T. VI, p.321 al-Zarkashî, p. 48 Lavoix, p. 420 Farrugia, p. 261
10	Ibn al-Liḥyânî	717/1317	<i>al-Qâ'im bi amr Allâh</i>			Brunsch., <i>Berb.</i> p.129
11	Abû Ḍarba	718/1316	<i>al-Muntaşir</i> (sans le complément Allah)			Ibn Khaldûn, T. VI, p.329 al-Zarkashî, p. 53 al-Shammâ ^c , <i>Adîla.</i> p.87
12	Abû Yaḥyâ abû Bakr II	747/1346	<i>al-Mutawakkil</i> ^c <i>alâ-Allâh</i>			al-Zarkashî, p. 54 al-Shammâc, <i>Adî.</i> p.87
13	Abû Ḥafş	occupation Méridide				
14	Abû al- ^c Abbâs al-Faḍl	occupation Méridide	<i>al-Mutawakkil</i> ^c <i>alâ-Allâh</i>			Lavoix, p.425 al-Zarkashî, p. 76
15	Abû Ishâq	750/1350-770/1369	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			al-Zarkashî, p. 78 Lavoix, p.427 Farrugia, p.266
16	Abû al-Baqâ' Khâlid II	772/1370	sans <i>laqab</i>			
17	Abû al- ^c Abbâs	796/1394	<i>al-Mutawakkil</i> ^c <i>alâ-Allâh</i>			Brunsch., <i>Berb.</i> p.187
18	Abû Fâris II	837/1434	<i>al-Mutawakkil</i> ^c <i>alâ-Allâh</i>			Farrugia, p. 267 Lavoix, p.430

19	Al-Muntaşir	839/1435	<i>al-Muntaşir bi-Allâh</i>	Calife et Sultan	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	al-Shammâ°, <i>Adî.</i> p.120
20	°Uthmân	893/1488	<i>al-Mutawakkil °alâ-Allâh</i>			Lavoix, p. 432-3-4 Farrugia, p.278
21	Abû Zakariyya Yaḥya III	894/1489				
22	Abd al-Mu'min	895/1490				
23	Abû Yaḥyâ	899/1494				
24	Abû Abd Allah	932/1526				
25	al-Ḥasan	950/1543				
26	Aḥmad	976/1569				
27	Muḥammad	1574				
	Abû Zakariyya Yaḥyâ	684/1285	<i>al-Muntakhab li iḥyâ' Dîn Allâh</i>	gouverneur de Bougie	Ibn Khaldûn, T. VI, p.307 Farrugia, p.274 Lavoix, p. 419	

(a) les titres de fonction et politico-religieux de ce souverain ne sont pas bien établis. Seul Ibn al-Shammâ° le qualifie de calife et de *Amîr al-Mu'minîn* ; à l'opposée, Ibn Qunfud affirme qu'il n'a pas porté de tels titres. Les autres chroniqueurs n'ont pas précisé cette différence.

II – 2 – 14 : Les Zayyânides ou *Banû Zayyân*

Les Banû °Abd al-Wâdî sont une fraction importante de la grande tribu des Zanâta installée dans le Maghreb central. Ils furent des alliés loyaux et utiles pour la dynastie mu'aminide dès son apparition. A la fin de la première moitié du VII/XIII^{ème} siècle, le commandement de toutes les branches de la famille revint à Yaghmrâsin b. Zayyân. « Cette élévation, sanctionnée par le suffrage des tribus, fut confirmée, comme d'usage, par un diplôme d'investiture émanant du calife almohade al-Rashîd »²²³. Aussitôt investi, Yaghmrâsin entama la véritable construction de la dynastie. Son œuvre fut perturbée, à mainte reprise, par l'ingérence de ses puissants voisins : à l'est les Hafsides et à l'ouest les Mérinides. Mais malgré la faiblesse de sa situation géographique et politique, le nouvel émir réussit, en jouant sur les divergences de ses adversaires, à épargner son royaume et à le conserver fort et prospère pour sa descendance.

Ses successeurs continuèrent la même politique, mais au fur et à mesure que les trois royaumes, héritiers de l'empire almohade au Maghreb, s'affermirent, le conflit notamment entre les deux cousins °Abd al-Wadides et Mérinides, prit une singulière ampleur. La capitale des premiers, Tlemcen fut assiégée et saccagée plusieurs fois par les Mérinides qui l'occupèrent même pendant dix ans à deux reprises. De 737/1337 à 749/1348 et de 753/1352 à 760/1359 : de leur côté, les Hafsides ne ménagèrent pas leurs efforts pour conquérir ce petit voisin. Les deux derniers grands souverains hafsides : Abû Fâris et °Uthmân,

²²³ G. MARCAIS, " °Abd al-Wâdî", *EF*², T. I, p. 95. La date de l'allégeance de Yaghmrâsin est comprise entre 631/1234 et 637/1240. Pour IBN al-AḤMAR (*Târikh banî Zayyân*) la date est 631/1234. Quant à IBN KHALDŪN, il la situe en 633/1235 ; tandis que al-TANASĪ (*Naẓm al-durr* p.2) affirme que le serment a eu lieu le 7 *Jumadâ* II 676/1278.

reprenant la tradition des premières expéditions victorieuses, imposèrent à leur tour au royaume *ʿabd al-Wadide* un souverain vassal de leur choix.

En dépit de cet interrègne mérinide et des conditions précaires d'existence qui ne permirent pas aux maîtres de Tlemcen une vie fastueuse, les *ʿAbd al-Wadides* parvinrent à prolonger l'histoire de leur dynastie jusqu'au milieu du XVI^{ème} siècle de l'ère chrétienne. Comme pour ses rivaux, ce siècle fut fatal pour la dynastie. L'usure du pouvoir et les dissensions internes finirent par accélérer la décadence et attirer la cupidité des puissances étrangères. La capitale passa successivement sous la suzeraineté des Espagnols, maîtres d'Oran en 915/1509, puis des Ottomans d'Alger en 923/1517 et de nouveau des Espagnols aux Ottomans, enfin aux Sa^ʿdites, souverains de Marrakech, auxquels les Turcs l'arrachèrent en 957/1550²²⁴.

La titulature zayyânide :

Nous avons vu que les *ʿAbd al-Wadides* ou Zayyânides furent, dès leur apparition sur la scène politique, les fidèles alliés des Almohades de Marrakech. Tous les prédécesseurs de Yaghmrâsin ne portèrent même pas le titre d'émir²²⁵. Ils furent des simples chefs d'un groupe de tribus qui servaient la cause mu'minide. L'arrivée de Yaghmrâsin coïncidant avec l'affaiblissement de la famille almohade changea les données et ouvrit une ère nouvelle.

La date exacte de ce revirement est incertaine. Nous pensons que les divergences entre les chroniqueurs sont le fruit de l'évolution

²²⁴ Voir, G. MARCAIS, *op. cit.*, p. 96.

²²⁵ IBN al-AḤMAR, cet historiographe des Mérinides systématiquement hostile aux Zayyânides, disait que les Almohades ne les appelaient que du nom de *Shaykh* ; celui qu'avaient porté les gouverneurs hafside, *Târîkh banî Zayyân*, p. 384.

progressive du stade de la vassalité vers celui de l'indépendance totale. Yaghmrâsin fut proclamé par sa tribu probablement en 631/1234 ; et l'investiture officielle de Marrakech ne lui parvint qu'en 633/1236. A ce moment, assuré du soutien populaire et de l'approbation officielle, Il élabora son projet d'indépendance et jeta la base de sa propre dynastie. «Il entreprit l'effacement [de son territoire] des signes de la souveraineté almohade; mais, voulant satisfaire l'opinion publique et se conformer à l'avis des hommes les plus compétents de sa tribu, il consentit à garder l'usage de prier, dans les mosquées, pour le calife et de recevoir son investiture²²⁶ »

L'aboutissement de ce projet fut l'abolition totale de toute relation avec la dynastie des Almohades finissante, la remise en honneur du vieux titre ressuscité d'*Amîr al-Muslimîn* et la fabrication abusive d'une généalogie remontant jusqu'au Prophète. La date et les contextes de ces deux derniers actes d'autonomie sont incertains. Le prince fondateur de la dynastie figure, comme ascendant dans une série d'inscriptions de ses successeurs, toujours sans titre ; sauf dans un acte de fondation, au nom de Mûsâ II, daté de 763, provenant de la *madrassa ya^cqûbiyya* et conservé au musée de Tlemcen²²⁷. En revanche, les biographes de la dynastie, postérieurs à ce prince, tels que Yaḥyâ Ibn Khaldûn ou al-Tanasî lui attribuent, comme tous autres souverains de la famille, le titre d'*Amîr al-Muslimîn*. Ce qui nous permet de croire, a priori, que le sultan Yaghmrâsin portait ce titre. En ce qui concerne leur attache généalogique, il semble, d'après le récit et commentaire d'Ibn Khaldûn,

²²⁶ IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VII, p. 79.

²²⁷ M. C. BROSELARD, *Revue africaine*, n° 15, année 1859, p. 170.

que la revendication de l'appartenance à la famille du Prophète, via les Idrîsides, est antérieure à la fondation de la dynastie. «Lorsqu'on vanta à Yaghrâsin sa descendance prophétique, il répondit : si cette lignée est vraie, elle nous sera utile le jour de l'au-delà ; mais le pouvoir, nous l'avons eu par la force de nos épées »²²⁸.

En conséquence de cette entreprise d'indépendance, en 637/1240 on prêta à Yaghrâsin un nouveau serment solennel avec des termes appropriés. Cette indépendance relative dura, à peine, trois ans. En 640/1243, Tlemcen fut annexée par le puissant émir hafside Abû Zakariyyâ qui imposa au souverain *°Abd al-Wadide* un rapport de vassalité. Désormais, c'est aux noms des Hafsides que le prône fut prononcé dans les mosquées tlemceniennes. Les *°Abd al-Wadides* acceptèrent cette condition, croyant, probablement, qu'elle pouvait les préserver d'éventuelles invasions mérinides. Le jour où ce protectorat fut violé en 698/1299 par la coalition marino-hafside au détriment de Tlemcen, la suzeraineté devint caduque, et les souverains de Tlemcen devinrent, à nouveau, maîtres de leur destin politique, jusqu'en 791/1389²²⁹. A cette date, l'émir zayyânide Abû Tashfîn, pour destituer son père et récupérer son droit au trône, sollicita l'aide des Mérinides. En contre partie, le souverain Abû al-*°Abbâs* exigea de lui la reconnaissance ainsi qu'un tribut annuel. Le marché fut conclu. Il prit fin à la mort du sultan Abû Tashfîn, en 795/1393²³⁰.

Soumission et indépendance, cette alternance est une caractéristique principale de l'histoire de la dynastie zayyânide. Après

²²⁸ IBN KHALDÛN , *op. cit.*, T. VII, p. 72.

²²⁹ *Ibid.*, T. VII, p. 90-1.

²³⁰ *Ibid.*, T. VII, p. 146

l'affaiblissement et la disparition des ses anciens ennemis, le relais fut pris par les Ottomans, les Espagnols et les Saadiens jusqu'à l'annexion totale et définitive de ce petit royaume.

Pour être complet, il convient de souligner que les secrétaires et partisans de cette famille ne parlèrent jamais de soumission ou de reconnaissance des deux autres dynasties contemporaines. Pour eux, il s'agissait de pactes d'alliance signés à l'amiable avec l'une ou l'autre puissance pour contrer un danger commun²³¹. C'étaient des autorités égales et non hiérarchisées qui luttaient pour affirmer leur stabilité et étendre leur pouvoir. Cette étrange attitude des partisans apparaît, à nos yeux, peu claire et non fondée ; en effet, malgré les éloges dithyrambiques que les biographes font de cette famille, aucun d'entre eux ne lui octroie le titre politico-religieux d'émir des Croyants. Ce titre ne figure sur aucun document écrit.

Nous le retrouvons uniquement sur quelques monnaies. La première est publiée par Soret, dans sa *Lettre à Fraehn*. Selon Soret, sur ce dinar non daté, frappé à Tlemcen, on lit *Amîr al-Mu'minîn °Abd al-Raḥmân ibn al-Khulafâ' al-Râshidîn*²³². Sans donner ses raisons, l'auteur l'attribue à la dynastie zayyânide ; et plus particulièrement à Abû Tashfîn I. Le seul souverain °abd al-Wadide connu à cette époque, et qui portait ce 'ism. Or, il se trouve que trois princes de cette dynastie portèrent le même 'ism de °Abd al-Raḥmân²³³.

²³¹ Voir à ce sujet Yaḥyâ IBN KHALDÛN, *Bughyat al-ruwwâd* p. 205, et al-TANASÎ, *Naẓm al-durr*, p. 8.

²³² SORET, *Lettre à Fraehn*, p. 55, d'après Van Berchem, "Les titres califiens", p. 321.

²³³ Il semble qu'à l'époque où M. VAN BERCHEM publia ces notes, la liste rois Zayyânides était toujours fort mal établie. Puisque lui-même, dans son analyse, ne prenait en compte que deux princes portant ce 'ism. C'est G. MARCAIS dans son article de l' *EF*², " °Abd al-Wâdides", p. 96, qui complète cette liste où, il indique trois souverains portant ce prénom.

- Le premier Abû Tashfîn I (718/1318 – 737/1337)
- le deuxième Abû Tashfîn II (791/1389 – 796/1393)
- le troisième °Abd al-Raḥmân b. Muḥammad (813/1411 – 814/1411-2).

Plus tard, en publiant les monnaies zayyânides du British Museum, Lane-Poole vit le problème, et après une analyse comparative des différentes pièces, conclut, avec un point d'interrogation, qu'il devait s'agir d'une pièce du deuxième souverain²³⁴.

Les deux autres pièces sont publiées par Lavoix²³⁵ : la première est du même type (forme et graphie) que celle publiée par Soret, tandis que la deuxième présente une graphie légèrement différente ; " *°an amr °Abd Allâh al-Mutawakkil °alâ Allâh °Abd al-Raḥmân Amîr al-Muslimîn*" (par l'ordre du serviteur de Dieu, qui se confie en Allah, °Abd al-Raḥmân l'émir des Musulmans). Connaissant les publications antérieures, Lavoix jugea raisonnable d'attribuer ces deux pièces au même °Abd al-Raḥmân, c'est-à-dire Abû Tashfîn I.

Les raisons connexes, qui le poussèrent à faire ce choix, ont été largement développées et commentées par Van Berchem. Sommairement, elles reposent, essentiellement, sur une lecture peu convaincante des inscriptions paléographiques. Nous n'avons pas jugé utile de les reproduire. Seulement, nous tenons à partager ici l'avis de Van Berchem, concernant la légèreté de ces arguments. Autrement dit, les preuves susceptibles de faire pencher la balance vers l'un des trois

²³⁴ LANE-POOLE, *C.B.M.*, V, XXXI, 71, n° 195. D'après VAN BERCHEM, J.A. p. 322.

²³⁵ H. LAVOIX, *op. cit.*, monnaies n° 1011 et 1012.

monarques sus-cités, se trouvent ailleurs. Le domaine paléographique étant exclu, l'histoire politique de ces trois souverains fournit-elle un indice permettant d'expliquer l'adoption de ce titre ?

Devant l'absence, déjà mentionnée, de documents écrits concernant ce point, il reste à faire l'analyse des faits historiques ; cette dernière permet d'écarter, d'entrée de jeu, ^cAbd al-Raḥmân III (813/1411 – 814/1411-2), car le contexte et les conditions dans lesquelles ce monarque a exercé son pouvoir ne favorisent pas une telle prétention : En effet, il régna pendant un laps de temps très court, pas même un an ; et cette période fut caractérisée par des turbulences incessantes. Quant à Abû Tashfîn II, il fut, comme nous l'avons expliqué plus haut, durant ses cinq années de règne, un vassal volontaire des Mérinides. Son maître Abû al-^cAbbâs Aḥmad I le mérinide portait, selon ses monnaies, le titre d'*Amîr al-Muslimîn* ; son protégé (^cAbd al-Raḥmân II) ne pouvait prétendre à porter un titre supérieur.

Reste Abû Tashfîn I. Ce souverain prit le pouvoir après avoir assassiné son père Abû Ḥammû I. Il fut d'une énergie extraordinaire. Dès son intronisation, il conclut un pacte de paix avec le sultan mérinide pour s'occuper de ses voisins de l'est. Son armée arriva même en 729/1329 à prendre la capitale hafside (Tunis) après avoir chassé son souverain (*Amîr al-Mu'minîn*) Abû Bakr²³⁶. Ce dernier, battant en retraite, fut réduit à implorer le secours des Mérinides. Abû Ḥasan dépêcha une ambassade à Tlemcen pour l'inviter à cesser les hostilités et à lever le siège de Bougie ; se croyant à l'abri de toute atteinte, Abû Tashfîn répondit insolemment ; son attitude provocatrice lui coûta la vie et l'annexion de son territoire.

²³⁶ Voir IBN KHALDÛN, *al-ʿIbar*, T. VII, p. 108.

L'histoire politique des trois princes zayyânides est dominée par la personnalité du troisième. Cela semble justifier l'éventuelle prise du fameux titre ; reste à déterminer à quelle date Abû Tashfîn I se l'octroya ? Sur une inscription du minaret d'Alger datant de 723/1323²³⁷, il porte le titre d'*Amîr al-Muslimîn* ; on peut en déduire que le titre d'émir des Croyants lui fut attribué postérieurement, c'est-à-dire entre 723/1323 et 737/1337 dates de sa mort. C'est vraisemblablement vers 729-30/1329-30 après sa victoire sur le calife hafside qu'Abû Tashfîn I reçut ce titre.

Après cette tentative, tous les successeurs d'Abû Tashfîn I comprirent la leçon ; puisque aucun d'eux ne refit la même erreur. Ils gardèrent seulement le titre *sub-califien* de *Amîr al-Muslimîn* ; mais, contrairement à la tradition en vigueur jusque là suivie, ils disputèrent la légitimité aux Hafsides en prenant des *laqab/s* honorifiques.

Au terme de cette étude, on doit noter qu'on ne peut, malheureusement pas, dresser un inventaire complet et satisfaisant des titres honorifiques des Zayyânides. Un certain nombre de lacunes reste à combler. Nous n'avons réussi à rassembler que les *laqab/s* de huit souverains sur un nombre total de vingt-sept. Cela est dû à la rareté des monnaies et au mutisme des chroniqueurs.

²³⁷ G. MARCAIS, *Monuments*, p. 186.

Les laqab/s des souverains zayyânides

N°	Souverains	Périodes	Titres honorifiques	Titres souverains	Titres politico-religieux	Sources
1	Yaghmrâsin	633/1236-681/1283	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>	Sultan	<i>Amîr al-Mus.</i>	Ibn Khaldûn, Yaḥyâ, <i>Bughyat</i> , p.79 al-Tanasî, <i>Nazm</i> , p.2
2	°Uthmân I	703/1303			<i>Amîr al-Mus.</i>	Ibn Khaldûn, Y., <i>Bughyat</i> , p.208 al-Tanasî, <i>Nazm</i> , p.17
3	Abû Zayyân I	707/1308				
4	Abû Ḥammû I	718/1318				
5	Abû Tâshafîn I	737/1337	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>		<i>Amîr al-Mu'm.</i>	Lavoix, p.461
6	°Uthmân II	749/1348-753/1352				
7	Abû Ḥammû II	760/1359-791/1389	<i>al-Mutawakkil °alâ Rabb al-°âlamîn</i>		<i>Amîr al-Mus.</i>	Lavoix, p. 460 Brosselard, <i>Mémoires</i> , p. 21-58 Ibn Khaldûn, Y., <i>Bughyat</i> , p.79
8	Abû Tâshafîn II	796/1393			<i>Amîr al-Mus.</i>	al-Tanasî, <i>Nazm.</i> , p. 56
9	Abû Thâbit	796/1393				
10	Abû al-Ḥajjâj	797/1394				

11	Abû Zayyân II	802/1399	<i>al-Wâthiq bi-Allâh</i>	Sultan	<i>Amîr al-Mus.</i>	Brosselard, <i>Mémoires</i> , p.21
12	Abû Muḥammad. I	804/1401				
13	Abû °Abd Allah I	818/1411				
14	Abd al-Raḥmân	814/1411			<i>Amîr al-Mus.</i>	
15	Sa°id	841/1412				
16	Abû Mâlik	827/1423	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>		<i>Amîr al-Mus.</i>	Brosselard, <i>Mémoires</i> , p.34-78
			<i>al-Manşûr bi-faḍl Allâh</i>			
17	Abû °Abd Allah II	834/1430			<i>Amîr al-Mus.</i>	
18	Abû al-°Abbâs Aḥ.	866/1461	<i>al-Mu°taşim bi-Allâh</i>		<i>Amîr al-Mus.</i>	Lavoix, p. 462
19	Abû °Abd Allah III	873/1468	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>		<i>Amîr al-Mus.</i>	Lavoix, p. 462 al-Tanaşî, <i>Nazm.</i> p.82
20	Abû Tâşafîn III	873/1468				

21	Abû °Abd Allah IV	910/1504	<i>al-Mutawakkil °alâ Rabb al-°âlamîn</i>	<i>Sultan</i>	<i>Amîr al-Mus.</i>	Lavoix, p. 465
22	Abû °Abd Allah V	923/1517				
23	Abû Ḥammû III	934/1527				
24	Abû Muḥammad II	947/1540				
25	Abû °Abd Allah VI	947/1540				
26	Abû Zayyân III	957/1550				
27	al-Ḥasan	957/1550				

II – 2 – 15 : Les Mérinides ou *Banû Marîn*

Contrairement à leurs cousins *Zayyânides* sédentarisés et installés à Tlemcen dès le début de l'époque almohade, les Mérinides ou plus précisément Banû Marîn restèrent plus longtemps nomades, errant dans le sud marocain. A partir de 610/1213, rassemblés sous l'égide de la famille de °Abd al-Ḥaqq, ils opérèrent une pénétration lente mais persistante dans les régions habitées se trouvant sur leurs zones de parcours habituel, là où l'autorité mu'minide se désintégraît rapidement²³⁸. La réaction ambiguë et hésitante des Almohades les encouragea à poursuivre leur progression. Ils conquièrent Mekhnès en 642/1244, Fès en 646/1248 et finalement la capitale, Marrakech, en 668/1269. Ce coup fatal mit fin à la dynastie mu'minide et concrétisa, pour toujours, la tripartition de leur héritage. Ainsi, le Maghreb se trouva gouverné par trois dynasties concurrentes.

Assurer sa domination sur ses voisins, telle peut être résumée l'histoire des trois Etats hafside, zayyânide et mérinide. Pour des raisons géographiques et peut être même familiales, le conflit entre Marrakech et Tlemcen fut plus rude et plus fréquent. Même avant l'effondrement des Almohades et la prise de Marrakech, la guerre entre les souverains des deux capitales fit rage. Presque dès le début de l'apparition des Mérinides, les °Abd al-Wadides furent les alliés des Almohades. En conséquence, la politique intérieure et surtout extérieure des Mérinides fut longuement conditionnée par cette hostilité.

Héritiers logiques et de fait des Almohades, les Banû Marîn durent, pour assumer politiquement et moralement cette responsabilité,

²³⁸ Maya SHATZMILLER, "Marinides", *EF*², T. VI, pp. 556-559.

poursuivre la guerre sainte en Andalousie. Pour cela, dès leur domination totale établie sur ce qui restait du territoire almohade, ils franchirent le détroit pour combattre l'ennemi ; ce fut alors la répétition de l'histoire de leurs prédécesseurs. Après le succès brillant et rapide arriva le moment de désaccord avec les seigneurs locaux, puis l'abandon. Au-delà des champs de bataille, les Mérinides, en dépit de leur caractère belliqueux et peu civilisé, réussirent à fonder une dynastie brillante dans tous les domaines. Le sommet de leur histoire politique fut atteint sous le sultan Abû Ḥasan avec l'occupation de Tlemcen en 737/1137, de Tunis en 748/1343 et la soumission momentanée de tout le Maghreb. L'histoire de cette dynastie peut être divisée en deux parties presque égales :

La première, qu'on peut qualifier de stable, permit le développement des villes et des conquêtes militaires, elle prit fin avec la mort tragique du souverain Abû Salîm en 760/1358. La seconde fut caractérisée par les divisions internes et la domination des ministres soutenue par l'ingérence étrangère, notamment celle des Banû al-Aḥmar de Grenade. Une telle situation faisait dire à un témoin de l'époque, Ibn Khaldûn, que le Maroc était devenu une province andalouse.

L'amplification de la crise et l'élargissement du fossé entre la population et les ministres souverains déclenchèrent, en 870/1465, une révolte populaire conduite par les Chérifs, et le pays passa sous la domination d'une autre famille berbère, les Wattasides.

La titulature mérinide :

Bien qu'ils fussent nés dans le berceau des Almohades, les Mérinides n'héritèrent pas de leur légitimité califienne, passée depuis longtemps aux Hafsides. Conscients de cette réalité, les Mérinides, avant même la prise de Marrakech, acceptèrent de reconnaître les maîtres de

l'*Ifriqiya*. C'est au nom de ces derniers que l'émir Abû Yahyâ °Abd al-Ḥaqq conquît les régions encore aux mains des Almohades. A chaque succès et à chaque conquête, l'allégeance fut renouvelée. Cette pratique demeura un certain temps. Elle fut interrompue, vraisemblablement, d'après quelques indices, à l'époque de la première dissension hafside²³⁹.

En conséquence, les Mérinides, ne pouvant prétendre au titre éminent d'*Amîr al-Mu'minîn*, prirent, comme leur cousins zayyânides, le titre d'*Amîr al-Muslimîn*. Ce titre fut pris, selon une chronique anonyme²⁴⁰, pour la première fois par le souverain Abû Yûsuf après la conquête de Marrakech. Son prédécesseur n'avait porté que le simple titre d'émir.

Désormais, tous les successeurs d'Abû Yûsuf portèrent le titre politico-religieux d'*Amîr al-Muslimîn*. Ils sont appelés ainsi par leurs secrétaires les plus dévoués. Or certaines sources, contrairement à la règle en usage, attribuent, à un ou plusieurs souverains, le titre d'*Amîr al-Mu'minîn*. Afin de mesurer, le moment venu, la répercussion de cette attribution sur la nature des *laqab/s* portés, nous allons, dans ce qui suit, analyser l'authenticité, le contenu et l'objectivité de chacune d'elles. Pour ce travail, nous possédons deux sortes de sources : les textes et les monnaies.

Commençons d'abord par la plus ancienne, *al-Qirâtâs*. L'auteur de cette chronique, Ibn Abî Zar°, attribue ce titre au deuxième monarque

²³⁹ IBN KHALDÛN disait : que « même après avoir pris Marrakech, les Mérinides continuèrent, pendant un certain temps, à y célébrer la prière publique au nom d'*al-Mustanşir* hafside ; Mais, ayant ensuite aperçu que, dans un pays aussi éloigné de Tunis que le leur, les Hafside n'exerceraient qu'une influence très faible, ils supprimèrent cet usage, tout en leur conservant une certaine apparence d'amitié et d'attachement. Plus tard encore, les princes mérinides adoptèrent les *laqab/s* et les insignes de la royauté : Pratique naturelle à toutes les dynasties du monde ». *al-ʿIbar*, T. VII, p. 89-90.

²⁴⁰ Chronique intitulée *al-Dhakhîra al-saniyya, târîkh al-dawla al-marîniyya*, p. 98, éd. Abû Shanab, Alger, 1920.

Abû Yûsuf²⁴¹. Cet historien vécut à la cour mérinide au VIII/XIV^{ème} siècle. C'est-à-dire à peine un siècle après le monarque en question. Il est censé être au courant de la chancellerie de ses maîtres et de la subtilité de la titulature. Or, nous constatons qu'il octroie aux différents monarques maghrébins tantôt l'un tantôt l'autre titre. A titre d'exemple, il dit que les Almoravides régnèrent pendant soixante dix-huit ans avec le titre d'*Amîr al-Mu'minîn* (princes des Croyants) ; alors qu'il qualifie le calife de Cordoue *al-Nâşir li-Dîn Allâh* d'émir des Musulmans²⁴². D'où vient cette confusion ? De l'éditeur ou de l'auteur ?

Van Berchem, qui émit des réserves concernant la traduction de Beaumier, impute la confusion aux copistes des manuscrits qui auraient, selon lui, confondu les titres ; tandis que A. Khaneboubi l'impute directement à l'auteur lui-même²⁴³. Pour notre part, bien qu'*al-Qirtâs* soit qualifié de peu fiable, nous pensons qu'en dehors d'un possible erreur des copistes, il est peu probable qu'un historien du Moyen Age ignore les différences entre les deux titres. Ibn Abî Zar^c connaissait la différence, puisque, dans le même ouvrage, il ironise sur le fait que Muḥammad b. al-Fataḥ le midrârîde ait prétendu au califat et se fait appeler émir des Croyants. Comment expliquer cette contradiction ? Courtisanerie²⁴⁴ à l'égard de la famille régnante ou constat d'une réalité ? Le sultan Abû Yûsuf fut-il tenté de porter ce titre ? Ou le porta-t-il réellement ?

²⁴¹ IBN ABÎ ZAR^c, *Rawḍ al-Qirtâs*, p. 528.

²⁴² *Ibid.*, p. 114.

²⁴³ M. VAN BERCHEM, *J.A.*, p. 295 et Ahmed KHANEBOUBI, *Les premiers sultans mérinides 1269-1331*, p. 98.

²⁴⁴ A ce propos, IBN MARZÛQ, en se basant sur les dires des souverains mérinides, affirme que le sultan Abû Sa'îd avait rejeté plusieurs faits relatés par IBN ABÎ ZAR^c, *al-Musnad*, p. 109.

La réflexion d'Ibn Khaldûn peut étayer cette hypothèse ; contrairement à sa discrétion habituelle sur ce sujet, il qualifie ce même souverain mérinide d'*Amîr al-Mu'minîn*²⁴⁵. Il faut remarquer que c'est la seule fois qu'Ibn Khaldûn attribue ce titre à un monarque mérinide, qu'il qualifie par ailleurs souvent de sultan ; mais rarement de *Amîr al-Muslimîn*. S'agit-il d'un *lapsus calami* ou au contraire d'une affirmation consécutive à de savantes recherches ? Si nous écartons l'éventuelle erreur des copistes, il ne nous reste que l'hypothèse citée ci-dessus. La troisième source ne peut ni conforter ni infirmer cette hypothèse. Il s'agit d'une chronique partisane et flatteuse de la dynastie mérinide. Son auteur Ibn al-Aḥmar qui attribue simultanément à tous les monarques les deux titres n'est qu'un laudateur qui suit *al-Qirṭâs*²⁴⁶.

De ce qui précède, nous sommes tentés de retenir l'éventualité de ce titre. D'autant plus que le parcours politique de ce brillant sultan Abû Yûsuf offrit d'excellentes occasions pour une telle ambition. Mais l'abondance de sources épigraphiques et diplomatiques²⁴⁷ qui s'accordent pour faire remonter à ce monarque uniquement le titre de *Amîr al-Muslimîn*, nous laisse perplexes²⁴⁸.

Dans la seconde catégorie de sources, nous avons quelques pièces de monnaies accordant ce titre élevé à deux souverains distincts : Abû al-Rabîʿ Sulaymân (708/1308-710/1310) et Abû ʿInân Fâris (749/1351-759/1358). Sur les pièces du premier, nous lisons : « par l'ordre du

²⁴⁵ IBN KHALDÛN, *op. cit.*, VII, p. 206. Sans explications et pour une raison qui nous échapper, SLANE avait substitué ce titre par celui de sultan, trad. T.IV, p. 110.

²⁴⁶ A. KHANEBOUBI, *op. cit.*, p. 98.

²⁴⁷ Nous ne possédons pas de pièces de monnaie relatives à ce souverain.

²⁴⁸ Pour plus de renseignements voir M. VAN BERCHEM, *op. cit.*, p. 296.

serviteur de Dieu Amîr al-Mu'minîn Abû al-Rabî^c Sulaymân que Dieu lui porte sa victoire. Et par ordre du serviteur d'Allah qui se confie en Allah *Amîr al-Muslimîn* Abû ^cAbd Allah Muḥammad que Dieu lui porte sa victoire »²⁴⁹. Comme sa légende l'indique, cette pièce fut frappée, conjointement, par le souverain mérinide et son allié Muḥammad le nasride. Elle est le fruit d'un pacte signé entre les deux, probablement en 708/1308²⁵⁰. Quel fut le contenu de ce pacte ? Nous n'en connaissons ni la date précise ni les termes exacts, seuls quelques indices permettent d'en cerner les faits et d'analyser les causes²⁵¹.

Le règne d'Abû al-Rabî^c dura à peine deux années, il fut prospère ; mais, sans réel prestige politique significatif. Ce constat a poussé Van Berchem à chercher des causes en amont, avant même l'arrivée soudaine de Sulaymân. Sans remonter plus loin, nous pensons que le pacte fut, sans doute, signé entre Abû ^cAbd Allah Muḥammad et le prédécesseur de Sulaymân Abû Thâbit ^cAmir. Ce dernier réussît vraisemblablement, à la suite d'une victoire sur son voisin du nord, à se faire reconnaître, mais la mort ne lui laissa pas le temps de profiter de sa victoire. C'est son successeur qui conclut le traité et porta, comme il se doit, le titre de *Amîr al-Mu'minîn* ; dans l'affirmative, c'est la première tentative mérinide de contester le califat aux Hafsides.

En résumé, hormis cet événement peu important, la courte histoire de ce sultan ne présente aucun fait politique susceptible de justifier une telle alliance. Cette explication n'est qu'une hypothèse possible.

²⁴⁹ H. LAVOIX, *op. cit.*, pièces n° 986 et 987.

²⁵⁰ La signature du traité de paix entre les Mérinides et les Nasrides est confirmée par IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VII, p. 237-8.

²⁵¹ Voir annexe III.

Quant aux autres pièces, elles sont attribuées à Abû ʿInân Fâris *al-Mutawakkil ʿalâ Rab al-ʿâlamîn* (749/1351 – 759/1358). Nous ne nous attarderons pas longtemps sur cette attribution, puisque tous les actes de ce monarque la certifient. Seulement, nous allons essayer de cerner avec précision la date et les causes de cette ascension. Avant cela, il est intéressant de rappeler sommairement le contexte dans lequel ce prince fut intronisé.

Depuis longtemps, dit Ibn Khaldûn, Abû Ḥasan avait des vues sur la Tunisie et, sans les égards dus à son beau-père hafside, il aurait tenté plutôt la conquête de ce pays. A la mort d'Abû Bakr, les querelles de succession soulevées par ses fils lui fournirent le prétexte attendu pour intervenir²⁵². Chemin faisant, il conquiert Tlemcen dont il confia la régence à son fils Abû ʿInân Fâris, puis, il parvint à étendre facilement son autorité sur Tunis en 748/1348. C'est alors que des tribus arabes mécontentes du nouveau régime, lui infligèrent une défaite à Kairouan. Des fuyards atteignirent Tlemcen et présentèrent leurs condoléances à son fils, Fâris. Aussitôt la nouvelle connue, Abû ʿInân Fâris se fit proclamer sultan et se dirigea vers Fès.

A peine l'autorité de ce dernier avait elle été reconnue, que survint son père Ḥasan après une longue odyssée. La lutte fut sévère et le vieux père désespéré finit par abdiquer en 749/1351. A quelle date, Fâris porta-t-il le titre politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn* ? Aucun indice fiable ne permet la détermination avec certitude. « Le document authentique le plus ancien au nom de Fâris est l'épithaphe de sa mère, datée de 750/1349 ». Dans cette inscription, il est nommé *Amîr al Mu'minîn*²⁵³.

²⁵² IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T., VII, p. 267.

²⁵³ M. VAN BERCHEM, *op. cit.*, p.305.

Indépendamment de l'exactitude de cette date, son ambition sans scrupule ainsi que le grand prestige légué par son père lui offrirent l'occasion idéale pour concrétiser son rêve de devenir maître incontestable de tout le Maghreb et de porter ce vieux titre très convoité. Dès lors, il est permis de croire que tous les successeurs de Fâris portèrent ou tentèrent de porter ce titre éminent. Or la confusion est totale. Entre l'attribution incertaine des pièces non datées et les corrections éventuelles des biographies, les pistes se divergent et la réalité est difficile à cerner.

De cette confusion, on peut retenir deux points :

- Certains souverains mérinides portèrent le titre politico-religieux d'émir des Croyants ; mais, sans doute, cela dépendit de leurs relations plus ou moins tendues avec les Hafsides.
- Pendant leurs règnes, les souverains mérinides portèrent des *laqab/s* honorifiques de type califien.

Grâce à Ibn al-Aḥmar, la liste est presque complète. Pour établir un inventaire complet, il faut attendre de nouveaux documents et les inscriptions mérinides que l'exploration du Maroc ne manquera de mettre à jour.

Les laqab/s des souverains mérinides

N	Souverains	Périodes	Titres honorifiques	T.politico-religieux	Titres souverains	Sources
1	Abû Yahya °Abd al-Ḥaqq	642/1244-656/1286		<i>Amîr al-Muslimîn</i>	Sultan	Ibn Marzûq, <i>al-Musnad</i>
2	Abû Yûsuf Ya°qûb	685/1286	<i>al-Manşûr bi-Allâh al-Mu'ayyad bi Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 27 Ibn Abî Zar°, <i>Rawd</i> , p. 425
3	Abû Ya°qûb Yûsuf	706/1307	<i>al-Nâşîr li-Dîn Allâh</i>			Ibn Abî Zar°, <i>Rawd</i> , p. 528
4	Abû Thâbit	708/1308				
5	Sulaymân	710/1310	<i>Abû al-Rabî°</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>		
6	Abû Sa°îd °Uthmân	731/1331	<i>al-Sa°îd bi-faḍl Allâh</i>	<i>Amîr al-Muslimîn</i>		Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 10 <i>al-Dhakhîra</i> , p.558
7	Abû al-Ḥasan °Alî	749/1351	<i>Al-Manşûr bi-faḍl Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 35 al-Maqqârî, <i>Naṣḥ</i> , p. 386
8	Abû °Inân Fâris	759/1358	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>		Lavoix, p.454-5 Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 37
9	Abû Zayyân Muḥ. I	759/1359		<i>Amîr al-Muslimîn</i>		

10	Abû Yaḥya Abû Bakr	760/1359	<i>al-Sa^cid bi-Allâh</i>	Amîr al- Muslimîn	Sultan	
11	Abû Salîm Ibrâhîm	762/1361	<i>al-Musta^cîn bi-Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 41 Alarcon, <i>Docum.</i> , p. 244
12	Abû °Umar Tâshâfîn	762/1361				
13	Abû Zayyân Muḥ. II	767/1365	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 43
14	Abû Fâris °Abd al-°Azîz I	774/1372	<i>al-Sa^cid bi-Allâh</i>			
15	Abû Zayyân Muḥ, III	776/1374				
16	Abû al-°Abbâs Aḥmad	786/1384	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			Lavoix, p.451 Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 45.
17	Abû Fâris Mûsâ	788/1386	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 47
18	Abû Zayyân Muḥ. IV	788/1386	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p. 47 Ibn Khaldûn, ° <i>Ibar</i> , p. 352.
19	Abû Zayyân Muḥ. V	789/1387	<i>al-Wâthiq bi-Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p.48 Ibn Khaldûn, ° <i>Ibar</i> , p.353
16'	Abû al-°Abbâs Aḥmad	796/1393	pour la deuxième fois			
20	Abû Fâris °Abd al-°Azîz II	799/1396	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> , p.50
21	Abû °Amir °Abd Allah	800/1397	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			Ibn al-Aḥmar, <i>Rawdat</i> p.51
22	Abû Sa ^c id °Uthmân III	823/1420				
23	°Abd al-Ḥaqq	869/1465				

Liste récapitulative des porteurs du *laqab* en Allah au Maghreb

Dynasties	souverains	Titres honorifiques	T. politico-religieux	Titre souverains	Titres géné.
Midrarides	Muḥammad b. al-Fataḥ	<i>al-Shâkir li-Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Calife	
Idrisides	Muḥammad b. Idrîs II	<i>al-Muntaṣir bi-Allâh</i>	<i>Imam</i>		F. Prophète
Fatimides	°Ubayd Allah	<i>al-Mahdî</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Calife	F. Prophète
	Ismâ°il	<i>âl-Qâ'im bi amr Allâh</i>			
	Ma°add	<i>al-Mansûr bi-Allâh</i>			
Maghrawa	Muḥammad b. al-Khazr	<i>al-Muntaṣir bi-Allâh</i>		Wâlî	
Zirîde	Bulkîn b. Zîrî	<i>al-°Azîz bi-Allâh</i>			
Hammâdide		<i>al-°Azîz bi-Allâh</i>			
Ibn al-Thumna		<i>al-Qâdir bi-Allâh</i>	<i>ignoré</i>	ignoré	arabe
Abû al-°Abbâs al-Yanashtî		<i>al-Muwaffiq wa al-Wâthiq bi Allâh</i>	<i>ignoré</i>	seigneur local	arabe
Almohades	Ibn Tûmart	<i>al-Mahdî</i>	<i>Imam</i>		Famille du Prophète
		<i>al-Qâ'im bi amr Allâh</i>			
	°Abd al-Mu'min	<i>al-Qâ'im bi amr Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Calife	
	Abû Ya°qûb				
	Abû Yûsuf	<i>al-Mansûr bi-Allâh</i>			
Muḥammad	<i>al-Nâsir li dîn Allâh</i>				

Almohades	Yûsuf	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Calife	Famille du Prophète
	Abû °Abd al-Wâhid	<i>al-Makhlû°</i>			
	Abû Muḥammad	<i>al-°Adil bi-Allâh</i>			
	Abû al-°Alâ Idrîs	<i>al-Ma'mûn</i>			
	Yaḥyâ	<i>al-Mu°taşim bi-Allâh</i>			
	Abd al-Wâhid	<i>al-Rashîd</i>			
	Abû al-Ḥasan	<i>al-Muqtadir bi-Allâh</i>			
		<i>al-Mu°taḍid bi-Allâh</i>			
	Abû Ḥafs	<i>al-Mu'min bi-Allâh</i>			
		<i>al-Murtadhî li amr Allâh</i>			
Abû Dabbûs	<i>al-Wâthiq bi-Allâh</i>				
	<i>al-Mu°tamid alâ Allâh</i>				
Hafşides	Abû Zakariyya Yaḥyâ I	<i>al-Amîr al-Ajall</i>		Amîr	F. Quraysh (°Umar b. al-Khattâb)
	Abû Abd Allah	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Calife	
	Abû Zakariyya YaḥyâII	<i>al-Wâthiq</i>			
	Abû Ishâq	<i>al-Mujâhid fî sabîl Allâh</i>		Amîr	
	Abû Ḥafs I	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Calife	
	Abû Fâris I	<i>al-Mutawakkil °alâ-Allâh</i>			
	Abû °Asîda	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>			
	Abû Yahya abû Bakr I	<i>al-Shahîd</i>			
	Abû al-Baqâ' Khâlid I	<i>al-Nâsir li din Allâh</i>			
	Ibn al-Lihyânî	<i>al-Qâ'im bi amr Allâh</i>			
	Abû Ḍarba	<i>al-Muntaşir</i>			

Hafsides (suite)	Abû Yahya abû Bakr II	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Calife	F. Quraysh (cUmar b. al-Khattâb)
	Abû Hafs	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			
	Abû al-°Abbâs al-Fadhl				
	Abû Ishâq	<i>al-Mustansîr bi-Allâh</i>			
	Abû al-Baqâ' Khâlid II				
	Abû al-°Abbâs	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			
	Abû Fâris II	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			
	Al-Muntaşir	<i>al-Muntaşir bi-Allâh</i>			
	°Uthmân				
	Abû Zakariyya Yaḥyâ III				
	°Abd al-Mu'min				
	Abû Yaḥyâ				
	Abû °Abd Allah				
	al-Ḥasan				
Aḥmad					
Muḥammad					
Zayyânides	Yaghrâsin	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>	<i>Amîr al-Muslimîn</i>	Sultan	F. Prophète
	°Uthmân I		<i>Amîr al-Muslimîn</i>		
	Abû Zayyân I				
	Abû Ḥammû I		<i>Amîr al-Mu'minîn</i>		
	Abû Tâshafîn I	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>	<i>Amîr al-Muslimîn</i>		
	°Uthmân II				

Zayyânides (suite)	Abû Ḥammû II	<i>al-Mutawakkil °alâ Rbbi al-°âlamîn</i>	Amîr al-Muslimîn	Sultan	F. Prophète
	Abû Tâshafîn II				
	Abû Thâbit				
	Abû al-Ḥajjâj				
	Abû Zayyân II	<i>al-Wâthiq bi-Allâh</i>			
	Abû Muḥ. I				
	Abû °Abd Allah I				
	Abd al-Raḥmân				
	Sa°id				
	Abû Mâlik	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			
		<i>al-Manşûr bi-fadhl Allâh</i>			
	Abû °Abd Allah II				
	Abû al-°Abbâs Ah.	<i>al-Muctaşim bi-Allâh</i>			
	Abû °Abd Allah III	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			
	Abû Tâshafîn III				
	Abû Abd Allah IV	<i>al-Mutawakkil °alâ Rbbi al-°âlamîn</i>			
	Abû °Abd Allah V				
	Abû Ḥammû III				
	Abû Muḥ. II				
	Abû °Abd Allah VI				
Abû Zayyân III					
al-Ḥasan					

Mérinides	Abû Yahya °Abd al- Ḥaqq		<i>Amîr al-Muslimîn</i>	Sultan	F. Prophète
	Abû Yûsuf Ya°qûb	<i>al-Manşûr bi-Allâh</i>			
	Abû Ya°qûb Yûsuf	<i>al-Nâşîr li-Dîn Allâh</i>			
	Abû Thâbit				
	Sulaymân	<i>Abû al-Rabî°</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	Sultan	
	Abû Sa°id °Uthmân	<i>al-Sa°id bi-faḍl Allâh</i>	<i>Amîr al-Muslimîn</i>		
	Abû al-Ḥasan Alî	<i>An-Manşûr bi-faḍl Allâh</i>			
	Abû °Inân Fâris	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>	<i>Amîr al-Mu'minîn</i>		
	Abû Zayyân Muḥ. I		<i>Amîr al-Muslimîn</i>		
	Abû Yahya Abû Bakr	<i>al-Sa°id bi-Allâh</i>			
	Abû Salîm Ibrâhîm	<i>al-Musta°în bi-Allâh</i>			
	Abû °Umar Tâshâfîn				
	Abû Zayyân Muḥ. II	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			
	Abû Fâris °Abd al- °Azîz I	<i>al-Sa°id bi-Allâh</i>			
	Abû Zayyân Muḥ, III				
	Abû al-°Abbâs Aḥmad	<i>al-Mustaṣîr bi-Allâh</i>			
	Abû Fâris Mûsâ	<i>al-Mutawakkil °alâ Allâh</i>			
	Abû Zayyân Muḥ. IV	<i>al-Mustaṣîr bi-Allâh</i>			

Mérinides (suite)	Abû Zayyân Muḥ. V	<i>al-Wâthiq bi-Allâh</i>	Amîr al-Muslimîn	Sultan	F. Prophète
	Abû al-°Abbâs Aḥmad				
	Abû Fâris °Abd al-°Azîz II	<i>al-Mustaṣir bi-Allâh</i>			
	Abû °Amir Abd Allah	<i>al-Mustaṣir bi-Allâh</i>			
	Abû Sa°îd °Uthmân III				
	°Abd al-Ḥaqq				

II - 3 : L'étude des résultats

L'objet des pages qui suivent est l'analyse des résultats obtenus. Pour cela, nous avons jugé utile de nous arrêter sur trois aspects interdépendants du sujet :

- La diffusion du titre
- l'identité politique des personnes qui l'ont porté
- la signification de ces *laqab/s*

II – 3 – 1 : La diffusion du titre honorifique en Allah dans le monde musulman

Il convient de rappeler tout d'abord que malgré l'existence de plusieurs dynasties maghrébines d'une part et la libre circulation des idées d'autre part, il fallut trois quarts de siècle pour que le titre honorifique se référant à Allah s'introduisît au Maghreb. Il apparut à Bagdad en 218/833²⁵⁴ et arriva avec les Ismaéliens en 297/909.

A première vue, nous constatons que sur le plan de la titulature comme sur les plans politique et religieux, l'arrivée des Almohades marqua un moment important, c'est pour cette raison que nous distinguons aisément deux phases distinctes dans l'évolution de ce type de titre. Une phase antérieure et une autre postérieure à cet événement. Comme le montre la liste ci-dessus, de l'introduction de ce *laqab* dans cette partie du monde musulman et jusqu'au moment de l'avènement des

²⁵⁴ Voir, *supra*, p. 66-7.

Almohades en 542/1148, nous ne pouvons énumérer que six porteurs probables et isolés de ce titre. Chronologiquement ce sont les suivants :

- Muḥammad b. Idrîs II en 223/837, *al-Muntaṣir bi-Allâh*
- Muḥammad b. al-Khazar *al-Maghrâwî* entre 250/880 et 350/961, *al-Muntaṣir bi-Allâh*
- Muḥammad b. al-Faṭḥ al-Midrârî en 342/953, *al-Shâkir li-Allâh*
- Bulukîn b. Zîrî en 364/975, *al-^cAzîz bi-Allâh*
- Muḥammad ibn al-Thumna (444/1053-454/1062), *al-Qâdir bi-Allâh*
- Al-^cAzîz b. *al-Manṣûr* le hammâdide en 498/1105, *al-^cAzîz bi-Allâh*
- Abû al-^cAbbâs al-Yanashṭî (630/1232- 635/1238), *al-Muwaffiq wa al-Wâthiq bi-Allâh*

Ce nombre insignifiant par rapport à la longueur de la période concernée s'explique par les caractéristiques de cette époque. En effet, cette période de l'histoire maghrébine est dominée, sur le plan politique par l'idée de l'unité de la communauté, aboutissant à la reconnaissance habituelle d'un pouvoir califien supérieur ; dans le domaine de la pensée par le conservatisme et la rigueur amenant à un manque d'innovation voire même d'imitation. Le premier aspect fut concrétisé surtout par le comportement des Almoravides. Ces derniers avaient les moyens et le prestige pour revendiquer la magistrature suprême, mais emportés par l'esprit de l'accomplissement ponctuel des devoirs religieux, ils se sont résolus à entrer dans l'obédience abbasside et de se contenter d'une position secondaire²⁵⁵.

²⁵⁵ Sur la titulature et le statut politique des Almoravides, voir, *infra*, p. 277-287, et aussi IBN KHALDŪN, *al-Muqaddima*, p. 222.

Les Rustumides furent les parfaits représentants de ces idées rigoureuses. Ces éternels opposants possédaient des atouts majeurs pour adopter une titulature califienne semblable à celle dont se décoraient les Abbassides. Ils détenaient la légitimité historique et doctrinale pour un tel projet. Persécutés dès leur apparition par le pouvoir central des Omeyyades, puis des Abbassides, les Kharijites s'enfermèrent sur eux même et élaborèrent une doctrine religieuse et politique sapant les fondements de celle des autres. L'un des traits saillants de cette méthode fut l'abrogation de la clause généalogique qui exige, pour le calife, l'appartenance à la tribu de *Quraysh*.

Tous ces éléments favorisaient théoriquement, la création d'une titulature complète ; pourtant la rigidité de leur pensée et le caractère bédouin de leur cité semblent s'opposer fermement à ce mode de vie. En somme, à cette époque, chaque dynastie eut ses propres facteurs de considération ; la totalité de tous ces facteurs ralentit l'évolution des mœurs politiques et retarda la diffusion des titres honorifiques.

Néanmoins, nous pouvons considérer les sept exceptions observées comme une sorte de test frayant le chemin aux dynasties nouvelles et une graine semée qui n'attendait que le moment propice pour germer.

Arrivée à maturité, la révolution almohade surgit en bouleversant les habitudes des maghrébins. En fait, jusqu'ici ces Berbères rigoristes avaient été soumis théoriquement ou pratiquement aux dynasties orientales qu'elles soient omeyyade, idrîside, rustumide, abbasside ou fatimide. Dans les meilleurs cas lorsqu'ils furent détenteurs du pouvoir, les dirigeants berbères ne furent légitimés, aux yeux de leurs sujets,

qu'après avoir reçu l'approbation des califes qurayshites²⁵⁶. Conscients de ce procédé de légitimation, les Almohades revendiquèrent très tôt une généalogie remontant à la tribu de *Quraysh*²⁵⁷. Une fois le fait établi, rien désormais, ne vient s'opposer à l'établissement d'une titulature digne de leur décision. Pour cela, ils coupèrent tout lien de dépendance avec l'Orient ; aussi bien sur le plan politique que sur le plan juridique²⁵⁸, dotant dorénavant les Maghrébins de leur propre califat de même que de leurs références juridiques. Par cette radicalisation, les Almohades arrêtaient la base des titres honorifiques califiens au Maghreb. D'abord eux puis tous leurs successeurs, dans toute la région, ont porté des *laqab/s* en Allah²⁵⁹.

A ce propos, il est intéressant de signaler un autre facteur primordial qui semble avoir joué un rôle important dans l'effervescence des titres honorifiques en Allah ; surtout dans l'occident musulman : l'assouplissement des règlements qui régissent la titulature califale. En effet, auparavant, le titre honorifique avec Allah allait de pair avec le titre politico-religieux d'émir des Croyants ; nul n'avait le droit de porter

²⁵⁶ Cet état d'esprit est illustré, entre autre, par la réaction des notables et savants, lorsqu'ils conditionnèrent la légitimation du souverain almoravide, Yûsuf par la reconnaissance du calife de Bagdad. A cet égard, IBN al-ATHÎR, disait : « De retour à Marrakech, de sa première expédition en Espagne, l'émir des Musulmans reçut l'allégeance du reste du Maroc. A cette occasion, les savants andalous lui font savoir que son autorité ne sera établie qu'avec l'approbation du calife abbasside. Aussitôt, il dépêcha une ambassade à Bagdad au calife *al-Muqtadî bi amr Allâh*. Satisfaction lui fut donnée. Il reçut le diplôme d'investiture ainsi que le *laqab d'Amîr al-Muslimîn* », *al-Kâmil*, T. X, p. 155.

²⁵⁷ Dès son identification en tant que guide spirituel et politique, *al-Mahdî* avait affiché son appartenance à la famille du Prophète, quant aux Mu'minîdes, ils ne l'ont déclaré que tardivement et d'une manière timide. Voir à ce sujet la lettre officielle envoyée par le troisième calife Ya'qûb *al-Manşûr*, où il dit clairement qu'*al-Mahdî* et son successeur 'Abd al-Mu'min descendent de la même famille *'alide*. LEVI-PROVENCAL, *Les lettres officielles almohades*, n° 33, p. 212.

²⁵⁸ Voir, *supra*, p. 118-9.

²⁵⁹ Globalement, toutes les dynasties pos-almohades ont porté des *laqab/s* en Allah ; en détail, certains souverains ne l'ont pas fait, voir, *supra*, chapitre II.

un tel surnom s'il n'était reconnu en tant que prince des croyants. La première transgression de cette règle n'est pas l'œuvre des dynasties maghrébines ; longtemps avant les Zayyânides et les Mérinides, certains rois de *taïfas* avaient violé ce code. En effet, dès l'année 400/1009 et à la suite de l'effondrement de l'édifice omeyyade en Espagne, plusieurs souverains déclarèrent leur indépendance et partagèrent l'héritage de leur ancien suzerain. Bien qu'aucun souverain de ces nouvelles dynasties n'ait revendiqué l'Imamat, hormis les Hammûdites déjà califes au moment où l'Etat omeyyade disparaît ; sur les vingt-quatre *taïfas* recensées par François Clément, six osèrent revendiquer un *laqab* pseudo-califien comme *al-Muzaffar* ou *al-Manşûr*. D'autres, plus audacieux, portèrent des *laqab/s* franchement califiens. C'est le cas notamment du dernier émir hûdide (1083 – 1110) de la *taïfas* de Saragosse qui se faisait appeler *al-Musta^cîn bi-Allâh*²⁶⁰.

Une fois le tabou brisé, le code tacite qui régissait jusqu'ici la titulature musulmane tomba progressivement en désuétude et la règle implicite disparut de la scène africaine ; Puisque plusieurs souverains n'ayant que le titre sub-califien d'émir des Musulmans adoptèrent largement des *laqab/s* califiens. En conséquence, à partir de l'installation des Almohades en 524/1130 et dans le cadre de notre étude, la quasi majorité des monarques qui exercèrent le pouvoir, même sur une petite partie de la terre maghrébine, portèrent des titres en Allah.

²⁶⁰ Voir F. CLEMENT, *Pouvoir et légitimité*, p. 227 et 248. P. GUICHARD et P. SENAC, *Les relations de pays d'Islam avec le monde latin*, p. 134.

Par un simple jeu de calcul, nous mesurons l'importance de ce mouvement. Sur les douze²⁶¹ dynasties qui régnèrent sur le Maghreb, de l'apparition du *laqab* califien jusqu'au XVI^{ème} siècle ; trois seulement n'adoptèrent pas des titres califiens : les Aghlabides, les Rustûmides et les Almoravides ; à l'opposé cinq en usèrent pleinement : Les Fatimides, les Almohades, les Hafside, les Zayyânides et les Mérinides ; quant aux quatre restantes : Les Idrîsides, les Midrârides, les Zîrîdes et les Hammâdides, un souverain de chacune d'entre elles le porta. Ce bilan montre bien que les Maghrébins, d'une manière générale, ont contribué fortement à la diffusion de ce titre ; cela contredit catégoriquement une certaine idée émise par des historiens selon laquelle le rigorisme des Berbères les a empêché de participer à ce type de manifestation du pouvoir²⁶².

Il est vrai que cette idée correspond parfaitement à la période antérieure au succès des Almohades. Mais son extrapolation sur toute l'histoire de la région est exagérée et non fondée. Pour rendre aux Maghrébins le rôle qu'ils ont joué dans cette diffusion et rétablir aussi la vérité, nous allons essayer de comparer, sommairement, le résultat de ce bilan avec celui d'Orient²⁶³.

D'emblée notons qu'une étude globale et détaillée de la titulature en Orient, comparable à celle que nous sommes en train d'établir pour le

²⁶¹ Nous comptons ici que les plus importantes, même si elles ne sont pas du même rang : aghlabide, rustûmide, idrîside, fatmide, midrârïde, zîrîde, hammâdide, almoravide, almohade, hafside, zayyânide et mérinide.

²⁶² Voir par exemple C. E. BOSWORTH, "Lakab", *EF*, T. V, p., 629.

²⁶³ Nous avons limité la comparaison à la situation en Orient, parce que celle de l'Espagne musulmane est très confuse et très compliquée. La spécificité de la situation politique de cette partie importante du territoire musulman (multiplicité des chefs locaux et division cellulaire des petits royaumes...) rend la comparaison peu arbitraire.

Maghreb, reste à faire. Mais, en attendant de disposer de cet inventaire, nous limiterons la comparaison à l'échelle dynastique. Autrement dit, nous comparerons le nombre des dynasties, de même époque, qui ont adopté des titres califiens.

Dans ce même temps, l'Orient musulman, avec son importance territoriale, voit la succession de trente-deux²⁶⁴ dynasties, dont trois seulement ont porté le titre en question, ce sont les Abbassides, les Fatimides d'Égypte et les Zaydites du Yémen. Aucun autre souverain aussi ambitieux et aussi indépendant fut-il ne tenta cette aventure. Bien qu'ils fussent forts et dominants, ces souverains respectèrent scrupuleusement la coutume qui réserve l'usage de ce type de *laqab* aux seuls califes porteurs du titre éminent émir des Croyants.

²⁶⁴ Nous devons ce chiffre au remarquable travail de C. E. BOSWORTH, (*Les dynasties musulmanes*). Il reste à préciser que cette liste ne contient que les plus importantes dynasties du monde arabe, iranien et turc. Elle ne s'étend pas à l'Asie méridionale.

L'évolution de l'usage du *laqab* se référant à Allah

Année	Orient		Occident	
	nombre. de cas	Dynasties	nombre. de cas	Dynasties
833	1	Abbasside	0	
837	1	Abbasside	1	Idrîside
893	2	Abbasside et Zaydite	0	
909	2		1	Fâtimide
953	2		2	Fâtimide et Midrârîde
961	2		2	Fâtimide et Maghrawite
969	3		Abb + Zay + Fâtimide	0
975	3	1		Zirîde
1053	3	1		Ibn al-Thumna
1105	3	1		Hammadide
1130	3	1		Almohade
1171	2	1		
1236	2	Abbasside et Zaydite	2	Almohade + Zayyânide
1244	2		2	Zayyânide + Mérînide
1253	2		3	Ziyâ + Marî + Hafsîde
1517	1	3		
1550	1	Zaydite	2	Mérînide + Hafsîde
1574	1		1	Chérifs du Maroc

Les années représentent l'apparition d'un titre ou la chute d'une dynastie

II – 3 - 2 : L'identité des titulaires du titre en Allah

Sous ce titre, nous établirons l'identité politique de tous ceux qui revendiquèrent et choisirent ce type de surnom. Pour cette raison, nous examinerons les différents aspects de la titulature des souverains musulmans au Moyen Age. A savoir :

- le titre politico-religieux
- le titre souverain ou de fonction
- le titre généalogique

Avant d'entreprendre le commentaire, rappelons brièvement deux points :

Le premier point : la règle générale et coutumière du protocole musulman au Moyen Age stipule que celui qui porte un titre honorifique mentionnant le nom d'Allah doit être tout à la fois, calife, émir des Croyants et originaire de la tribu de *Quraysh*²⁶⁵.

Le second point : en Orient, selon les renseignements donnés, on appliqua strictement le protocole des titulatures. Les monarques des dynasties abbasside, fatimide et zaydite qui portèrent ces titres remplirent parfaitement les trois, voire les quatre, conditions nécessaires. Au Maghreb, les choses sont différentes.

Au début, les monarchies de la région, influencées et émerveillées par l'administration et le prestige de l'Orient, suivent son exemple ; puis au fur et à mesure que cette fascination disparaît et que les dynasties autochtones goûtent aux avantages du pouvoir, de nouvelles données s'imposent. A ce moment, l'idée de transgresser ou contourner cet obstacle affleura à l'esprit de certains souverains. Muḥammad b. al-Faṭḥ

al-Midrârî tenta sa chance sans succès, Yûsuf b. Tashfîn *al-Murâbiṭî* revint au juste milieu en inventant, à la place du titre *Amîr al-Mu'minîn*, celui de *Amîr al-Muslimîn*. Ses successeurs *al-Muwaḥḥidûn* retournèrent à la coutume initiale et contournèrent la condition d'ascendance de *Quraysh* par la fabrication d'une généalogie adéquate. Ce comportement des Maghrébins à l'égard des clauses de l'Imamat eut des retombées sur les différentes composantes de l'identité politique. Commençons par les titres politico-religieux.

En regardant la liste étudiée ci-dessus des souverains qui ont porté ou sont supposés avoir porté des *laqab/s* califiens, nous observons la répartition suivante :

Titres politico-religieux	Nomb. de cas	Les porteurs du <i>laqab</i> honorifique en Allah
Sans titre	4	Muḥammad b. Khazar
		Bulukîn b. Zîrî
		al- ^c Azîz b. al-Manṣûr
		Abû Zakariyyâ Yaḥyâ
Imam	3	Muḥammad b. Idrîs II
		Muḥammad b. al-Faṭḥ
		<i>al-Mahdî</i> Ibn Tûmart
<i>Amîr al-Muslimîn</i>	51	Zayyânides et Mérinides
<i>Amîr al-Mu'minîn</i>	44	les Fatimides, les Almohades, les Hafsides plus quelques exceptions

²⁶⁵ Les chiïtes ajoutent une quatrième condition ; l'appartenance à la famille du Prophète.

Dans cette disposition, deux points remarquables méritent une attention particulière : le cas isolé des sept premiers porteurs du titre et le phénomène du titre d'émir des Musulmans. Le premier point a été largement analysé dans les parties consacrées à l'étude des dynasties correspondantes à savoir les *Maghrâwa*, les Zîrides et les Hafside. Reste à répondre à une question que nous avons déjà posée au moment de l'authentification de ces titres ; est-il possible que les califes fatimides aient permis, à leurs gouverneurs, de prendre des titres califiens ? Cette interrogation se justifie par le fait que quatre des sept titulaires exceptionnels du *laqab* honorifique furent, un temps donné ou constamment, gouverneurs pour le compte de la dynastie fatimide : Muḥammad b. al-Khazar *al-Maghrâwî*, *al-Muntaṣir bi-Allâh*, Muḥammad b. al-Faṭḥ al-Midrârî, *al-Shâkir li-Allâh*, Bulukîn b. Zîrî, *al-ʿAzîz bi-Allâh* et al-ʿAzîz b. *al-Manṣûr* le hammâdide, *al-ʿAzîz bi-Allâh*. Bien plus, nous ne possédons aucun indice, si minime soit-il, pour supposer que ces émirs ou l'un d'eux ait adopté ce surnom dans un moment de mésintelligence avec son maître. Ils furent, en particulier les Zîrides, en parfaite entente avec leurs suzerains. Dans ce cas, la seule hypothèse plausible, si notre investigation est juste, est que cette imitation ne constituait pas, dans le protocole fatimide, une insubordination importante ; Mais comment justifier cette hypothèse ?

Nous savons d'une part que la notion d'*Imâmat* est fondamentale pour les Chiïtes ; elle fait partie intégrante de leur foi et de leur croyance. D'autre part que cette conception est monopoliste ; en d'autres termes, elle est réservée exclusivement aux descendants du Prophète. Sa seule voie de transmission est la désignation, le prédécesseur nomme le

successeur est ainsi de suite ; nul n'a le droit de prétendre à cette dignité sans l'aval de son précurseur.

Il va de soi que cette théorie exclut d'emblée toute idée de multiplicité d'Imam à la tête de la communauté en même temps, et par conséquent, les Fatimides, partisans de cette théorie, n'admettent ni la légitimité ni l'existence d'un Imam en dehors d'eux mêmes. Mais est-ce que l'acquisition d'un titre honorifique de type califien signifie inéluctablement la prétention à l'Imamat ?

A notre connaissance, la question n'a été jamais posée, dans la jurisprudence musulmane, en des termes précis. Le discours des jurisconsultes tourne, singulièrement, autour de la multiplicité du titre politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn*. Face à ce vide juridique et à l'impossibilité de se référer aux textes écrits, nous pouvons nous tourner vers les faits historiques. Autrement dit, nous tentons de trouver une réponse satisfaisante à travers le comportement et les réactions des monarques fatimides à l'égard de ce phénomène.

A ce propos, l'histoire nous a conservé un témoignage déterminant : le "procès" de l'un des trois prétendants : Muḥammad b. al-Fatḥ al-Midrârî. Grâce à la chronique d'*al-Dâ'î* Idrîs, nous avons le réquisitoire complet contre cet accusé²⁶⁶. D'après l'ordre suivant, il fut accusé d'avoir :

- Usurpé le pouvoir de la province (Sijilmâsa) sans l'autorisation du maître (*Imâm*) fatimide.
- Prétendu à l'Imamat

²⁶⁶ L'origine et la traduction du passage relative à cet interrogatoire se trouvent à l'annexe II.

- Pris le titre politico-religieux *Amîr al-Mu'minîn*
- S'est fait surnommer *al-Shâkir bi-Allâh*

Il paraît que ce classement des délits est fait dans une suite chronologique des faits et non par ordre de préjudice et d'importance. En effet, nous les retrouvons, par la suite, cités dans un ordre différent ou occultés partiellement. Cela nous permet de croire que la gravité d'inculpation devait être cherchée, plutôt, dans l'insistance du "juge d'instruction" *al-Mu'izz li Dîn Allâh*. Ce dernier n'insista, vraisemblablement, que sur les actes les plus subversifs à ses yeux. En somme, nous constatons le résultat suivant :

Chef d'accusation	Nob. de fois répétées
usurpation du pouvoir	2
prétention à l'Imamat	4
prisedu titre <i>Amîr al-Mu'minîn</i>	1
adoption du <i>laqab al-Shâkir bi-Allâh</i>	

Ce constat, montre clairement que le délit de l'adoption d'un titre honorifique de type califien n'occupe que la quatrième position sur l'échelle des préjudices ; très loin derrière celui de la prise du titre politico-religieux d'émir des Croyants. En d'autres termes, le fait qu'un simple gouverneur porte un *laqab* se référant à Allah ne constitue pas, pour les souverains fatimides, un crime de lèse-majesté ; c'est un acte n'équivalant, même pas à l'usurpation du pouvoir dans une petite province lointaine. En dépit de la crédibilité de cette supposition, son

caractère inductif exige l'interrogation et la prudence. Car, pour démontrer et confirmer la vision des ismaéliens au sujet de la titulature, il faudrait une étude plus large et plus complète de leur *fiqh* et de leur histoire en Occident et en Orient.

Le cas du quatrième souverain Abû Zakariyyâ Yaḥyâ al-ḥafṣî qui porta un *laqab* califien sans être calife peut, dans une certaine mesure, corroborer notre conclusion. Ce prince se rebella en 684/1285 contre son oncle le calife Abû Ishâq et réussit à s'emparer de la partie occidentale de l'empire. Dans la foulée de son succès, il prit le *laqab* d'*al-Muntakhab li ihyâ' Dîn Allâh* (l'Elu pour vivifier la religion de Dieu), mais, disent les historiens, par respect pour son oncle le calife, il s'abstint de se faire appeler émir des Croyants²⁶⁷ ; il conserva le simple titre d'émir ou gouverneur autonome. C'est uniquement par respect pour la personne du calife légitime et pour les institutions de l'Etat que Yaḥyâ ne prit pas le titre politico-religieux d'*Amîr al-Mu'minîn* ; Par contre, il prit un titre honorifique similaire à celui en Allah.

Pourquoi cette dissociation entre les deux titres s'ils sont corrélatifs ? Vraisemblablement, parce que, aux yeux du rebelle Yaḥyâ, cette corrélation est non fondée ou n'est plus d'actualité. Pour cela, il se permet de se faire appeler *al-Muntakhab li ihyâ' Dîn Allâh* tout en restant cohérent avec les règles protocolaires en vigueur à cette époque.

Si on pousse le raisonnement à l'extrême, rien n'empêche, après avoir admis cette hypothèse, de l'étendre à toutes les dynasties maghrébines de cette époque. Dans ce cas, l'adoption du *laqab* califien par les titulaires du titre politico-religieux *Amîr al-Muslimîn* devient compréhensible, voir légitime. Ce dernier titre, comme nous l'avons

²⁶⁷ IBN KHALDÛN, *op. cit.*, T. VI, p. 307.

démonstré, fut revendiqué par trois grandes dynasties de la région : Almoravide, Zayyânide et Mérinide. Si les Almoravides se sont contentés des *laqab/s* en *Dîn*, la majorité des souverains, de deux autres monarchies, ont porté, à côté du titre d'émir des Musulmans, des surnoms honorifiques de type califien. Les deux dynasties zayyânide et mérinide bénéficièrent d'une autonomie pratiquement totale ; leur reconnaissance des Hafside, héritiers du titre politico-religieux *Amîr al-Mu'minîn*, ne fut que temporaire et de façade. Cette position, beaucoup plus indépendante et beaucoup plus prestigieuse que la situation précédente de simples gouverneurs, permit, aux deux monarchies, de s'approprier à la fois le titre d'Imam et celui d'*Amîr al-Muslimîn*. Ayant franchi ce pas, rien n'empêcha, matériellement et juridiquement, ces souverains d'adopter des surnoms califiens. Sur l'échelle des valeurs, indiquée ci-dessus, la prise de ce *laqab* est moins importante, pour la conscience maghrébine que les actes déjà accomplis. Outre ce problème de conscience, le contexte politique fut à son tour favorable aux dynasties en question ; elles ne risquaient guère les foudres de leur suzerain hafside. Ces derniers furent, souvent, occupés par leurs querelles internes ; Il arriva qu'ils sollicitent l'appui de l'une ou de l'autre dynastie "vassale" pour régler les affaires de succession.

Cet usage excessif du titre honorifique en Allah, surtout par des souverains autres que les titulaires du titre d'émir des Croyants, est un signe de dévaluation de ce genre de *laqab*. Les Maghrébins jouèrent manifestement un rôle important dans cette dépréciation du titre ; mais il semble que le phénomène fut plus général. C'est la conjoncture de plusieurs circonstances qui a infléchi les mœurs politiques et favorisé

l'expansion des *laqab/s* en Allah : la disparition des Abbassides de Bagdad, des Fatimides du Caire, l'effritement de l'Espagne musulmane, la faiblesse des Hafsides, et l'évolution des règles protocolaires.

En ce qui concerne les titres souverains ou de fonction, l'analyse est succincte et claire. A part les quatre gouverneurs cités préalablement, qui occupaient la fonction de *Wali* ou *°Amil* (préfet), les autres souverains portaient un ensemble des titres ; ils étaient à la fois et selon les conjonctures, *mâlik*, sultan, émir ou calife. Ce dernier titre était employé particulièrement par les Almohades et avec une moindre fréquence par les Hafsides. Il semble qu'à l'époque de ces derniers, le titre de calife ait perdu un peu son éclat et soit devenu un simple signifiant d'un régime politique²⁶⁸. A l'apogée des trois dynasties : hafside, zayyânide et mérinide, le titre de sultan domina ; d'ailleurs, il était porté par la plupart des souverains musulmans de l'époque. C'est par ce titre qu'Ibn Khaldûn et ses contemporains désignent, sans distinction, tous les monarques des trois dynasties ; ils ne font pas de différence entre les titulaires du titre d'*Amîr al-Mu'minîn* et ceux qui portent d'autres titres.

Il reste à préciser que malgré cette unanimité des chroniqueurs, le titre de *malik* et celui de *sultan*, ne figurent officiellement, à notre connaissance, que dans le groupe *al-khalîfa al-Imam al-Malik al-humâm* appliqué aux deux califes hafsides : Abû Fâris II (796/2394 – 837/1434) et °Uthmân (839/1435 – 893/1488) dans le texte de trois traités, ainsi que dans l'expression *al-Malik al-Sulṭan* gravée sur des monnaies de

²⁶⁸ Voir, *supra*, note n° 61, p. 51.

‘Uthmân²⁶⁹. Ce décalage entre les documents officiels et les chroniques est du, vraisemblablement, à la différence entre le langage commun, qui ne fait pas souvent de nuance entre le *laqab* et sa signification, et des textes officiels rédigés avec davantage de soin.

Cela permet de dire qu’après la dévaluation partielle du titre de calife, les titres restants eurent la même valeur, et les souverains, contraints par la rareté des titres souverains, se contentèrent d’utiliser ceux existants : à savoir *malik* et *sultan*. Par ailleurs, pour consolider leur légitimité politique et satisfaire leur caprice d’orgueil, les souverains se disputèrent les titres honorifiques.

S’agissant des prétentions généalogiques, le terrain est restreint. Cet aspect de la titulature est lié constamment au titre politico-religieux d’*Amîr al-Mu’minîn*. Il est la conséquence d’une tradition, venant du Prophète, exigeant que la plus haute autorité de la communauté musulmane descende de la tribu de *Quraysh*²⁷⁰. C’est en quelque sorte une condition nécessaire à toute indépendance totale. A chaque fois qu’un souverain déclare son autonomie, il est obligé, pour soutenir et légitimer son projet, d’inventer un lien avec cette tribu. Ce fut le cas de toutes les familles recensées²⁷¹ sauf pour les premiers cas isolés.

²⁶⁹ H. LAVOIX, *Catalogue des monnaies musulmanes de la bibliothèque nationale*, pièce n° 974 p. 433, et R. BRUNSCHVIG, *la Berbérie orientale sous les Hafrides*, T. II, p. 12.

²⁷⁰ Il existe plusieurs *Hadîth/s* précisant que l’Imam (calife) de la communauté musulmane devait être de la tribu de *Quraysh* ; dont celui rapporté par Aḥmad Ibn Ḥanbal. Selon cette tradition, le Prophète a dit : « Les Imams de *Quraysh*, ils ont des droits envers vous, et vous avez des droits envers eux. [Ils resteront ainsi] tant qu’ils seront miséricordieux, intègres et justes. Celui, parmi eux, qui dévia de ce chemin, sera maudit par Dieu, ses anges et toute l’humanité. *al-Musnad al-Jâmi‘*, T. II, titre : la principauté, p. 346.

²⁷¹ Voir, *supra*, les chapitres consacrés à l’étude de la titulature des dynasties, fatimide, almohade, hafside, zayyânide et mérinide.

II – 3 –3 : La signification des titres portés

Ces *laqab/s* honorifiques sont généralement composés de deux mots, et parfois d'un plus grand nombre. La seconde ou la dernière partie est le mot Allah avec les préfixes suivants²⁷² :

bî : en, avec, par, de...

°alâ : sur, auprès de...

amr : ordre, commandement...

li-Dîn : de la religion, pour la foi

Chaque préfixe a sa propre signification et véhicule une valeur spécifique. C'est lui qui détermine en quelque sorte l'importance du *laqab* choisi.

Un participe passé ou présent, actif ou passif, forme la base de la première partie ; la liste qui suit permet de voir quels sont les premiers éléments de ces titres inventés par la chancellerie musulmane à travers l'histoire :

²⁷² D'autres expressions, moins fréquentes, ont été également utilisées dans la titulature musulmane.

**La liste des *laqab/s* en Allah utilisés par
les
les souverains musulmans d'Orient et d'occident**

N°	<i>Titres honorifiques</i>	significations
1	<i>al-^cAdhid</i>	celui qui soutient
2	<i>al-Amir</i>	celui ordonne
3	<i>al-^cAdil</i>	le juste
4	<i>al-^cAzîz</i>	le précieux
5	<i>al-Dâ^cî</i>	le prédicateur
6	<i>al-Fâ'z</i>	lauréat
7	<i>al-Ghâlib</i>	le dominant
8	<i>al-Ghaniyy</i>	le fortuné
9	<i>al-Hâdî</i>	celui qui met dans le droit chemin
10	<i>al-Hâfîz</i>	le gardien ou le conservateur
11	<i>al-Hâkim</i>	le souverain
12	<i>al-Mahdî</i>	le bien guidé
13	<i>al-Ma'mûn</i>	l'homme de confiance
14	<i>al-Manşûr</i>	le victorieux
15	<i>al-Mu'ayyad</i>	l'approuvé
16	<i>al-Mu^cîd</i>	celui qui réhabilite
17	<i>al-Mu^cizz</i>	celui qui conforte
18	<i>al-Mu^ctad</i>	le présomptueux
19	<i>al-Mu^ctaḍid</i>	le soutenu
20	<i>al-Mu^ctalî</i>	celui qui a accédé
21	<i>al-Mu^ctamid</i>	celui qui s'appuie sur
22	<i>al-Mu^ctaşim</i>	le protégé
23	<i>al-Mu^ctazz</i>	l'orgueilleux
24	<i>al-Mufawwiḍ</i>	le mandataire
25	<i>al-Muhtadî</i>	le bien guidé
26	<i>al-Mukhtâr</i>	le choisi
27	<i>al-Muktafî</i>	celui qui est satisfait
28	<i>al-Mu'min</i>	le croyant
29	<i>al-Muntakhab</i>	l'Elu
30	<i>al-Muntaşir</i>	le triomphant

31	<i>al-Muqtadî</i>	celui qui suit
32	<i>al-Muqtadir</i>	le tout-puissant
33	<i>al-Muqtafi</i>	celui qui marche sur les pas de
34	<i>al-Murtaḍâ</i>	l'accepté
35	<i>al-Musta^cîn</i>	celui qui fait appel à
36	<i>al-Musta^clî</i>	celui qui s'élève au-dessus
37	<i>al-Musta^cşim</i>	celui qui cherche la protection de
38	<i>al-Musta^ctî</i>	celui qui demande l'aumône
39	<i>al-Mustadî'</i>	celui qui a recours aux lumières de
40	<i>al-Mustakfî</i>	celui qui se borne à
41	<i>al-Mustamsik</i>	le maître de soi
42	<i>al-Mustanjid</i>	celui qui demande du secours
43	<i>al-Mustanşir</i>	celui demande la victoire
44	<i>al-Mustarshid</i>	celui qui s'inspire
45	<i>al-Mustazhir</i>	l'épaulé par
46	<i>al-Muta'ayyid</i>	celui qui est consolidé par
47	<i>al-Mu'taman</i>	le dépositaire
48	<i>al-Mutamassik</i>	l'attaché à
49	<i>al-Mutawwakil</i>	celui qui se résigne à la volonté de Dieu
50	<i>al-Mutî^c</i>	l'obéissant
51	<i>al-Muttaqî</i>	celui qui craint
52	<i>al-Muwaffiq</i>	le couronné de succès
53	<i>al-Muzaffir</i>	le vainqueur
54	<i>al-Nâşir</i>	le défenseur
55	<i>al-Qâdir</i>	le capable
56	<i>al-Qâhir</i>	l'impérieux
57	<i>al-Qâ'im</i>	celui qui accomplit
58	<i>al-Râḍî</i>	le content
59	<i>al-Râshid</i>	le raisonnable
60	<i>al-Sâ^cîd</i>	l'heureux
62	<i>al-Sâmî</i>	le sublime
63	<i>al-Shâkir</i>	le reconnaissant
64	<i>al-Ṭâ^c</i>	le complaisant
65	<i>al-Wâthiq</i>	le confiant
66	<i>al-Zâfir</i>	le triomphateur
67	<i>al-Zâhir</i>	le manifeste

De tous ces *laqab/s* recensés, les Maghrébins n'utilisèrent qu'un tiers, soit vingt trois surnoms, classés par fréquence d'utilisation comme suit :

Les laqab/s portés par les souverains maghrébins
classés par fréquence d'utilisation

Num.	Titres usités	équivalent en français	Fréquences
1	<i>al-Mutawakkil^c alâ-Allâh</i>	celui qui se résigne à la volonté de Dieu	14
2	<i>al-Mustanşir bi-Allâh</i>	celui qui demande le secours d'Allah	9
3	<i>al-Manşûr bi-Allâh</i>	le victorieux par l'appui de Dieu	5
4	<i>al-Muntaşir bi-Allâh</i>	le triomphant par l'aide d'Allah	4
5	<i>al-Wâthiq bi-Allâh</i>	le confiant en Dieu	4
6	<i>al-Qâ'im bi amr Allâh</i>	celui qui se relève par l'ordre de Dieu	4
7	<i>al-Nâşir li dîn Allâh</i>	le défenseur de la religion de Dieu	3
8	<i>al-Sa'id bi Fadl Allâh</i>	l'heureux grâce à Allah	3
9	<i>al-^c Azîz bi-Allâh</i>	l'apprécié par Allah	2
10	<i>al-Mu^ctaşim bi-Allâh</i>	celui qui cherche refuge auprès de Dieu	2
11	<i>al-Mahdî</i>	le bien guidé	2
12	<i>al-^c Adil bi-Allâh</i>	le justicier par l'aide de Dieu	1
13	<i>al-Mujâhid fî sabîl Allâh</i>	le combattant pour la cause de Dieu	1
14	<i>al-Mu'min bi-Allâh</i>	le croyant en Dieu	1
15	<i>al-Muntakhab li ihyâ' Dîn Allâh</i>	l'élû pour vivifier la foi d'Allah	1
16	<i>al-Muqtadir bi-Allâh</i>	le capable par l'appui de Dieu	1
17	<i>al-Murtađi li amr Allâh</i>	celui accepte l'ordre de Dieu	1
18	<i>al-Musta^cîn bi-Allâh</i>	l'assisté par Dieu	1
19	<i>al-Mu^cizz li-Dîn Allâh</i>	celui qui conforte le religion de Dieu	1
20	<i>al-Mu^ctađid bi-Allâh</i>	le soutenu par Dieu	1

21	<i>al-Mu^ctamid ^c alâ-Allâh</i>	l'agr�e� par Dieu	1
22	<i>al-Muwaffiq bi-Allâh</i>	celui qui r�eussit gr�ace � l'aide du Dieu	1
23	<i>al-Q�adir bi-Allâh</i>	le puissant par Dieu	1
24	<i>al-Sh�akir li-Allâh</i>	le reconnaissant � Allah	1

Au départ, on constate que les Maghrébins furent beaucoup plus conservateurs que novateurs dans le domaine des titres honorifiques. La liste ci-dessus montre clairement d'une part que leurs surnoms ne sont pas très variés : deux d'entre eux ont servi à plusieurs souverains : *al-Mutawakkil ʿalâ Allâh* (14 fois) et *al-Mustaṣir bi-Allâh* (9 fois) ; et d'autre part que la majorité de ces titres ont été utilisés par les Abbassides ou les Fatimides d'Orient. Les quelques *laqab/s* inventés par la chancellerie des Etats maghrébins par exemple *al-Mu'min bi-Allâh* et surtout *al-Sa'îd bi-Allâh* ou *bi-faḍl Allâh* furent moins usités que les autres.

Après ce bref commentaire concernant la fréquence d'utilisation de chaque titre, revenons-en aux significations de ces *laqab/s*. L'ensemble des « premiers éléments » des titres honorifiques comprenant le mot Allah et choisis par les monarques du Maghreb peuvent être classés suivant les rubriques thématiques suivantes :

- Participes passifs qui indiquent la prédestination et la sélection, par Allah, des titulaires de ces *laqab/s* : *al-Muntakhab*, *al-Mahdî*, *al-Manṣûr*, *al-Muqtadir* et *al-Muntaṣir*.
- Participes actifs qui mettent l'accent sur le rôle décisif du souverain dans l'accomplissement de la volonté divine dans ce monde : *al-Qâ'im*, *al-Nâṣir*, *al-Mujâhid* et *al-ʿAdil*.
- Noms d'agent qui manifestent la joie et la satisfaction de ce que Dieu a donné au souverain : *al-Shâkir*, *al-Murtaḍî* et *al-Sa'îd*.
- Participes actifs qui expriment l'idée de la confiance et de la croyance absolue en Dieu : *al-Murtadhâ*, *al-Mu'min* et *al-Wâthiq*.

- Noms d'agent qui montrent la soumission et la recherche du soutien auprès d'Allah : *al-Mu^cta^sim*, *al-Mu^ctamid*, *al-Mutawakkil*, *al-Musta^cîn*, *al-Mustan^sir* et *al-Mu^cta^did*.

Si on fait abstraction du contexte dans lequel ces titres furent adoptés, on a l'impression que chaque rubrique répond à un objectif précis et reflète une situation donnée : celui qui, par le choix d'un surnom, insiste sur sa désignation par Dieu, afin qu'il accomplisse une mission, est un personnage qui désire légitimer ses ambitions et annoncer son projet. Tandis que ceux qui adoptent des *laqab/s* signifiant la réalisation des commandements d'Allah et la mise en conformité de leurs actes avec les préceptes religieux, se trouvent, en fait, dans une position où ils doivent argumenter et légitimer leur comportement. Alors que celui qui, dans son *laqab*, affiche son bonheur et son contentement de son Maître, reflète sa situation prospère et stable. Quant à celui qui a choisi un surnom exprimant une profonde croyance et une totale confiance en son Seigneur, c'est généralement qu'il se trouve dans une situation difficile ; il a besoin de consolation ; ce qui laisse penser que ce titre a été choisi à la suite d'un évènement douloureux. Enfin celui qui, par son surnom, affirme sa dépendance à l'égard d'Allah et implore sa protection, ne peut être que dans l'embarras.

Il est clair que ces interprétations ne sont que le produit d'une spéculation sémantique ; pour juger de leur fondement pratique, nous devons les confronter aux faits historiques, autrement dit, nous essayerons de voir s'il y a ou non, une corrélation entre le sens du titre adopté et la situation, surtout politique, du souverain qui le porte. Pour réaliser une semblable comparaison, deux données indispensables nous

manquent malheureusement : la date précise à laquelle le *laqab* a été pris et le nom de celui ou de ceux qui l'ont choisi.

Souvent ces informations ne sont pas mentionnées, et lorsqu'elles le sont, parfois, c'est toujours dans un but autre que l'explication de la motivation du choix. Malgré cette regrettable lacune, nous tâcherons, à travers le peu de renseignements disponibles, de dévoiler la tradition qui régissait l'attribution des *laqab/s* ; en d'autres termes, de déterminer le temps et les acteurs de cette investiture.

Selon les indices fournis, l'attribution du titre se fait soit au moment de l'investiture officielle du prince comme héritier présomptif, soit au moment de son intronisation. Mais le souverain peut changer de *laqab* ou en ajouter un autre, soit au moment de l'intronisation pour l'héritier, soit à la suite d'évènements importants. Quand le prince reçoit son surnom avant d'accéder au pouvoir, il est difficile de lier la signification du *laqab* à une situation politique à venir. En revanche, si l'adoption du *laqab* se fait au moment de l'intronisation ou à la suite d'un fait important, le choix du surnom pourrait avoir une raison précise ; encore faudrait-il la démontrer ?

En ce qui concerne l'artisan du choix du surnom, nous avons trois témoignages : deux de l'Orient abbasside et un de l'Occident hafside. Le plus complet et le plus riche de renseignements est celui de Abû Bakr al-Şûlî²⁷³. Ce Biographe abbasside dit :

« [A la demande du nouveau calife] je lui envoyai un billet où j'avais inscrit trente noms, afin qu'il put choisir celui qu'il désirait, et je lui conseillai de porter son choix sur *al-Murtadâ bi-Allâh* (satisfait de Dieu). Je ne doutais

²⁷³ Abû Bakr al-ŞÛLÎ, *Akhabâr al-Râqî bi-Allâh et al-Muttaqî bi-Allâh, histoire de la dynastie abbasside de 322/934 à 333/944*, T. I, p. 51-2.

pas qu'il n'accorda la préférence à ce nom et je me mis sur-le-champ à composer une poésie dont tous les vers rimait en ad, sur *Murtaḍâ*, afin de la lui réciter [] Quand j'eus terminé ces vers, je reçus un billet du calife, apporté par un express, dans lequel me disait : « Vous m'aviez appris qu'Ibrâhîm b. *al-Mahdî* quand il fut proclamé calife, à l'époque troublée [du règne d'*al-Ma'mûn*], voulut avoir un héritier désigné, et qu'on fit venir *Mansûr* b. *al-Mahdî*, qui fut appelé *Murtaḍâ*. Je ne voudrais pas prendre un nom qui a été porté par un autre, bien qu'il ne soit pas parvenu au trône. Aussi ai-je préféré celui de *al-Râḍî bi-Allâh* (qui est content de Dieu)».

Le même scénario se répéta au moment de la succession *d'al-Muttaqî bi-Allâh*.

Le deuxième témoignage est celui de l'historien al-Mas'ûdî. En évoquant le règne du calife abbasside *al-Mutawakkil 'alâ Allâh* (232/847 – 247/861), il affirme qu'il fut appelé, au moment de son investiture comme héritier présomptif, *al-Muntaṣir* mais le grand Cadi Ibn Abî Dhu'ayd le changea en *al-Mutawakkil* le lendemain de son avènement²⁷⁴. Le dernier récit concerne le sultan hafside Abû Bakr. Ce prince, connu comme particulièrement superstitieux, tenant à bénéficier de la *baraka* du *Shaykh* Ya'qûb al-Malârî, écrivit pour lui-même plusieurs *laqab/s* possibles et demanda à ce vénérable personnage de lui en choisir un²⁷⁵.

Si ces trois exemples sont représentatifs de diverses manières de choisir les *laqab/s*, ils montrent clairement l'absence d'un dénominateur commun ; et excluent dans ce protocole toute tradition ou toute règle même tacite.

²⁷⁴ al-MAS'ÛDÎ, *Murûj al-Dhahab*, T. VII, p. 189.

²⁷⁵ IBN QUNFUD, *al-Fârisiyya*, p. 383.

Malgré l'absence de ces deux éléments nécessaires, à savoir la date de l'attribution et l'instigateur du choix, ce qui rend difficile la confrontation entre la signification des titres et les faits historiques correspondants, nous essayerons de sortir de cette approche ambiguë en l'étayant par des exemples concrets. Pour cela, et afin d'avoir le résultat le plus probant et le plus représentatif de la réalité de ce phénomène, nous établirons d'abord, pour chaque *laqab* en Allah usité par les Maghrébins, la liste des premiers utilisateurs de ces surnoms en Orient, au Maghreb et en Andalousie²⁷⁶. Puis nous tâcherons, en comparant les parcours politiques des souverains concernés, de dégager les points communs, s'il y en a, et de vérifier l'éventuelle influence mutuelle.

D'emblée, notons que huit sur les vingt-deux *laqab/s* utilisé au Maghreb ne furent pas employés ailleurs : *al-Sa'îd*, *al-Mu'min*, *al-Mu'izz*, *al-Adil*, *al-Mujâhid*, *al-Muntakhab*, *al-Muntaşir*, *al-Shâkir*. Donc impossible de les comparer. Pour les quatorze titres qui restent, l'examen est plus ou moins difficile, en fonction des renseignements disponibles sur leurs porteurs. Nous avons remarqué, précédemment d'après le peu d'indices écrits dont nous disposons, que le choix du *laqab* en Allah ne fut pas conditionné par des considérations politiques. Cette impression est valable surtout pour les initiateurs ; ceux qui ont porté le titre pour la première fois. Les autres furent, sans doute, d'une manière ou d'une autre, inspirés par leurs précurseurs. Comment peut-on déterminer la nature et mesurer le degré de cette imitation ou inspiration ? Pour pouvoir répondre à cette interrogation, deux données

²⁷⁶ Dans cette comparaison sommaire, nous ne donnerons pas une grande importance au suffixe Allah ; par exemple, nous considérons les trois *laqab al-Manşûr*, l'abbasside, fatimide et amiride comme identiques. D'abord parce que le rôle du terme Allah dans la signification du titre est secondaire ; puis parce que nous supposons qu'à cette époque, les acteurs ne faisaient pas ou ne savaient pas forcément la différence entre *al-Manşûr* et *al-Manşûr bi-Allâh*.

restent capitales : la succession chronologique des titulaires de chaque *laqab* et, dans le parcours du premier porteur, les traits susceptibles d'attirer l'attention des imitateurs.

A quelque année près, la date de prise du *laqab*, pour chaque souverain, est déterminée. Elle se situe, généralement, durant son règne et plus probablement au moment de son intronisation. En raison de cette imprécision, nous retiendrons, lorsque la date est indéterminée, le moment de l'intronisation comme date du choix et donc de la naissance du titre honorifique. En ce qui concerne les bonnes raisons qui amènent le ministre, le secrétaire... à opter pour un surnom déjà usité, elles sont multiples. Pour la rigueur du raisonnement et l'intelligence de la comparaison, nous limiterons notre étude à l'examen de quatre points importants dans la vie d'un monarque :

- Son arrivée au pouvoir, comment et dans quel contexte ?
 - La durée de son règne
 - L'image qu'il a dans la mémoire collective de la communauté
 - Sa fin de règne
-

Les premiers utilisateurs du *laqab* en Allah

Laqab	Orient			Maghreb			Espagne			classement		
	Souverain	dynastie	période	Souverain	dynastie	période	Souverain	dynastie	période	O	M	E
<i>al-Mansûr</i>	Abû Ja'far	abb.	754 - 775	Ismâ'îl	fatimide	946 - 953	Ibn Abî 'Amir	amirîde	976 - 1002	1	2	3
<i>al-Mahdî</i>	Muḥammad	abb.	775 - 785	°Ubayd Allah	fatimide	909 - 934	Muḥammad II	omey.	1009 - 1009	1	2	3
<i>al-Mu'ctasim</i>	Muḥammad	abb.	833 - 842	Yaḥyâ	almoh.	1232 - 1236	Muḥammad II	hammûdide	1048 - 1048	1	3	2
<i>al-Muntasir</i>	Muḥammad	abb.	861 - 862	Muḥammad	idrîside	223/837				2	1	
<i>al-Wâthiq</i>	Hârûn	abb.	842 - 847	Abû Dabbûs	almoh.	1266 - 1269	al-Qâsim	hammûdide	1048 - 1054	1	3	2
<i>al-Mutawakkil</i>	Ja'far	abb.	847 - 861	Yaghmrâsin	zay.	1236 - 1283	°Umar	aftaside	1068 - 1094	1	3	2
<i>al-Musta'in</i>	Aḥmad	abb.	862 - 866	Ibrâhîm	méri.	1359 - 1361	Sulaymân	omey.	1009 - 1010	1	3	2
<i>al-Mu'ctamid</i>	Aḥmad	abb.	870 - 892	Abû Dabbûs	almoh.	1266 - 1269	Muḥammad II	abbâdide	1069 - 1091	1	3	2
<i>al-Mu'tadhid</i>	Aḥmad	abb.	892 - 902	Abû al-Ḥasan	almoh.	1242 - 1248	°Abbâd	abbâdide	1042 - 1069	1	3	2
<i>al-Muqtadir</i>	Ja'far	abb.	908 - 932	Abû al-Ḥasan	almoh.	1242 - 1248	Abû Ja'far I	hûdide	1046 - 1082	1	3	2
<i>al-Murtadhâ</i>	Muḥammad	zaydite	911 - 914	Abû Ḥafṣ	almoh.	1248 - 1266	°Abd al-Raḥmân	omey.	1018 - 1018	1	3	2
<i>al-Nâsir</i>	Aḥmad	zaydite	914 - 957	Muḥammad	almoh.	1199 - 1213	°Abd al-Raḥmân	omey.	316/926	1	3	2
<i>al-Qâdir</i>	Aḥmad	abb.	991 - 1031	Muḥammad	Sicilien	1053 - 1062	Yaḥyâ	dhî nûnides	1074 - 1092	1	2	3

<i>al-Mustansir</i>	Ma [°] ad	fatimide	1036 - 1094	Yûsuf	almoh.	1213 - 1224	al-Ḥakam II	omey.	961 - 976	3	1	2
<i>al-Qâ'im</i>	°Abd Allah	abb.	1031 - 1075	Muḥammad	fatim.	934 - 946	Yaḥyâ	hûdide	1066 -	2	1	3
<i>al-Mu[°]izz</i>				Ma [°] ad	fatimide	953 - 975				1		
<i>al-Shâkir</i>				Muḥammad	midrârîde	342/953					1	
<i>al-[°]Azîz</i>	Nizâr	fatimide	975 - 996	Bulûkîn b. Zîrî	zîrîde	971 - 974				1	2	
<i>al-[°]Adil</i>				Abû Muhammad	almoh.	1223 - 1227					1	
<i>al-Mu'min</i>				Abû Ḥafş	almoh.	1248 - 1266					1	
<i>al-Mujâhid</i>				Abû Ishâq	hafs.	1279 - 1294					1	
<i>al-Muntakhab</i>				Abû Zakariyya	hafs.	684/1285					1	
<i>al-Sa[°]îd</i>				°Uthmân	méri.	1310 - 1331					1	

Résumé de la vie politique des premiers détenteurs des *laqab/s* califiens ou sub-califiens

<i>laqab</i>	Souverains	Arrivée au pouvoir	Durée de règne	Image dans la mémoire collective	Fin de règne
<i>al-Manşûr</i>	abbasside	par voie légitime, il fut l'héritier présomptif	21 ans	<ul style="list-style-type: none"> * L'un des plus grands califes abbassides, le véritable fondateur de l'Etat * Il fut un homme d'Etat et de science * Le persécuteur de deux grands imams (Mâlik et Abû Ḥanîfa) 	mort naturelle
	fatimide	par voie légitime, il fut l'héritier présomptif	7	<ul style="list-style-type: none"> * Son nom est lié à la victoire sur l'homme à l'âne qui arriva à mettre la dynastie fatimide à deux doigts de la ruine * Il essaya à plusieurs reprises de conquérir, sans succès, l'Egypte * Il fut courageux, tenace à toute épreuve et éloquent 	Il mourut naturellement

	amirîde	il confisqua le pouvoir aux dépens du calife légitime Hishâm	26	<ul style="list-style-type: none"> * Un homme rusé * Un grand stratège de guerre et de <i>jihâd</i> * autoritaire * Il entretenait de bonnes relations avec les savants 	
<i>al-Mahdî</i>	abbasside	par voie légitime, il fut l'héritier présomptif après l'abdication de son cousin °Isâ	10	<ul style="list-style-type: none"> * connu par sa lutte farouche contre "l'hérésie" (<i>al-Zanâdiqa</i>) * Il essaya de réparer la brèche dans la famille du Prophète et avec <i>al-'Ansâr</i> de Médine * Il paraît avoir insisté fortement sur la nature religieuse de la fonction et sur le rôle du calife. Le titre <i>al-Mahdî</i> est une indication de cette tendance. * Sa période fut de paix et de prospérité. 	Mort suite à un accident de chasse

fatimide	le fondateur de la dynastie	25	<ul style="list-style-type: none"> * Il fut le premier imam ismaélien manifesté * Son rôle dans le développement de la <i>Da'wa</i> à travers le monde musulman fut prépondérant * Sa proclamation à la tête de la communauté à Kairouan est le symbole de la récupération de l'Imamat usurpé * Son premier acte de souveraineté fut l'assassinat de son lieutenant <i>al-Dâ'i</i> ; l'architecte de l'Etat fatimide. 	mort naturelle
omeyyade	Mécontent de la politique du calife Hishâm et de la domination [°] âmirîde, il tua al-Hâjib Ibn Abî [°] Amir et emprisonna le calife	à peine 1 an	* Il n'eut pas d'actions politiques ou culturelles qui méritent d'être citées.	Il fut destitué et tué par ses adversaires qui rétablissent son prédécesseur Hishâm

<i>al-Mu^ctašim</i>	<i>abbasside</i>	par voie légitime, il fut l'héritier présomptif	9 ans	<ul style="list-style-type: none"> * Il fut mu^ctazilite et persécuta les savant sunnites * Ignorant, ne savait écrire * Un général habile * Le premier calife à avoir utilisé des soldats turcs 	
	hammûdide	Il succéda à son père	à peine 1 an	* Il tenta, sans succès, d'écarter son cousin le calife <i>al-Mahdî</i> du pouvoir. Devant cet échec, il se réfugia à <i>al-Jazîra</i> où, il finira ses jours	
	almohade	Il fut désigné par des chefs mécontents de la politique de son contemporain <i>al-Ma'mûn</i>	4	<ul style="list-style-type: none"> * Il fut un prétendant au trône, encouragé et soutenu par quelques tribus dissidentes. * A son époque le territoire almohade fut partagé entre lui et le calife légitime <i>al-Ma'mûn</i> * Durant son règne, il n'occupa la capitale que momentanément. * Il fut en quelque sorte le légitimiste de toute révolte contre le pouvoir de ses cousins. 	Il fut assassiné par l'un de ses partisans
<i>al-Muntašir</i>	idrîside	Il fut un cas très particulier. Ce titre a été attribué, à ce souverain, par ses successeur après sa mort			

	abbasside	Il succéda à son père après avoir obligé son frère l'héritier à abdiquer	1	* Le premier calife qui assassina son père parce qu'il l'avait écarté de l'héritage du pouvoir * C'est lui qui déclencha, par ce geste, le cycle de destitution et persécution des califes abbassides par leurs généraux	il mourut malade six mois après l'assassinat de son père
<i>al-Wâthiq</i>	abbasside		5	* Il continua l'entreprise de ses prédécesseurs, en persécutant les ^c <i>Ulamâ'</i> sunnite et imposant la doctrine mu ^c tazilite	mort naturelle
	hammûdide	Il succéda à son père Muḥammad	6	* Il ne régna que peu de temps, sur un petit territoire pauvre et sans ressource. Vaincu par les Abbâdides, il se réfugia à Malaga où il finit ses jours.	
	almohade	Après avoir tué son maître, le calife <i>al-Murtadâ</i>	3	* Il fut le dernier souverain de la grande dynastie almohade. * Il ne contrôla, pendant sa courte période, que la ville de Marrakech.	tué par les Mérinides

<i>al-Mutawakkil</i>	abbasside	il fut désigné par les généraux turcs à la place de son jeune neveu	14	* Il rétablit la place des savants sunnites et abolit la tendance mu'tazilite de l'Etat * Il harcèla sans cesse ' <i>ahl al-Dhimma</i> ' (sujets non musulman d'un Etat musulman)	assassiné par son fils
	aftaside	à la suite d'intrigues menées contre son frère Yahyâ	26	* Il joua un rôle politiquement important dans les affaires de la Péninsule, du fait, de l'étendue relativement grande de son royaume et de son isolement par rapport aux centres culturels et économiques * Il participa à la bataille de <i>Zallâqa</i> à coté des Almoravides	Il fut déposé et mis à mort avec deux de ses fils par les Almoravides

	zayyânide	le fondateur de la dynastie	47	<p>* Il eut les qualités d'un fondateur d'empire : énergie, habilité, sens politique, goût de la grandeur et geste généreux.</p> <p>* Grâce à toutes ces qualités, il réussit, malgré les énormes difficultés qu'il rencontra, à préserver son royaume et le légua, à ses successeurs, stable et prospère.</p> <p>* C'est lui qui changea la situation de sa tribu ; du nomadisme à la sédentarisation.</p>	Il mourut de maladie
<i>al-Mustaîn</i>	abbasside		4	<p>* Sa période fut caractérisée par des troubles et des révoltes sans cesse entre les différentes sections de l'armée.</p> <p>A son époque Bagdad fut saccagé à plusieurs reprises</p>	Il fut destitué et tué par son frère
	omeyyade	Il fut proclamé calife, après sa victoire sur le calife <i>al-Mahdî</i>	1	<p>* Il fut un très grand poète</p> <p>* Son règne fut dominé par les troubles et la misère</p> <p>* Il fut qualifié par Ibn Bassâm de crapule et malfaiteur</p>	Il fut tué

	mérinîde	Usurpateur	2	<p>* Après la mort de son père et l'intronisation de son frère Abû °Inân, il se réfugia en Andalousie, sous la protection de Banû al-'Ahmar. Une fois Abû °Inân mort, grâce à l'aide conditionné des Chrétiens, il s'empara du pouvoir et chassa son neveu.</p> <p>* Il eut, sans doute, une prédilection pour les lettres et les sciences ; à sa cours, vécurent trois grands auteurs de l'Occident musulman : Ibn Khaldûn, Ibn Marzûq et Ibn al-Khatîb.</p>	Suite à une révolution de palais, on le décapita
<i>al-Mu°tamid</i>	abbasside	il fut désigné par les généraux turcs avant, même, la destitution du calife en place	22	<p>* Il fut calife, mais en réalité c'est son frère <i>al-Muwaffiq</i> qui gouverna</p> <p>* A son époque, la grande révolte des esclaves fut étouffée</p>	
	abbâdide	Il succéda à son père <i>al-Mu°taḍid</i>	22	<p>* Il fut, avant tout, un grand poète</p> <p>* Il fut célèbre, dans l'histoire, en exprimant sa préférence de la soumission aux Almoravides musulmans à la vassalité des Chrétiens</p>	Il finit ses jours, abandonné, au Maroc
	almohade	Idem <i>al-Wâthiq</i>			

<i>al-Mu^ctaḍid</i>	abbasside		10	<ul style="list-style-type: none"> * Très bien considéré par les savants * Il fut un homme juste, audacieux et chevaleresque * Par sa capacité et son énergie, il redressa la situation du califat 	
	abbâdide	Il succéda à son père, le juge	27	<ul style="list-style-type: none"> * Il porta au début le titre honorifique en <i>Dawla</i> * Il débuta son règne par l'assassinat du ministre de son père * Il fut redouté par ses adversaires et ses amis * Il prétendit gouverner au nom d'un calife omeyyade fantoche. 	il mourut suite à une maladie
	almohade	désigné après la mort de son frère, le calife <i>al-Rashîd</i>	6	<ul style="list-style-type: none"> * Il eut les qualités nécessaires pour être un grand souverain, mais la situation était dégradée de telle sorte, qu'il lui fut impossible de la redresser. * Malgré la situation interne catastrophique, il tenta de rétablir le prestige de la dynastie en essayant de soumettre les Zayyânides et les Hafsides. 	Il mourut en attaquant la capitale des Zayyânides, Tlemcen

<i>al-Muqtadir</i>	abbasside	Il fut désigné jeune à l'âge de 13 ans	24	<ul style="list-style-type: none"> * le premier calife intronisé à cet âge * Il fut destitué et réintronisé plusieurs fois * A son époque se déroula le procès du mystique al-Hallâj * Il fut prodigue et obéissant envers les femmes 	Il mourut tragiquement, il fut récapité et sa tête fut jetée sur le pavé
	hûdide	Il écarta ses frères les uns après les autres	36	<ul style="list-style-type: none"> * Il fut présenté se versant constamment des verres de vin et faisant couper les têtes. * Il fut à deux reprises tributaire ou sous la protection des Chrétiens * Il accrut sa réputation et prit son titre honorifique à la suite de la reprise de la forteresse <i>Barbostra</i> en 457/1093 * Il fut l'un des grands rois <i>taifa</i>. Il fut à la fois souverain et savant surtout en mathématique et en philosophie. 	Il mourut d'hydropisie
	almohade	Idem <i>al-Mu^ctaḍid</i>			
<i>al-Murtaḍâ</i>	zaydite		3	<ul style="list-style-type: none"> * C'est un souverain peu connu, sa courte période fut éclipsée par son successeur 	

	omeyyade		à peine 1 an	* Un des prétendant, sans envergure, au califat. Il fut proclamé dans l'Est de l'Andalousie	Il fut tué, dans une bataille, contre le <i>berbère Zâwî</i>
	almohade	Il fut désigné pour remplacer le calife <i>al-Muqtadir</i>	18	* Durant tout son règne, il essaya, sans succès, d'écartier le danger mérinide qui menaçait l'existence de son royaume. * Il fut tué par son cousin et chef d'états major Abû Dabbûs qui prit sa place.	
<i>al-Nâsir</i>	zaydite	par voie légitime, il fut l'héritier présomptif	43	* Il fut un érudit faisant autorité juridique pour ses adeptes zaydites * Son règne fut dominé par des luttes contre ses cousins fatimides * Il implanta, solidement, les bases de la dynastie zaydite au Yémen	Il mourut naturellement

omeyyade	Il fut désigné héritier par son grand-père	49	<ul style="list-style-type: none"> * Le premier calife omeyyade d'Espagne * Il fut le plus grand des souverains hispano-omeyyade * La première partie de son règne fut dominée par la consolidation de son pouvoir interne, puis, en deuxième temps, il intervint dans les affaires de ses voisins; en particulier au Maghreb. 	
almohade	Il fut proclamé calife, à la mort de son père	14	<ul style="list-style-type: none"> * Le début de son règne fut marqué par la lutte contre la révolte d'Ibn Ghâniyya * Son nom est lié à la lourde défaite d'<i>al-^cIqâb</i> en 1212 contre les Chrétiens * Après ce désastre, il désigna son fils comme héritier présomptif et s'isola dans son palais 	Il mourut de tristesse dans son palais

<i>al-Qâdir</i>	abbasside	Au moment de sa proclamation au poste du califat, il fut pourchassé par son prédécesseur. Il fut installé par les Buyîdes après l'abdication du calife <i>al-Ṭâ'i</i>	40	* Il fut calife, savant et poète à la fois. Son règne fut long et relativement calme, mais, comme tous les souverains abbassides de cette époque, il n'eut pas de pouvoir réel. Ce dernier fut à la main de la famille buyîde.	Il mourut, malade, à l'âge de 83 ans. Après avoir vécu plus longtemps que les autres monarques de la dynastie.
<i>sicilien</i> (Maghreb)		Il profita d'une vacation du pouvoir kalbide en Sicile pour s'emparer d'une partie de l'île.	9	* Malgré ces dix années de règne, il est difficile d'établir un curriculum vitæ politique de ce personnage. * Son ambition politique le poussa à livrer le territoire musulman aux Chrétiens. * Consciemment ou inconsciemment, il accéléra le départ des musulmans de l'île	Il s'éteint sur le champ de l'une de ses batailles contre ses adversaires musulmans

	dhî Nûnides	il succéda à son grand-père <i>al-Ma'mûn</i>	18	<ul style="list-style-type: none"> * Influencé par ses commensaux, il inaugure son règne par la mise à mort du grand ministre de la famille, Ibn al-Hadîdî. * Dans son affrontement avec les autres Reyes de Taifas, il prit la décision désastreuse de demander l'appui d'Alphonse VI. Ce dernier lui offre son aide en échange de la cession de Tolède. 	assassiné
<i>al-Mustanşir</i>	omeyyade	Par voie légitime, il fut l'héritier présomptif	14	<ul style="list-style-type: none"> * Son règne fut le plus pacifique et le plus fécond de la dynastie * A son époque, la vie culturelle et scientifique vit son apogée 	
	fatimide	Il fut désigné successeur de son père	58	<ul style="list-style-type: none"> * Il fut désigné calife à l'âge de 7 ans * A son époque, même après sa majorité, le pouvoir fut aux mains des régents ou de la reine-mère * Il eut le plus long règne de l'histoire musulmane * Il entretint de bonnes relations avec les Byzantins * Il fut réduit à la misère et contraint de vendre ses trésors devant l'exigence de la garde turque. 	

	almohade	Il fut désigné, après la mort de son père, à l'age de 16 ans	11	<ul style="list-style-type: none"> * Il inaugura le déclin de la dynastie ; dès son accession, le pouvoir fut assuré par les grands ministres. * Sa période de translation fut, d'une manière générale, calme jusqu'à l'apparition des Mérinides. * A son départ, le pouvoir était affaibli et le territoire morcelé. 	Il décéda à la suite d'une maladie
<i>al-Qâ'im</i>	fatimide	Le successeur de son père	12	<ul style="list-style-type: none"> * Une figure qui manqua d'éclat, car son nom évoquait la lourde défaite contre l'homme à l'âne * Il fut le général de son père <i>al-Mahdî</i> * Son époque fut calme sauf les deux dernières années. * Certains le considèrent comme le véritable descendant des Ismaélien et son père °Ubayd Allah ne fut en réalité que son tuteur. 	

	abbasside		44	<ul style="list-style-type: none">* Il fut juste, généreux, éloquent, ascète et poète* A son époque, les généalogistes bagdadiens publièrent un manifeste, niant l'appartenance des Fatimides à la famille du Prophète* C'est lui qui fit appel aux Seldjoukides pour contrer la force buyîde.	Il mourut malade
--	-----------	--	----	--	------------------

Le tableau ci-dessus donne un résumé de la vie politique des premiers utilisateurs des *laqab/s* retenus. Il convient de rappeler que ce tableau n'a pour but ni d'exposer le parcours politique des monarques ni de déterminer les raisons qui ont motivé leurs choix du *laqab* ; sa seule raison d'être est, en premier lieu, de chercher, à partir des points communs de leurs histoires politiques, une éventuelle règle d'attribution des *laqab/s*, et en second lieu, le but de ce résumé est de mesurer l'influence mutuelle et éventuelle entre porteurs du même titre honorifique.

En comparant, sommairement, l'histoire des souverains titulaires du même *laqab*, il est difficile de saisir un fil conducteur entre eux. Pour les uns la ressemblance du parcours est remarquable, pour les autres la différence est totale. Inutile de faire une comparaison fastidieuse de tous les surnoms recensés ; nous la limiterons à quelques exemples répétitifs. Prenons par exemple les titulaires du titre honorifique *al-Manşûr*. Les trois dynastes, abbasside, fatimide et amiride eurent, malgré la différence de leurs titres de fonction et de leur accession au pouvoir, des parcours semblables. Ils furent tous les trois des hommes d'Etat de premier plan. Leurs victoires internes et externes furent éclatantes. Dans leurs conceptions politiques, la raison d'Etat prime sur toutes les considérations (familiales, religieuses, morales...) ; tout ce qui entrave à la stabilité de la dynastie fut une cible à abattre. De plus, ils prirent ce *laqab* dans un espace et à une époque différente ; ce qui nous laisse supposer, avec une grande probabilité, que l'influence fut réelle. Nous n'avons pas de preuve pour soutenir cette supposition ; mais la grande réputation, aux moins des deux premiers porteurs (abbasside et fatimide) dans tout le monde musulman permet de croire que le troisième, Ibn Abî ° Amir, fut guidé dans son choix par le succès de ces deux grands

monarques de l'islam. Mais étant donné le fait qu'il n'était pas calife, il se contenta du *laqab* d'*al-Mansûr* tout court ; sans référence à Allah²⁷⁷.

Bien entendu, cette similitude, qui peut paraître à première lecture porteuse d'une certaine règle d'attribution des *laqab/s*, demande beaucoup plus d'un exemple pour être retenue. Or, hormis ce cas corroborant et flagrant, dans les autres cas, la ressemblance diminue remarquablement pour finir à l'opposé. Souvent, il n'y a qu'un seul point insignifiant de comparaison. Entre les trois souverains porteurs du titre *al-Mu^ctašim*, il n'y a que les rangs de leur succession qui coïncident. Ils furent tous le huitième monarque de sa dynastie. Ou encore l'exemple du calife *al-Mustanšir*, l'almoade, qui n'eut de commun avec l'omeyyade du même *laqab*, que le fait d'être successeur d'un calife surnommé *al-Nâsir*.

Quant aux titres restants, il est impossible de détecter des éléments semblables ; quel est le rapport, à part le titre honorifique, entre *al-Mahdî* l'abbasside, le fatimide et l'omeyyade ? Absolument aucun. La mission messianique d'*al-Mahdî* est le redressement d'une situation catastrophique, et celui qu'il l'incarne doit, théoriquement, être intègre au-dessus de tout soupçon. Or l'Abbasside hérita d'une situation calme et prospère, il n'eut à réparer que l'abus de son prédécesseur. Quant *al-Mahdî* l'omeyyade, bien qu'il veuille être réformateur et sauveur de la dynastie, le moins qu'on puisse dire, ce soit que son comportement et ses actions furent loin d'être adéquates avec le titre qu'il avait choisi. Ce déphasage n'est pas propre à des souverains de dynasties différentes, on le trouve au sein d'une même monarchie. Prenons entre autres le *laqab* le plus répandu chez les monarques maghrébins : *al-Mutawakkil ^calâ Allâh*.

²⁷⁷ *Supra*, p. 63-4.

Sémantiquement, ce titre exprime l'abandon et la soumission à la divinité ainsi que la confiance en son pouvoir de guide. A priori, politiquement, c'est un synonyme de faiblesse et d'une recherche de soulagement. Or nous constatons qu'il fut porté aussi bien par des sultans éphémères, sans envergure, et en quête de salut, comme l'émir Abû Fâris II (681/1282 – 682/1283) que par des figures emblématiques qui ont marqué l'histoire de leur dynastie et de leur époque, comme le fameux monarque, de la même dynastie que le précédent, ʿUthmân (839/1435 – 893/1488). Entre ces deux titulaires du même titre honorifique, il n'y a aucun point commun à part l'appartenance à la même dynastie hafside. Dans ce cas, peut-on dire que leur choix fut guidé et conditionné par les mêmes circonstances et les mêmes motifs ? Absolument pas.

En définitive, toutes ces ressemblances plus au moins nuancées ne constituent pas, à nos yeux, un argument suffisant pour soutenir l'idée de l'existence d'une espèce de convention régissant le choix du titre honorifique en Allah. Chaque dynastie ou plutôt chaque souverain choisit ou fait choisir son titre selon sa personnalité. Rien n'indique directement ou indirectement que le choix soit souvent dicté par une quelconque considération de la situation politique du candidat²⁷⁸. Le comportement du calife abbasside *al-Râdî bi-Allâh*, au moment de la sélection de son *laqab*, illustre parfaitement les raisons prises en compte et le contexte dans lequel cette cérémonie se déroula. Sa seule préoccupation et son unique veto furent de ne pas porter un *laqab* déjà

²⁷⁸ Voici par exemple comment IBN KATHÎR (*al-Bidâya*, T. VI, p. 210) explique le choix du *laqab* du calife abbasside *al-Muqtafi* (530/1136-555/1160) : « six mois avant son investiture, le Prophète lui ai apparu dans un rêve et lui a demandé de suivre sa tradition (*iqtafi bi*), d'où le surnom *al-Muqtafi* (Celui qui suit) ».

usité antérieurement. C'est là l'unique règle respectée et entretenue aussi bien par les califes abbassides que par les fatimides. En fait, il semble que nous sommes loin de l'affirmation des exégètes qui voient dans chaque titre le reflet de la vie de son titulaire²⁷⁹.

Mais l'inexistence des normes réglant l'attribution des *laqab/s* ne signifie pas pour autant l'absence d'influence. Il est inadmissible d'imaginer qu'un souverain ait choisi un *laqab*, déjà utilisé, sans avoir une idée sur celui qui l'avait porté. Cette induction logique est confortée par plusieurs témoignages écrits indiquant clairement cette étonnante analogie entre les porteurs du même surnom. Les historiens qui ne soufflent mot de l'éventuelle règle d'attribution des *laqab/s* honorifiques, d'une part ne cachent pas leur désaccord avec l'utilisation abusive de ces *laqab/s* et d'autre part font souvent une comparaison entre deux titulaires du même surnom. En évoquant la vie du calife omeyyade *al-Mustakfî bi-Allâh* (413/1023 – 416/1025), Ibn Ḥazm exprime son étonnement de constater que le parcours de ce "calife" coïncide parfaitement avec celui du souverain abbasside (333/944 – 334/946) porteur du même titre. «Ils étaient les plus ignobles de leurs dynasties. Ils avaient le même comportement, le même âge [à la mort], le même *laqab* ; de plus tous les deux furent écartés du pouvoir et furent abandonnés, par leurs pères, petits²⁸⁰».

Un autre indice non moins significatif de cette imitation, le célèbre distique qui disait :

²⁷⁹ Voir à ce sujet, les différentes interprétations dans *l'EI²*, "Lakab", p. 624, et M. SHÂKIR, *Fî al-târîkh al-^cabbâsî*, T. I, p. 70.

²⁸⁰ IBN ḤAZM, *Naqt al-^cArûs*, p. 151.

Parmi tout ce qui me dégoûte en Espagne, il y a ces surnoms : al-Mu^ctadid et al-Mu^ctamid.

Surnoms royaux bien mal placés, comme si le chat lorsqu'il enflait sa voix pouvait atteindre à la force du lion²⁸¹.

Dans ce vers, le poète « dénonce avec une ironie cinglante le ridicule des petits rois andalous flottant dans les habits trop grands d'un protocole taillé pour des carrures autrement plus larges »²⁸². En arabe, l'auteur du distique a utilisé le verbe polysémique *HAKA* qui a deux significations distinctes : raconter et imiter. C'est comme si ce petit souverain, roi d'une minuscule principauté, avait voulu rivaliser, avec préméditation, avec un grand calife souverain d'un vaste territoire ; en adoptant son *laqab* et en le prenant comme exemple. Autrement dit, ce roitelet, avant de prendre son titre, avait réfléchi et peut être conçu et programmé son projet politique en fonction de ce qu'il savait de l'histoire du premier titulaire de son *laqab*.

En conclusion, nous pensons que l'analyse des témoignages historiques d'une part et les exemples concrets qui ne manquent pas d'autre part indiquent, sans équivoque, que la corrélation entre la signification du *laqab* porté et la vie politique de celui qui le porte est mince. Il se peut qu'un souverain, conscient de son rôle et de son autorité, adopte un titre adéquat à sa position ; mais de là, aller jusqu'à tirer une règle générale et affirmer l'existence d'une relation de cause à effet entre les deux, serait aberrant. Bien entendu, généralement, ce résultat n'empêche pas de dire que les titres honorifiques, d'une dynastie

²⁸¹ Cité dans IBN al-KHAṬĪB, *al-A^cmâl*, p. 144.

²⁸² F. CLEMENT, *Pouvoir et légitimité*, p. 247.

donnée, sont orientés vers un aspect particulier ; comme le fait de considérer les surnoms fatimides comme agressifs et actifs par rapport à ceux de leurs rivaux Abbassides²⁸³. Pour ce qui est de la relation impressionnante entre les divers titulaires du même titre honorifique²⁸⁴, elle est relative et différente d'un cas à l'autre. Elle oscillait entre l'inspiration totale et complète et l'imitation partielle et insignifiante. Chez les uns, on trouve le même projet, la même politique, la même ambition ; chez les autres, on rencontre, souvent, qu'un seul point commun par exemple le même rang de succession dans la dynastie.

²⁸³ C. E. BOSWORTH, "Lakab", *EF*².

²⁸⁴ Surtout entre le premier porteur du titre et les suivants.